LE TRAIT D'UNION

N° 108

Le Carroir Doré - Romorantin
41 Loir-et-Cher

La Chapelle Prat-Coulm - Plougoulm
29 Finistère

NOVEMBRE 2018

Association des Retraités de Technip
a.rtp@external.technipfmc.com
www.artechnip.org

NOVEMBRE 2018
N°108

SOMMAIRE

ÉDITORIAL – page 1

- de l'ARTP
- Assemblée Générale du 11 octobre 2018
- TechnipFMC – 60 ans
- Liste des 100 premiers de Technip
- Souvenirs et humour

NOUVELLES DE LA FNAR-UFR – page 6

- Au Fil des Jours

REVUE DE PRESSE – page 9

- « **https://www.atlantico.fr/** » fiscalité des successions
- « **Boursier.com** » Impôts sur le revenu
- « **Intérêts privés** » septembre 2017

CHRONIQUES du CHAOS AMBIANT – page 15

TECHNIPFMC – page 17

- Le programme de rachat d'actions
- Résultats du 3ème trimestre 2018

ARTS & CULTURE – page 26

- Le coin des artistes
    - Éric Villemain
- Les inventeurs méconnus
- Llivia : l'enclave espagnole en France
- Le dernier vol de l'Homesick Angel

ACTIVITÉS DE TECHNIP – page 39

- Actualité
- Nouveaux contrats

LOISIRS – page 43

- Expositions

NÉCROLOGIE – page 47

- Hommage à ceux qui nous ont quittés

MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE

- Nouveaux adhérents
- Modification des coordonnées

0~0~0~0~0

La réalisation de ce numéro a été effectuée avec la participation de :

Daniel Bailly - Joseph Caer - Jean-Pierre Cohen
Natalia Diaith - Jean-Michel Gay - Jean-Louis Gérard - Huguette Livernault
Michel Pinaz - Philippe Robin - Jean Roy - Jean Marie Ternisien
Gilbert Laurent-Guyard – Éric Villemain

Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés ainsi que les ateliers de reprographie de

TECHNIP

EN COUVERTURE

Jean Roy et Jean-Pierre Cohen

Le Carroi Doré – Romorantin

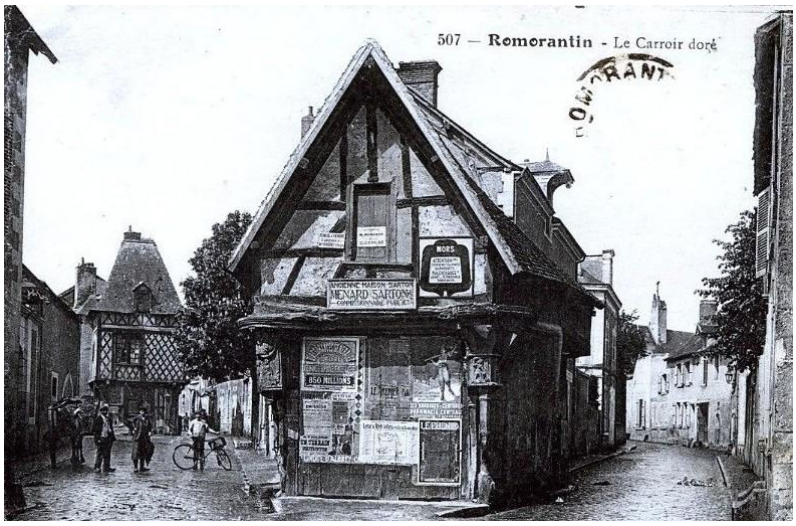

Cette maison en bois formait, avec l'ancienne chancellerie et l'hôtel Saint-Pol, un ensemble connu sous le nom de Carroir (carrefour) Doré à cause des dorures qui rehaussaient autrefois les plombs de la toiture de l'une des maisons. L'édifice a perdu ses tourelles d'angles dont subsistent seules les enrayures, lesquelles indiquent que l'une devait être circulaire et l'autre polygonale. L'étage de la maison et les tourelles ont été supprimés et remplacés par un comble avec pignon. Les poteaux corniers ont conservé leurs sculptures. Ils sont ornés de bases, de bagues et de petits chapiteaux à profils de la fin du 15e ou du début du 16e siècle, et surmontés de parties sculptées (Saint-Michel terrassant le dragon ; Saint-Jean tenant l'Agneau ; Annonciation...)

Sources – Fiche Mérimée – PA00098554
http://www2.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/
http://www.archerjulienchampagne.com/article-2916017.html

La Chapelle de Prat-Coulm - Plougloum

Probablement fondée à la fin du XVe siècle et reconstruite en 1843, la chapelle dédiée à Notre Dame de la visitation aurait été édifiée, selon une légende, pour apaiser l'âme du jeune duc Arthur de Bretagne, assassiné par son oncle en 1203.
Une colombe (Koulm en Breton) symbolisant l'âme du malheureux Arthur réclamant des prières, aurait alors désigné le pré (Prat en Breton) pour ériger la Chapelle. Tenue pour guérisseuse, la Fontaine était autrefois fréquentée par les mères dont les enfants tardaient à marcher mais aussi consultée, comme un oracle, pour connaître l'issue d'une maladie. Si, immergée dans la source, la chemise de l'enfant malade s'enfonçais, la mort était proche, si au contraire elle surnageait la guérison était assurée. Dans l'enclos de la Chapelle, un calvaire de 1865 orné d'une Vierge de Pitié ancienne.
Le pardon de Prat-Coulm est célébré le plus proche du 2 juillet.

Sources - http://www.plougoulm.bzh/patrimoine/monuments/la-chapelle-prat-coulm
https://www.delcampe.net

Localisation

ÉDITORIAL

L'ARTP À L'ACTION!

Daniel Bailly

Trop c'est trop !

Depuis plusieurs années les mesures stigmatisant exclusivement les retraités se sont succédé et, principalement cette année, l'augmentation de la CSG et l'annonce de la désindexation des retraites de base ont contribué à transformer l'indignation en colère des retraités.
Jusqu'à présent notre fédération (FNAR) a patienté en espérant une amélioration de la situation des 17 millions de retraités. Las, les discussions budgétaires en cours ne laissent entrevoir aucune éclaircie. La FNAR propose une lettre pétition adressée au Président de la République.
L'objectif est de démontrer que les retraités ne se contentent pas d'un « merci » ironique de l'État, mais attendent des mesures d'équité en matière de fiscalité et de prélèvements sociaux.
L'ARTP s'associe totalement à cette initiative et vous appelle à nous retourner cette lettre (par mail ou courrier postal) au plus vite.

Une Assemblée Générale exceptionnelle

Le jeudi 11 octobre, c'est devant un auditorium comble que les membres du bureau ont rendu compte de leur activité. La présence de représentants de Lyon, de l'IFPEN et de Total, la présentation des comptes par Gras Savoye de notre complémentaire Santé, la restitution des résultats de l'enquête réalisée en Avril 2018 et des projets qui en découlent, l'actualité du groupe TechnipFMC brossée aimablement par Jean Louis Romani et illustrée par 3 courtes vidéos ont capté une audience attentive.
Les comptes, le rapport moral ont été approuvés à l'unanimité des présents et représentés, et les membres du bureau en fin de mandat réélus. Cette marque de confiance est aussi pour le bureau un encouragement.
Pour mettre en œuvre les projets précités nous aurons besoin de votre soutien.
N'hésitez pas à nous contacter et à participer à nos travaux.

Une représentativité reconnue

Une délégation du bureau a été reçue par la direction et DRH de TechnipFMC France. Les relations sont bonnes dans l'ensemble même si nous ne partageons pas l'enthousiasme affiché sur certains choix stratégiques. Toujours est-il que notre bureau a été invité à la réunion d'information « Townhall » à la Grande Arche de La Défense le lundi 15 octobre au cours de laquelle furent célébrées les soixante ans de Technip. Même s'il eût été judicieux d'associer plus d'anciens salariés à cette commémoration, cet évènement aura permis une rencontre fortuite et inopinée avec Doug Pferdehirt.
Une présentation succincte de notre association lui fut faite et confirmée par courriel, voir plus loin.
Voilà l'ARTP, son site Internet, son journal, ses activités bougent, avancent.
Nous en rendrons compte en mars 2019.
D'ici là **nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 OCTOBRE 2018

Daniel Bailly salue la présence de Jacques Burger, Président du Club des Anciens IFP-EN, de Patrice Béraud Dufour de ARGST Groupe Total, ainsi que celle de nouveaux adhérents et des anciens de Technip Géoproduction (TPG).

La mutuelle Gras Savoye a fait le point sur les comptes de la complémentaire santé.

Un hommage spécial a été rendu à nos 31 collègues disparus depuis notre précédente AG. A ce sujet, les adhérents sont invités à communiquer rapidement au bureau de l'ARTP les éléments qui permettront la rédaction de la rubrique nécrologique.

D'autres photos sur le site www.artechnip.org dans la rubrique Album => Nos évènements
(accès reservé aux abonnés du sites)

RÉUNION D'INFORMATION DU 15 OCTOBRE 2018

Le lundi 15 octobre s'est tenue à La Défense une réunion d'information, en présence de Douglas PFERDEHIRT Chief Executive Officer du groupe mais en l'absence inexpliquée de Thierry PILENKO.
Lors de cette réunion d'information, différents sujets furent évoqués, et un rappel des activités de Technip depuis soixante ans, en souhaitant à la génération actuelle de persévérer dans sa mission.
Une invitation d'Alain Poincheval Senior Vice President de POC, a permis aux membres du Bureau de l'ARTP, d'y assister.
Ce fût l'occasion pour notre Président Daniel Bailly d'échanger avec Douglas Pferdehirt, et de lui présenter l'ARTP.

Marco Villa

l'assistance

Douglas Pferdehirt

Daniel Bailly-Alain Poincheval-Douglas Pferdehirt

Dear Doug,
I would like to thank you once more,for granting me the opportunity through the intermediary of Alain, of introducing the association (ARTP) of the retired personnel of TechnipFMC.
The event and the venue were most certainly judicious, as most our members have contributed and achieved the goal of placing TechnipFMC, solidly as one of the key players in the Oil and Gas Industry, and we strongly support your desire to keep TechnipFMC at top level within that industry.
Our association (which was founded 30 years ago) consists of over 600 personnel in France and includes many executives and managers.
In accordance with the statues of our association we are acting to preserve our pension rights, social insurance coverage, and we also keep our members fully informed about our activities, on a regular basis by means of a journal,newsletters, annual meetings as well as our website.
We pay tribute to deceased personnel of TechnipFMC, (a significant number, 30 former employees passed away last 12 months) and are proud to carry out this duty to our elders.
We are currently collecting data/memories (pictures, videos, awards, stories…) of former employees, in order someday to be able to collate the significant history of TechnipFMC personnel, which is a global achievement, as is the Oil & Gas History.
We also intend, in the future to extend our association with the other existing associations i.e.Total–IFPEN, in France,and, within the TechnipFMC Group (Europe, USA, Middle East, APAC).
We will be able to bring our expertise and experience, wherever needed and many of our members are willing to share their knowledge, within the scope of the Group sustainability program.
Personally, speaking, my career as a mechanical engineer / Quality Control Manager allowed me over 45 years to visit the USA in more than 20 different places (Oshkosh WI, Sparks NV, Kansas city MI, Olean NY, Portland OR, Mount Vernon VI, Toccoa GA…), which was an extremely enriching experience, allowing me to make many friends and contacts.
Looking forward to meeting you soon.
Best regards,
Daniel Bailly

LISTE DES CENT PREMIERS DE TECHNIP

Après de nombreuses recherches et grâce à l'aimable collaboration de la Direction des Relations Humaines, madame Christine Aïta, responsable du service paie et de l'administration du personnel.

Du matricule 1 à 49, personnes qui ont été mutées de l'Institut Français du Pétrole.

Matricule	Nom	Prénom
1	PERRET	JEAN
2	BECART	ROLAND
3	STOCK	JACQUES
4	LEMONNIER	MADELEINE
5	BOUTAUD de la COMBE	PIERRE
6	DEVENEY	CHARLES
7	CELERIER	JACQUES
8	RIFFLET	FRANCIS
9	REVELLE	ADRIEN
10	MESLIN	RAYMONDE
11	DELARUE	EDOUARD
12	BEAUJEAN	JEANNINE
13	DEVEZE	ANTOINE
14	DARDENNES	JEAN
15	LAURENT	JEAN
16	ESPELLY	FRANCIS
17	CHASSAING	MARIE ROSE
18	MIOCHE	MICHEL
19	JEGOU	ANDRE
20	DERENNE	DENISE
21	CHESSE	GERARD
22	CLOVIS	RENE
23	DELAFONT	JEAN
24	HIRONDELLE	ANNETTE
25	POTDEVIN	ANDRE
26	DUGOULET	GUY
27	VISTICOT	RENE
28	PLAISANCE	ALPHONSE
29	SAIAS	CLAUDE
30	JACQUEMET	PIERRE
31	DEBRAY	GUY
32	AUGIER	JEAN MARIE
33	LASCONJARIAS	NOEL
34	MONTES	JEAN MARIE
35	ROBERT	GILBERT
36	ROME	JEAN
37	D'ALMEIDA	ROGER
38	MERCIER	SERGE
39	PASTOR	GEORGES
40	SALAMA	CLAUDE
41	PIGNON	ANDRE
42	CHEVALLIER	ROBERT
43	SEGUY	MARC
44	PANCHOUT	ANDRE
45	ZANZI	YVES
46	AIZAC	MAURICE
47	GROSSARD	BERNARD
48	MASCLAUX	ANDRE
49	CRUSCO	FRANCOIS
50	LINTANT	NICOLE

Matricule	Nom	Prénom
51	DRIOU	SERGE
52	CHER	RENE
53	BAIL	ANDRE
54	TAHIER	JACQUES
55	DUFOUR	MAURICE
56	GERARD	JEAN LOUIS
57	PLACE	HENRI
58	BOYER	JACQUES
59	BAUDEAU	CHRISTIAN
60	GALVET	ALBERT
61	NAUROY	MONIQUE
62	BRILLE	ANDRE
63	GROZDOFF	ANDRE
64	PLISSON	FRANCIS
65	BORAWSKA	WANDA
66	CONTENET	NICOLE
67	LE VEN	MADELEINE
68	BERNARD	MARIE
69	NICOT	JANINE
70	ROBERT	DANIEL
71	FRANCOIS	CLAUDE
72	BAUDRILLARD	JEAN
73	FOURNIER	PAUL
74	CRUZ SERNA	MANUEL
75	COLAS	MARCEL
76	PASQUALINI	JEAN
77	RACK	JEAN
78	VIRGITTI	CHARLES
79	TORO	HENRI
80	YAKHONTOFF	BASILE
81	TOURNET	JACQUELINE
82	TROMBINI	JACQUELINE
83	DAGQNEAU	MARCELLE
84	CAMBIER	RENE
85	CHRISTENSEN	HENNRIQ
86	RABOURDIN	LILIANE
87	TEZE	ELYANE
88	BOUCHARD	JACQUES
89	CATOIS	BERNARD
90	MOUSSAVY	KHALIL
91	BLATTLIN	MAURICE
92	DEFFOIS	RAOUL
93	BERGERON	JOSETTE
94	MERDY	JEANINE
95	WOLFF	LOUIS
96	CRAHAY	ROGER
97	ALECHINE	WLADIMIR
98	ANTOINE	HENRI
99	LEMOINE	JACQUES
100	GARNIER	JEAN CHARLES

SOUVENIRS ET HUMOUR

Jean-Pierre Cohen

La saga des logos
voir TU 78

TECHNIP

1958 - 1964

technip

1964 - 1977

TECHNIP

1978 - 1989

TECHNIP

1989 - 1993

TECHNIP

1993 - 2001

Technip

2001 - 2016

TechnipFMC

2017

Version de
Claude Joncour

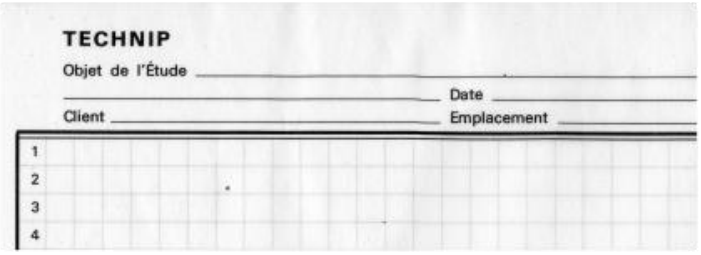

Le bloc étude - ici en Version A3 - disponible aussi en A4
et ses fameuses lignes bleues invisibles sur les copieurs

Mon premier Bulletin de paie - Mars 1975
Pas de CSG et de RDS à l'époque !!!

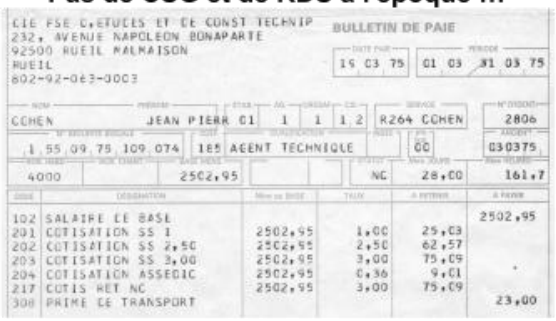

Sur quoi je pointe ???
Les fameux cartons
Quotidien à l'époque (16 novembre 1978)

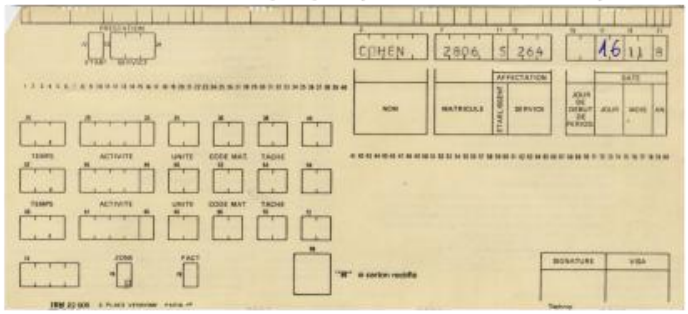

Toujours disponible au secrétariat de l'Estimation

Une aventure inédite d'Astérix !!!
La raffinerie "La Pampilla" au Pérou

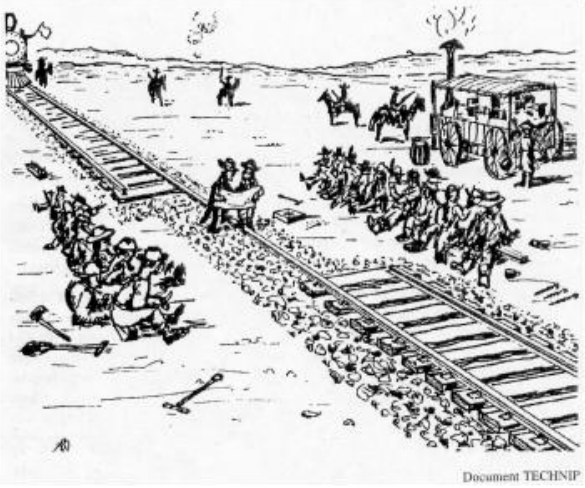

La conduite de projet - H. Provost - Ed. Technip 1994
"...mais aussi l'interface administrative
entre deux marchés de travaux"

AU FIL DES JOURS

du 6 juillet au 6 octobre 2018

Extraits du bulletin d'information interne - N° 136-137-138

RETRAITE

Haro, bis, sur les retraités !

Comme un claquement de tonnerre dans le ciel d'été, le Premier Ministre vient d'annoncer ce 25 août que les revalorisations 2019 et 2020 seraient limitées à 0,3 % pour les retraites, l'aide personnalisée au logement et les allocations familiales. Certaines prestations dont bénéficient les Français les plus fragiles comme le RSA seront augmentées conformément à la loi et même, significativement, au-delà pour l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) et pour les adultes handicapés.

Nous savions depuis le début de l'été que la croissance rétrogradait de façon importante, mais les dernières prévisions INSEE à 1,6 ou 1,7% pour 2018 comme pour 2020 d'ailleurs contre 2,2% l'an dernier ne laissent plus guère de doute. Le ralentissement de l'économie n'est malheureusement pas qu'un simple trou d'air. C'est en tout cas un cactus budgétaire susceptible de conduire le gouvernement à imposer des choix brutaux pour freiner la remontée du déficit public.

Mais tout de même, 0,3% par rapport à une hausse des prix qui s'envole - 1,7 % prévu en fin d'année, toujours par l'Insee - ne peut que désespérer des millions de retraités au terme de 5 années de disette couronnées, si l'on peut dire, par une hausse de CSG ; des retraités qui ne se satisferont pas d'une aumône scandaleusement assimilée à une prestation sociale alors que c'est le travail de toute leur vie active qui finance leur retraite. Bien sûr le parlement arbitrera et ce 0,3 % n'est pas forcément définitif, même si les explications données à la presse par le Premier Ministre ne laissent guère de doute sur la détermination du gouvernement de faire un tel choix. La CFR suivra de très près les précisions complémentaires que l'Etat donnera vraisemblablement sur ce sujet. Elle décidera en conséquence des réactions pertinentes qui lui sembleront s'imposer en termes de forme et de calendrier, et ceci 4 mois avant la fusion Agirc-Arrco. A ce sujet, l'accord Agirc-Arrco du 17 novembre 2017 prévoyant que « *la valeur de service du point fixée par le Conseil d'administration du régime sera déterminée en fonction du taux d'évolution du *salaire moyen des ressortissants du régime éventuellement corrigé d'un facteur de soutenabilité tenant compte de la situation économique et de l'évolution démographique* » risque de permettre que la revalorisation effective soit en réalité proche du 0,3% ...

(*et plus de l'inflation comme actuellement)

Revalorisation de 0,6 % des retraites complémentaires au 1er novembre 2018

Annoncée par les partenaires sociaux qui gèrent les deux régimes actuels en application de l'accord de novembre 2015, soit 1 point de moins que l'inflation constatée au cours des 12 derniers mois. L'accord de 2015 ne prévoit pas de sous-indexation à partir de 2019, mais au cours d'une réunion fin 2018 /début 2019, les partenaires sociaux appelés à gérer le nouveau Régime Unifié Agirc-Arrco conviendront d'une stratégie de revalorisation (pilotage stratégique) pour les années à venir. Concernant 2019 et 2020, la question sera de savoir s'ils s'aligneront sur le 0,3 % des retraites de base ou s'ils suivront l'inflation. On sait qu'aux termes de l'accord, la valeur de service du point sera fixée chaque année en fonction « du taux d'évolution du salaire moyen éventuellement corrigé d'un facteur soutenabilité » dépendant de nombreux facteurs : entre autres, le niveau des réserves, l'équilibre des comptes et le scénario économique moyen/long terme pour la France...

L'évolution des comptes reflétera aussi l'incitation à différer le départ à la retraite, l'augmentation des cotisations au 1/01/2019 et l'augmentation de 2 points du « taux d'appel » qui passera à 127 %, sans doute également le net ralentissement des créations d'emploi : 170 000 l'an prochain contre 245 000 cette année et 330 000 l'an dernier.

CSG, sous-revalorisation des pensions, relations avec les médias et le monde politique

Si le gouvernement refuse toujours de compenser la hausse de CSG par la suppression du 1% de cotisation sur les retraites complémentaires et par la déductibilité fiscale de nos cotisations de complémentaire santé, l'extension à 300 000 retraités au lieu de 100 000 de l'exemption de hausse de CSG est une bonne nouvelle. Ce geste, toutefois bien léger par rapport aux 7,5 millions de victimes de la hausse, doit incontestablement beaucoup aux vives protestations dans tout le pays d'associations de retraités - CFR évidemment comprise -, de députés, de sénateurs, d'économistes et de médias. Plus spécifiquement, la lettre ouverte du 13 juin de Pierre Erbs au Président de la République, immédiatement reprise par Le Monde, expliquait en particulier que « continuer de refuser le dialogue avec les retraités créerait une rupture avec eux et que penser qu'ils accepteraient un tel mépris serait une grave erreur ».

Cette lettre a certainement pesé dans la décision gouvernementale, tout comme a pu le faire le communiqué de presse CFR du 30 août « Retraités : trop c'est trop !» à propos de la limitation à 0,3% des revalorisations de pension 2019 et 2020. Explicitant la colère des retraités, ce communiqué s'indignait « du mépris manifesté à leur égard, retraités trahis qui sauront

© Cybercartes

se souvenir de ce mauvais coup ». Mauvais coup en effet, car toute amputation du pouvoir d'achat, que ce soit par hausse de CSG ou par insuffisance de revalorisation par rapport à l'inflation, est un trou qui s'agrandit mathématiquement chaque année sans pouvoir être rattrapé.

Demi surprise cependant très intéressante, cet épisode de sévères condamnations de l'Etat par les retraités à précipiter vers la CFR des demandes d'interviews de nombreuses chaînes radio/télévision et de quotidiens. C'est ainsi qu'au cours des trois semaines qui ont suivi l'annonce du 0,3%, P. Erbs, F. Bellanger, C. Bourreau, S Denis, et P. Serre ont été interviewés 18 fois à eux cinq. Ce résultat remarquable confirme l'intérêt croissant des médias – certains l'ont dit clairement – pour des informations et des jugements précis et apolitiques. Il confirme les progrès de la présence médiatique de la CFR à qui certains parlementaires, y compris au niveau des présidents de commissions, répondent le plus souvent positivement à des demandes de rencontres. C'est ainsi, à titre d'exemple, que P. Erbs et F. Bellanger avaient été reçus par le Président du Sénat, G. Larcher, au début de l'été et que Mme Corinne Vignon, « Rapporteur pour avis au nom de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale » les a reçus de façon très positive le 19 septembre au sujet des droits familiaux et conjugaux de retraite. Leurs réactions concernant la hausse de CSG et la sous-revalorisation des pensions ont été écoutées. En outre, Mme Vignon les a encouragés à la saisir de toute question que la CFR pourrait avoir, en promettant d'être un intermédiaire efficace.

Comme AFJ l'a déjà indiqué, ces relations fructueuses s'étendent aussi aux travaux de préparation de la réforme des retraites avec le « Haut-Commissaire à la Réforme » Jean-Paul Delevoye et son équipe.

Place des retraités dans la société

Le remarquable document d'origine de Claire Merckling a été condensé en 4 pages par la Commission Retraites et le Bureau avant transmission aux associations. Il est proposé à celles-ci de s'en inspirer pour faire comprendre partout où elles le peuvent que les retraités ont une place significative dans la société et que les centaines de milliers qui s'impliquent à quelque niveau que ce soit au nom de la solidarité intergénérationnelle et du bien commun méritent respect et admiration, y compris de la part des médias.

Retraite universelle et Consultation Citoyenne

Les modifications et les précisions apportées au projet CFR de réforme seront prochainement discutées avec l'équipe Delevoye de façon qu'elles soient prises en compte lors des entretiens que le Haut-Commissaire a programmés à partir du 10 octobre avec les partenaires sociaux et les associations qui collaborent à la préparation de la réforme.

P. Erbs a rédigé un canevas (qui sera diffusé incessamment) des réponses possibles aux 11 questions posées dans le cadre de la « Consultation citoyenne ». Ces réponses ne sont pas des réponses officielles de la CFR mais elles rappellent néanmoins les positions constantes de la CFR afin d'aider la réflexion des adhérents et le cas échéant la formulation de leurs propres réponses.

Perspectives économiques et de retraites à court terme

Le gouvernement travaille sur un budget 2019 de continuité bien que la hausse surprise du déficit (hors CICE) 2017 ait dû beaucoup à la croissance internationale. Les contraintes de ses promesses pour 2019 /2020 sont multiples :

- Contenir la dette publique sous les 100% du PIB malgré la hausse des taux d'intérêt, dette dont la charge (42 milliards d'Euros) continue à grever le budget de l'Etat
- Contenir le déficit public sous les 3%, un niveau très supérieur à celui de nos partenaires européens
- Ne pas laisser chuter la croissance en deçà de 1,7 % même si certains économistes la situent à 1,2 %. Elle risque en effet de pâtir de la dégradation de l'environnement européen et d'être plombée par les interminables négociations sur le Brexit auxquelles s'ajoutent les incertitudes de la politique italienne.

Ces contraintes, et bien d'autres comme le pari de baisser les impôts des particuliers de 6 milliards d'Euros et de supprimer totalement et pour tous la taxe d'habitation en 2020/2021 acculera peut-être l'Etat à une politique de coups de rabot plus ou moins ciblés comme la limitation des pourcentages de revalorisation.

SANTÉ

Projet Ma Santé 2022

Sylvain DENIS a accompagné le Président et le Directeur de France Assos Santé le 18 septembre à la conférence de presse du Président de la République sur les questions de santé. Ainsi un représentant des retraités était présent.

Le Président a parlé plus d'une heure, sur un sujet qu'il connait bien venant d'une famille médicale.
Les points forts :

- Augmentation de 400 millions d'euros des crédits santé (ONDAM objectif national des dépenses d'assurance maladie à 2.5%)
- Renforcement de la coordination ville/hôpital et sortir les médecins libéraux de leur isolement
- Préservation des hôpitaux de proximité (précédemment menacés) et structuration des hôpitaux en trois niveaux : proximité, services spécialisés et services ultra spécialisés
- Création de postes de médecins salariés dans les hôpitaux de proximité pour intervenir "en ville"
- Création d'assistants médicaux pour dégager du « temps médical » (cela existe pour les dentistes). En tout 54 mesures à trouver sur le site du Ministère[1].

Les personnes âgées en tant que telles n'ont pas fait l'objet de développement, mais le vieillissement de la population a été mis en avance pour justifier certains choix. En tout cas la proximité est une priorité

Vers une loi sur l'autonomie
La Ministre de la santé et des solidarités, Agnès Buzyn, a lancé une concertation pour préparer une loi sur l'autonomie des personnes âgées qui devra être prête en janvier 2019. Des groupes de travail vont être mis en place et une consultation par internet sera organisée. Un comité d'orientation est en place sous la responsabilité de Dominique Libault, directeur de l'Ecole nationale supérieure de la Sécurité sociale et ancien directeur de la Sécurité sociale.
Sylvain Denis représentera les retraités dans ce comité composé de dix personnes. Les associations membres de la CFR vont être sollicitées pour participer aux groupes de travail dont le plus délicat est celui sur le financement !

Présentation des projets gouvernementaux dans le domaine de la santé.
Actualité sur le RAC zéro en optique, dentaire et audioprothèses... qui devient 100% santé, selon les annonces de la ministre au début de l'été.
La commission a examiné avec attention les principaux éléments de cette réforme qui devrait figurer en bonne place dans le PLFSS pour 2019 :

- un panier de soins et de prestations qui répond aux besoins nécessaires et de qualité,
- une amélioration de la prise en charge AMO+AMC**, sans reste à payer,
- une mise en place progressive au cours des 3 prochaines années.

Le détail des mesures devra être analysé avec soin, dans les textes officiels, avant de proposer des actions de communication et d'information des retraités. Il faudra aussi être attentif aux évolutions tarifaires et de Garanties des complémentaires santé.

Plan grand âge annoncé fin mai 2018 qui comprend des mesures d'urgence et des actions à plus long terme.

- Les mesures d'urgence (pour 300 M €) visent à augmenter le nombre de soignants (infirmiers et aides-soignants) dans les structures d'accueil des personnes âgées -EHPAD- afin de mieux prendre en charge les besoins de soins immédiats et ainsi éviter les hospitalisations d'urgence. Le second volet de ces mesures porte sur le développement de la télémédecine.
- A plus long terme, il s'agit de rénover selon un plan d'ensemble les EHPAD les plus anciens. La volonté est par ailleurs exprimée de faire preuve d'innovation par le développement de l'habitat inclusif avec services, de multiplier les équipes mobiles de gériatrie, de favoriser différentes formes d'hébergement temporaire.

Prélèvement à la source (PAS) :

Les retraités n'ont rien à faire !
A partir du 1er janvier 2019, l'impôt sur le revenu sera « prélevé à la source », c'est-à-dire au moment des versements des retraites de base ou complémentaires.
Cette réforme a un triple objectif :
Moderniser la collecte de l'impôt (presque tous les pays ont ce mode de prélèvement)
Permettre l'acquittement de l'impôt au moment de la perception du revenu (actuellement, l'impôt est payé avec 1 an de décalage)
Adapter rapidement le montant de l'impôt aux variations du revenu (dues aux aléas de la vie).
Le PAS, pour les retraités, sera effectif sur les versements intervenant à partir du 1er janvier, que ceux-ci concernent des pensions versées sur une période échue (CNAV sauf en Alsace et en Moselle) ou à échoir (AGIRC-ARRCO). Ils seront donc visuellement réduits dans cette proportion…. Mais il n'y aura pas à prévoir le versement mensuel ou trimestriel…

[2]En pratique… rien à faire :
Lors de la déclaration des revenus 2017, au cours de l'année 2018, chacun a pris connaissance de son taux d'imposition, individuel ou commun au sein du foyer fiscal. Ce taux est transmis aux organismes versant les retraites ou les revenus d'activité. Il est mis à jour mensuellement permettant l'ajustement aux variations de revenus ou de situations. Les revenus non directement concernés par les prélèvements à la source seront fiscalisés au moment de la régularisation en cours d'année. Certains revenus ou versements ne sont pas concernés en 2019, notamment les versements des employeurs-particuliers.

[1] https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/

[2] https://www.economie.gouv.fr/files/files/espace-evenementiel/pas/encart-pas-retraites_v2.pdf

REVUE DE PRESSE

Huguette LIVERNAULT

Article paru sur le Site https://www.atlantico.fr/

PIÈGES DE LA FISCALITÉ DES SUCCESSIONS

Par Jacques Bichot
Professeur émérite d'économie de l'Université Jean Moulin (Lyon 3), et membre honoraire du Conseil économique et social

Attention danger, le gouvernement projette de s'attaquer aux mille et un pièges de la fiscalité des successions

Le gouvernement souhaiterait revoir à la hausse les droits de succession afin de corriger du mieux possible les « inégalités de naissance ».

Atlantico : Christophe Castaner, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, a évoqué, ce 14 septembre, la question d'une "réforme en profondeur de la fiscalité sur les successions", en indiquant qu'il s'agissait de "l'outil privilégié pour corriger les inégalités de naissance". Comment mesurer le bon "dosage" de la fiscalité sur les successions ?
Jacques Bichot : Remarquons tout d'abord que les inégalités de naissance ne résultent pas exclusivement de l'héritage, loin s'en faut ! Il y a tout d'abord le patrimoine génétique : Nous naissons avec des prédispositions très différentes à développer telle forme de cancer ou de toute autre maladie, avec des capacités cérébrales variées, etc. Et, à franchement parler, mieux vaut naître avec d'excellents chromosomes de parents qui vous légueront peu de biens, que de parents richissimes avec une santé très fragile ou une débilité intellectuelle.
Cela signifie que la fiscalité successorale ne peut compenser que certaines inégalités de naissance, celles liées à la fortune. Et, même dans ce domaine, elle a des limites évidentes : elle peut diminuer ce que peuvent transmettre les riches, elle ne peut pas augmenter ce que lèguent les pauvres. Sauf à instaurer un impôt successoral négatif accordant un capital à ceux dont les parents meurent pauvres.
Il s'agirait alors non plus de remplir les caisses de l'Etat, mais de prélever sur les gros héritages pour augmenter les petits. L'idée est intéressante, mais il n'est pas certain qu'elle retienne l'attention des éminences qui gouvernent et légifèrent, tout simplement parce que les finances publiques françaises sont tragiquement déficitaires.
De ce fait, il est fort probable que l'accroissement des prélèvements sur les successions d'une certaine importance, s'il a lieu, servira au renflouement des caisses de l'Etat. Le discours sur la réduction des inégalités permettra simplement de déguiser en outil de lutte contre les inégalités une majoration fiscale classique, consistant à prendre l'argent dans les poches où il y en a. Les pêcheurs ne recherchent-ils pas les eaux les plus poissonneuses ?
Enfin, il faut prendre en considération le fait que l'héritage intervient à un âge de plus en plus avancé. La personne qui bénéficie d'un pactole à 60 ans n'a pas forcément attendu cet âge pour vivre avec plus de moyens que ses contemporains ! De plus, si l'héritage est principalement constitué d'une entreprise, il y a des chances pour que la transmission des pouvoirs se soit effectuée bien avant le décès des parents. Or l'inégalité de pouvoir est tout aussi importante que celle de l'avoir. Devenir PDG à 40 ans parce qu'on est la fille ou le fils d'un patron qui se retire à 70 ans est un avantage très inégalement réparti, et la fiscalité des successions n'y peut pas grand-chose.
Quels sont les effets pervers de cette fiscalité, notamment sur les questions de transmission des entreprises, des PME par exemple, ou dans les régions qui ont connu une forte hausse du foncier ?
Ce qui est important pour la bonne marche de l'économie, c'est que le tissu de PME familiales ne soit pas lacéré par la fiscalité. Les inégalités patrimoniales correspondent, en la matière, à des inégalités de pouvoir et de responsabilités. Or la dilution du pouvoir et de la responsabilité n'est pas forcément bonne pour le fonctionnement de l'économie.
Si les taux de la fiscalité successorale sont confiscatoires, lors du décès du chef d'entreprise il va falloir trouver rapidement un ou des repreneurs pour une partie importante des actions de l'entreprise. Cela peut fournir à certains organismes l'occasion de faire de très bonnes affaires au détriment de la famille du propriétaire. Vouloir lutter contre les inégalités en multipliant les occasions d'enrichissement sans cause, favoriser les « vautours » au détriment des enfants des « aigles », cela n'améliorera ni l'activité économique ni l'emploi.
En ce qui concerne le foncier et l'immobilier, il faut distinguer entre les biens qui ont une valeur culturelle ou environnementale particulière, et ceux qui en sont dépourvus. Posséder une forêt, ou un château, c'est être gestionnaire d'un patrimoine qui appartient d'une certaine manière au pays, à l'ensemble des citoyens. Certes, Mr Dupont et Mme Durand n'ont aucun titre de propriété sur le monument historique possédé et entretenu par la famille Lagrange, mais ils en profitent, comme de tout ce qui fait la beauté de notre pays.
Mieux vaudrait pour la population française, pour ceux qui aiment les vieilles pierres et les beaux parcs, que ces bijoux nationaux restent des bijoux de famille, entretenus avec soin par des propriétaires qui les aiment et acceptent que des visiteurs viennent s'y réjouir d'habiter ou de visiter « la douce France ». Nous n'avons aucun intérêt, sous prétexte de réduction des inégalités, à n'avoir plus à présenter que Disneyland et le château de Versailles.

En partant de notre fiscalité actuelle sur les successions, quelles seraient les pistes à suivre pour parvenir à un résultat plus satisfaisant ?
Il n'est possible ici que de signaler quelques pistes, parce que les situations sont très diverses.
La première est une simplification des dispositifs. Paternaliste, l'Etat français cherche à favoriser des façons de faire qui lui paraissent meilleures que d'autres, souvent pour des raisons idéologiques, ou parce que c'est « politiquement correct ». Ainsi la législation fiscale avantage-t-elle certaines formules de transmission par rapport à d'autres. Cela fait l'affaire des conseillers fiscaux et des revues ou sites qui traitent de ces questions embrouillées, mais il n'est pas évident que cette abondance de dispositions soit conforme au bien commun.
Par exemple, les avantages fiscaux en matière d'héritage dont a été dotée l'assurance vie conduit beaucoup de personnes à utiliser cette formule dont la pertinence économique n'est pas évidente. Bercy y tient parce que l'assurance vie en euros, dont les actifs sont principalement des emprunts d'Etat, assure un débouché à ses émissions de titres du Trésor public, mais l'intérêt général ne coïncide pas forcément avec cette facilité mise à la disposition de ceux qui ne savent pas ou n'ont pas le courage de réduire les déficits publics.
Une seconde piste est la possibilité d'étaler dans le temps le paiement des droits de succession lorsque cela permet de ne pas procéder à des ventes d'actifs « le couteau sous la gorge ». Une entreprise familiale dont les héritiers veulent conserver le caractère familial devrait, par exemple, donner lieu à ce genre de facilités.
Le paiement des droits de succession devrait aussi pouvoir être réalisé, partiellement ou totalement, de manière anticipée. Une personne ou un couple désireux de préparer sa succession en évitant aux héritiers d'avoir à liquider des actifs pour payer le fisc utiliserait ainsi une partie de ses revenus pour leur laisser, après le passage de la grande faucheuse, une situation grandement simplifiée. Il est d'ailleurs étonnant qu'aucun directeur de la législation fiscale n'ait, à ma connaissance, fait de proposition dans ce sens – mais peut-être, en fait, des propositions de ce genre ont-elles été faites et refusées par le personnel politique ?
Troisième piste – la dernière, pour ne pas être trop long : assouplir les règles de la communauté universelle. Cette formule permet au survivant, lors du décès de son conjoint, de devenir propriétaire de tout le patrimoine commun, sans avoir à payer des droits de succession (mais, bien entendu, le fisc se rattrape lors du décès de ce dernier vivant). Cette formule, intéressante, pourrait être assouplie : au lieu d'avoir à choisir entre tout (le conjoint survivant devient propriétaire de tous les biens du couple) et rien (il garde la moitié, pas un sou de plus), le contrat pourrait prévoir la possibilité d'une communauté partielle laissant au survivant plus de la moitié, sans qu'il s'agisse de la totalité.

IMPÔT SUR LE REVENU

Boursier.com, publié le mardi 02 octobre 2018 à 11h54

A partir de janvier, l'administration fiscale distinguera deux grandes catégories de revenus. D'un côté, les salaires, pensions et indemnités de chômage seront soumis au prélèvement à la source. De l'autre, la plupart des revenus du patrimoine resteront imposés selon leur régime actuel (dividendes, intérêts, plus-values).
Ceci étant, il est une catégorie de revenus qui constituera un cas à part. Les revenus fonciers seront en effet à mi-chemin entre ces deux catégories puisqu'ils imposeront le versement d'acomptes réguliers au fisc.

Différences entre acomptes et prélèvement à la source.
Le prélèvement à la source (par exemple sur un salaire) se fera sur une assiette contemporaine (le salaire du mois) avec un taux calculé par le fisc en fonction des revenus de l'année précédente.
Dans le cas des revenus fonciers, les acomptes ne seront pas basés sur les revenus de l'année en cours mais seront calculés en fonction de la dernière déclaration de revenus.
Ainsi, la réforme s'apparentera à une sorte de « mensualisation » (ou à une « trimestrialisation ») forcée de l'impôt sur les revenus fonciers.

Une régularisation chaque année.
Afin que les contribuables règlent l'impôt exactement dû, une régularisation aura lieu chaque année, une fois la déclaration de revenus effectuée. Le montant des acomptes pourra alors être ajusté à partir du mois de septembre.

Un paiement mensuel ou trimestriel.
La mensualisation des acomptes sera la solution proposée par défaut. Mais les bénéficiaires de revenus fonciers pourront opter chaque année pour des paiements trimestriels. Pour 2019, il est possible d'exercer l'option jusqu'à début décembre 2018.
Dans tous les cas, les acomptes seront prélevés automatiquement par le fisc en milieu de mois : à compter du 15 janvier ou du 15 février (en cas de paiements trimestriels).

Changements de situation.
Lors d'un changement de situation, le contribuable pourra simuler son nouvel impôt et demander une modification de son taux (sous certaines conditions).
Le propriétaire pourra aussi suspendre ses acomptes si son bien n'est plus loué.

Les TNS aussi.
L'imposition des travailleurs non-salariés (TNS) sera assez voisine de celle des bénéficiaires de revenus fonciers. Les TNS verseront des acomptes mensuels ou trimestriels sur la base de leur dernière déclaration de revenus.

Lu dans le numéro 767 « Intérêts privés » du mois de septembre 2018

Actualité - impôts

Pour le prélèvement à la source (PAS), seulement 1,3 % des contribuables a opté (début juillet) pour le taux neutre à la place du taux personnalisé de PAS indiqué avec l'impôt dû en 2018. 7,6 % ont choisi le taux individualisé (distinguant le taux de chacun dans un couple marié/pacsé). Choix possible jusqu'au 15/09/18 en ligne (impôts.gouv.fr) ou au centre des impôts.

Droit à l'erreur du contribuable : la loi publiée

Objectif de cette loi du 10 août 2018 (« pour un Etat au service d'une société de confiance ») : créer un droit à régularisation en cas d'erreur. Le contribuable peut avoir méconnu pour la première fois une règle applicable à sa situation ou commis une erreur déclarative, éviter une sanction administrative, s'il régularise sa situation, de sa propre initiative ou après avoir été invité à le faire.

L'article 5 de la loi prévoit que le montant dû au titre de l'intérêt de retard est réduit de 50 % en cas de rectification spontanée (en dehors d'un contrôle) d'une erreur de déclaration, accompagnée du paiement des impositions dues avant la date limite de paiement.

Autre nouveauté (article 9) : la régularisation spontanée en cours de contrôle fiscal devient aussi applicable en cas de contrôle sur pièces et d'examen contradictoire de situation fiscale personnelle. Les contribuables résidant dans des zones sans internet, une dispense de l'obligation de télé-déclarer leurs revenus et de télé-payer certains impôts.

Loi n° 2018-727. JO du 11 août 2018

Particuliers employeurs

Les particuliers employeurs qui font travailler des salariés à leur domicile (heures de ménage, garde d'enfants, etc.) n'auront pas à effectuer le prélèvement à la source de l'impôt sur les rémunérations qu'ils leur versent en 2019, l'obligation étant reportée en janvier 2020. Le ministre des comptes publics (Budget), a annoncé, début juillet, cette simplification bienvenue, le système CESU (ou Pajemploi) n'étant pas prêt à faire des calculs et versements à la place des particuliers. Les salariés à domicile devront régulariser fin 2020 l'impôt éludé en 2019 (s'il excède 300 €). Mais 3 sur 4 sont non imposables.

Actualités – Argent

Assurance-vie : mieux rédiger la clause bénéficiaire

Philippe Baillot, le médiateur de l'assurance (2éme rapport annuel), demande de nouveaux efforts aux assureurs pour améliorer la présentation et l'information dans leurs contrats vie : « les assurés devraient être accompagnés dans la rédaction des clauses bénéficiaires des contrats assurance-vie pour qu'elles traduisent la réalité des choix du souscripteur, en s'abstenant de toute présomption (caractéristiques des clauses-types) ; elles devraient aussi préciser l'identité et les coordonnées du bénéficiaires ».

Dans son rapport publié le 28 juin, le médiateur invite les assureurs à indiquer les modalités de renonciation du bénéficiaire et à optimiser, en présence de plusieurs contrats, la fiscalité selon leur ancienneté et le lien de parenté avec les bénéficiaires désignés. Il souligne aussi la nécessité d'attirer l'attention du souscripteur d'un contrat multi support sur les délais de traitement des demandes de rachats. « Une information spécifique au cours des dernières semaines de l'année pourrait être utilement généralisée sur les espaces client en ligne, pour éviter tout décalage dommageable (en premier lieu sur le plan fiscal) », propose le médiateur.

Actualité – social-retraite

-2,1 %, baisse estimée du niveau de vie relatif des retraités en 2018 par rapport aux actifs. En cause : la hausse de 1,7 point de la CSG au 1er janvier de cette année. La suppression de la taxe relèverait de 0,2 point ce niveau de vie.

Conseil d'orientation des retraités 14 juin 2018

Banque

Un assuré social ne peut pas se voir refuser le remboursement de ses dépenses de santé au motif qu'il n'a pas de compte bancaire ou postal.

La détention d'un tel compte n'est pas obligatoire, les prestations pouvant être versées par un autre moyen.

Cass. Civ. 2éme chambre. 21 juin 2018 – n° 17-13.468

Générique

Lors de la prescription d'un médicament indiqué sur l'ordonnance, la mention «non substituable» qui exclut expressément le recours à un équivalent générique, le médecin doit justifier le motif.

Pour la cour de cassation, le praticien ne saurait invoquer une liberté de prescription. C'est donc à lui de se justifier et non à la caisse de Sécurité sociale de démontrer que son ordonnance est infondée.

Cass. Civ. 31 mai 2018 n°17 – 17749

Actualité – immobilier

Sous location sanctionnée

Que risque l'occupant d'un logement loué qui, sous-loue l'appartement (et encaisse les loyers) ? Un locataire fraudeur en a fait l'amère expérience après être passé par la plate- forme Airbnb pour sous-louer, pendant trois ans son logement. Le propriétaire bailleur s'en étant rendu compte, l'a assigné en justice pour demander le remboursement des loyers perçus « sur son dos ». L'affaire est montée jusqu'à la cour d'appel de Paris qui, considérant que les loyers étaient des « fruits civils » devant revenir au propriétaire lésé, a condamné le locataire à lui reverser la totalité des sommes.

CA Paris, arrêté du 5 juin 2018

Fiscalité locative visée
Le comité action publique 2022 (CAP 22) a remis un rapport au gouvernement pour trouver des pistes d'économies afin de réduire le déficit public de 30 milliards €vers 2022. Entre autres pistes, les régimes fiscaux liés à l'immobilier locatif sont particulièrement visés : le rapport préconise la suppression du dispositif Pinel et du régime des locations meublées non professionnelles, l'interdiction de l'imputation des déficits fonciers sur les autres revenus catégoriels. En revanche, il prône un renforcement du régime micro foncier jusqu'à 30 000 €de recettes avec un taux d'abattement de 35 %. Autre souhait : la création d'un régime unique pour les investisseurs autorisant la déduction des charges et d'un amortissement.

Loyers bien encadrés
Le dispositif annuel d'encadrement de certains loyers a été reconduit à partir du 1er août jusqu'au 31 juillet 2019. Il concerne 28 agglomérations situées en zones tendus (Paris, Lyon, Marseille, Lille...), et s'applique aux nouvelles locations et aux renouvellements de baux, que les logements soient loués nus ou meublés. Les logements faisant l'objet d'une première location, ou inoccupés par un locataire depuis plus de 18 mois, ne sont pas concernés. Depuis l'annulation des arrêtés préfectoraux pour Lille et Paris, ces villes sont soumises au même régime d'encadrement que les 26 autres agglomérations.

DIVERS
Champignons ? Pas si simple à cueillir.
Qui pense à la réglementation en ramassant des champignons ? Pourtant cette activité est strictement encadrée !
Rien n'appartient à personne, pas même sur un terrain qui a forcément un propriétaire ! Et alors.
Ce que disent les textes :
- Article. 547 du code civil : « les fruits naturels ou industriels de la terre appartiennent au propriétaire par droit d'accession ».
- Article R163-5 code forestier : « dans les bois et forêts relevant du régime forestier, sauf s'il existe une réglementation contraire, l'autorisation (de cueillette, NDLR) est présumée lorsque le volume prélevé n'excède pas 5 litres ». Environ 5 kilos par personne. Cette tolérance ne s'applique pas dans le cas de truffes.
- Article R163-5 code forestier : une récolte sans autorisation inférieure à 10 litres est passible d'une amende maximale de 750 €. Une récolte supérieure à 10 litres, et quel que soit le volume pour les truffes, peut-être sanctionnée jusqu'à 45.000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement.

Ce qu'il faut bien comprendre :
Il existe une tolérance dans les bois et forêts communaux ou de l'État pour une cueillette familiale, destinée à la consommation personnelle. Les véritables razzias sont en revanche interdites et sont assimilées à du vol. Aucune tolérance en revanche sur les terrains et bois privés ! Les champignons appartiennent au propriétaire et sans son accord préalable aucun ramassage n'y est possible. Toute soustraction peut se traduire par une plainte et des poursuites pour vol.
Ce qu'en pensent les tribunaux :
De nombreuse décisions de tribunaux de police caractérisent le délit de vol pour un ramassage sur une propriété privée et condamnent le contrevenant à une amende de (l'ordre de 400 €) même pour des faits simples. Certaines, en outre, accordent une indemnité (variable selon la région et le potentiel économique des champignons) au propriétaire.
- Les faits peuvent être beaucoup plus graves : récolter des truffes dans une truffière cultivée, sans l'accord du propriétaire, est un acte de soustraction frauduleuse qualifiée de vol (cass. crim. 13 avril 2010 n° 09-85776)
- La commune peut réserver le ramassage sur les biens communaux aux habitants permanents et à ceux ayant une résidence temporaire ou secondaire détenteurs d'une carte annuelle (CE, 31 mai 1989, n° 82.234).

Notre conseil :
Un pré a forcément un propriétaire et avant d'aller y cueillir, il est indispensable d'obtenir son autorisation, au moins verbale. Pour les bois, renseignez-vous pour savoir s'il s'agit d'une propriété publique (ramassage possible) ou privée (pas de ramassage sans autorisation).

Réglementation des drones de loisir
Piloter un drone en toute légalité
La pratique du drone de loisir est une activité très récente. « Au début des années 2000, les premiers drones ont d'abord été utilisé à des fins militaires. L'activité drones de loisir n'a pris son essor qu'à partir de fin 2010, explique Jérémy Montfrais, attaché de presse à la DGAC (direction générale de l'aviation civile). La France a été le premier pays à mettre en place un cadre réglementaire spécifique à l'usage des drones dès 2012 ». Deux arrêtés du 17 décembre 2015 définissent les principes de base pour l'usage des « aéronefs civils non habités » (dont font partie les drones) en extérieur à des fins de loisir ou de compétition. Fin 2016, le parlement a adopté une loi complétant cette réglementation (loi n°2016-1428 du 24/10/2016, JO du 25).
Respectez les limites ou interdictions de survol
Vous ne devez pas, sauf autorisation particulière :
- Évoluer au-dessus de l'espace public en agglomération, vous approchez à 50 mètres des limites d'une agglomération, ou à moins de 150 mètres d'un rassemblement de personnes.
- Survoler les sites sensibles ou protégés, comme les centrales nucléaires, terrains militaires, monuments historiques, hôpitaux, prisons, réserves naturelles, parcs nationaux…
- Voler à proximité des aérodromes.

Comment utiliser votre drone ?

- Respecter les hauteurs maximales de vol, afin de limiter les risques de collision avec les autres aéronefs, en dehors des sites d'aéromodélisme autorisés, la hauteur maximale de vol est fixée à 150 m. Elle peut même être abaissée (100 m voire 50 m), aux abords de certains sites, comme les aérodromes ou dans les zones de manœuvres et d'entrainement militaires.
- Ne jamais perdre de vue votre drone ni l'utiliser la nuit.

Vérifiez votre assurance

Même en respectant les règles énumérées ci-dessus, nul n'est à l'abri d'une chute de l'engin (ou de sa collision) sur une voiture, une maison ou une personne, pouvant entraîner des dommages, une blessure. Il est donc important de vérifier si votre responsabilité civile est assurée pour la pratique de l'aéromodélisme dans vos contrats déjà souscrits. A défaut, il vous faudra adapter votre contrat existant ou en souscrire un spécifique. A noter : les adhérents à la Fédération Française d'aéromodélisme via un club, bénéficient de l'assurance incluse dans le prix d'adhésion.

A lire : la DGAC (Direction Générale de l'aviation Civile) édite les 10 commandements pour l'usage d'un drone de loisir : voir sur le site :

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Hériter sans impôt ou en payant très peu

Le droit donne beaucoup de liberté aux familles pour préparer l'héritage et transmettre des biens de son vivant (donation) ou au décès (legs) en les répartissant entre ses proches : conjoint, enfants, petits-enfants, neveux, nièces…. Selon leurs besoins tout en respectant une égalité minimale entre tous (au final, chacun doit recevoir « sa part », la réserve, telle qu'elle est prévue par le code civil).

Mais la fiscalité, elle, est moins souple : si le conjoint n'a pas de souci de ce côté (il hérite sans impôt), d'autres peuvent hériter et devoir des droits de succession élevés, ce qui dissuade de leur transmettre beaucoup au décès (mieux vaut pour eux anticiper l'héritage par des dons exonérés) ! Les enfants lorsqu'ils sont plusieurs à se partager un patrimoine moyen n'auront souvent presque rien à payer du fait de l'abattement de 100.000 € dont chacun bénéficie pour le calcul des droits. Mais si le patrimoine est conséquent et la progéniture peu nombreuse, il faudra s'organiser avant le décès pour que les droits de succession ne soient pas trop lourds. En recourant à des donations et à l'assurance-vie. D'où l'intérêt de n'avoir pas trop d'immobilier.

Anticiper pour payer moins d'impôts

Une affaire de famille qui se prépare à l'avance,

Anticiper sa succession, c'est s'installer autour d'une table avec ses enfants pour discuter, sans arrière-pensées, du futur partage de ses biens. Les considérations fiscales sont incontournables, mais pas exclusives. L'héritage fait toujours un peu peur. On redoute des conflits entre héritiers : ce n'est pas une fatalité, si on écoute et si on explique. D'autre part l'idée que les successions sont nécessairement assommées par le fisc est, en partie un fantasme (en général, taxation 20 %).

Le jeu des abattements fiscaux.

Bien sûr, l'anticipation n'a de sens que s'il y a des biens à transmettre et à partager. Et plus il y en a, plus leur répartition (entre les futurs héritiers) a avantage à être pensée, et traitée, en amont. Il n'y a aucune règle à priori, pas de « clé de répartition » universelle. Seulement au cas par cas. La transmission de biens de son vivant va permettre aussi, en anticipant suffisamment l'héritage, de réduire la charge fiscale de la transmission du patrimoine lorsque la succession s'ouvrira. Pour rappel, les donations espacées tous les 15 ans bénéficient à chaque fois de l'abattement entier (100.000 € entre parents et enfants, 31 865 € entre grands-parents et petits-enfants). Toutefois, les règles fiscales (montant des abattements, taux d'imposition, délai de rappel fiscal, réductions.) sont par nature fluctuantes. Certaines mesures d'incitation ont été instaurées (création puis revalorisation d'un abattement spécifique aux donations entre grands-parents et petits-enfants, abattement entre partenaires d'un pacs, dons familiaux défiscalisés). Mais d'autres mesures sont revenues sur quelques avantages (suppression de la réduction des droits selon l'âge du donateur, et de la réduction pour charge de famille) et la fiscalité est globalement moins favorable depuis la diminution de l'abattement en ligne directe (de 150 000 € à 100 000 €), l'allongement du délai de rappel fiscal (de 10 ans à 15 ans).

Léguer à une œuvre

Quand on n'a ni enfants, ni conjoint, ni collatéraux, et si l'on ne veut pas que son patrimoine revienne à l'État…, il est facile de transmettre des biens (pas forcément tous) à une œuvre d'intérêt général. L'organisme (fondation, association reconnue d'utilité publique) doit être habilité à recevoir des libéralités. Dans ce cas, un legs qui lui est consenti par testament est exonéré de tout droit de succession. Il est possible d'assortir le legs de diverses charges, que l'organisme bénéficiaire sera tenu de respecter sous peine de révocation du legs. Il peut s'agir, par exemple, de la charge d'affecter la valeur transmise à une pathologie en particulier.

Droits de donation : c'est cadeau !

En principe, c'est aux bénéficiaires des donations ou d'une donation-partage de payer les droits de donation, lorsque les montants transmis dépassent les abattements. Mais la plupart du temps se sont les parents ou grands-parents donateurs qui en assument le paiement. Après de savants calculs effectués par le notaire, le montant net qui revient finalement au donataire est plus élevé que s'il

payait lui-même les droits. Cette prise en charge par les donateurs n'est pas considérée comme une donation : il n'y a pas d'impôt supplémentaire à payer.

Le calcul des droits en ligne directe

Entre parents et enfants, un abattement de 100 000 € est d'abord déduit sur chaque part successorale. C'est sur la différence que sont calculés les droits. Exemple : dans la succession de son père, une fille reçoit 200 000 € Les droits de succession sont calculés sur 100 000 € Ils s'élèvent à 18 194,35 € en application du barème par tranches ci-dessous :

- Jusqu'à 8 072 € : 5 %
- Entre 12 109 € et 15 932 € : 15 %
- Entre 15 932 € et 552 324 € : 20 %
- Entre 552 324 € et 902 838 € : 30 %
- Entre 902 838 € et 1 805 677 € : 40 %
- Au-delà de 1 805 677 € : 45 %

Pour les héritiers plus éloignés ?

Comment favoriser la transmission à ses neveux, à des cousins, ou des parents plus éloignés ?

Principalement par l'assurance-vie, les dons familiaux exonérés ne pouvant avoir qu'un nombre limité de bénéficiaires.

Un niveau élevé de droits à payer à l'état

Pour rappel, les droits de donation ou de succession deviennent rapidement confiscatoires : dans l'un et l'autre cas (donation ou legs par testament, ce dernier n'étant activé qu'au décès), un neveu paiera 55 % de droits à l'Etat après abattement de 7 967 € Pour 100 000 € donnés ou légués, il faut sortir la bagatelle de 50 618 € Pour une cousine, le taux est le même (55 %), mais l'abattement « général » de 1.594 € (à défaut d'autre abattement) ne s'applique qu'en présence d'un testament, non dans le cadre d'une donation.

Neveux et nièces : don familial exonéré

Le don familial exonéré, variante de don manuel, n'est possible qu'en faveur de descendants (enfants, petits-enfants), et en leur absence, en faveur de neveux ou nièces. Il peut être consenti hors impôt dans la limite de 31 865 € et cela tous les 15 ans. Le donateur doit avoir au moins 80 ans et le bénéficiaire doit être majeur.

Assurance-vie : la solution

L'assurance-vie occupe une place de choix lorsque l'on souhaite avantager soit un membre de la famille fortement imposé aux droits de succession ou donation, soit un « étranger » (imposé à 60 %). Si la fiscalité des rachats a changé depuis le 1er janvier 2018 avec l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU), le régime fiscal en cas de dénouement par décès (transmission) reste inchangé. Pour les primes versées avant l'âge de 70 ans, un abattement de 152 500 € par bénéficiaire s'applique, puis un prélèvement de 20 % (jusqu'à 700 000 €) et 31,25 % (au-delà de 700 000 €) est effectué. Les primes versées après 70 ans sont quant à elles taxées au barème légal des droits de succession, après abattement unique de 30 500 € quel que soit le nombre de bénéficiaires. Quant à l'avantage traditionnel de l'assurance-vie (échapper aux règles civiles du rapport à la succession et de la réduction en cas d'atteinte à la réserve), il est sans objet dans le contexte familial évoqué ici, qui est celui d'une personne qui n'a ni héritiers directs, ni conjoint survivant. Il n'y a donc pas d'héritiers réservataires, l'assurance-vie a le champ libre totalement.

Avantage au mariage, pas de problème pour le conjoint survivant !

Puisque le conjoint survivant ne paie aucun impôt de succession, pourquoi ne pas prévoir de tout lui laisser ? Mais elle n'est pas sans conséquence pour les enfants. À moduler avec la donation au dernier vivant et l'assurance-vie !

Seul un conjoint marié a le statut d'héritier légal en cas de décès de l'autre. Dans le cadre d'un Pacs, la transmission au survivant est favorisée. Mais ce dernier n'est pas héritier légal pour autant.

Pacsés : un testament sinon rien !

Comme les époux, les partenaires pacsés sont exonérés de droits de succession, y compris sur les capitaux versés en exécution d'un contrat d'assurance-vie. Ils ne sont pas héritiers l'un de l'autre, et ils doivent prendre des dispositions de leur vivant pour que des biens puissent être transmis de l'un à l'autre en cas de décès. Le testament en faveur de son partenaire pacsé doit être écrit en entier, daté et signé par soi-même. Il est souvent rédigé au même moment que la convention de Pacs au fichier central des dispositions de dernières volontés.

Des droits légaux étendus, et sans impôt

« Le conjoint est d'abord « gratifié » au titre du régime matrimonial, grâce à la part qu'il prend dans les biens acquis pendant le mariage », 80 % des couples mariés ont adopté le régime légal de la communauté. Au décès d'un conjoint, la moitié des biens communs revient à l'autre, et c'est sur l'autre moitié et les biens propres du conjoint décédé (la succession proprement dite) que s'applique l'héritage. Aucun droit de succession n'est dû par le conjoint sur les biens ainsi recueillis (exonération totale). Il n'est pas nécessaire de recourir à un partage, car le conjoint reste à la tête du patrimoine, en tant qu'usufruitier. De sorte qu'aucun droit (fiscal) de partage n'est dû pour liquider la communauté. S'il y a des enfants en communs, le conjoint peut choisir pour les biens dont il hérite entre la totalité en usufruit et un quart en pleine propriété. Il a par ailleurs un droit au logement (un an incompressible, puis un droit viager si le logement était en propriété). Cette protection est très souvent améliorée par une donation au dernier vivant, et complétée avec l'assurance-vie

CHRONIQUE DU CHAOS AMBIANT

Au milieu du chaos se trouvent aussi les opportunités
Sun Tzu « l'art de la guerre »

- Michael Osterholm (VO), éminent spécialiste des maladies infectieuses, directeur du Centre de recherches sur les maladies infectieuses de l'Université du Minnesota, est formel : l'humanité n'est pas à l'abri d'un nouveau virus tueur. Il rappelle que l'épidémie de grippe, dite espagnole, fit plus de cent millions de morts en 1918, en moins d'un an. Un virus comparable mais atténué a réapparu en 2009 faisant 300 000 victimes. Des répliques mondiales en 1957 et 1968 ont fait des victimes parmi les personnes âgées fragiles. Pour VO le retour d'une grippe tueuse est certain parce qu'on constate le rythme cyclique des épidémies, les virus mutent et alternent, les moyens de propagation (transports aériens) multiplient leur vitesse de transmission. VO rappelle qu'au 14ème siècle la peste tua un tiers de l'humanité et congela les civilisations pour deux siècles. Si cette prédiction se réalisait dans un avenir proche les problèmes posés par le changement climatique et les guerres tribales apparaîtraient secondaires.

- Cette foule en délire agitant des drapeaux tricolores pour accueillir un bateau de migrants ? Que nenni, c'est un « orgasme footballistique » selon l'écrivain Kamel Daoud.

- Depuis 1990, en cinq ans la Suède a totalement modifié ses dépenses publiques. La fonction publique fut réformée : les employés gouvernementaux n'ont plus d'emploi garanti à vie (sauf les magistrats) ; ils sont embauchés avec un CDI et peuvent être licenciés comme dans le privé. L'ensemble des ministères n'emploie plus que 4 500 personnes, les 250 000 autres employés sont salariés d'agences gouvernementales chargées de missions précises. Ainsi, les dépenses des administrations publiques sont passées de 65,5 % du PIB en 1995 à 49,1 % en 2017 alors qu'en France elles ont augmentées de 54,8 % à 56,5 % sur la même période.

- L'emblématique camembert de Normandie AOP au lait cru moulé à la louche va bientôt disparaître au profit d'un erzat au lait pasteurisé lequel bénéficiera du label AOP. Le camembert va connaître le même sort (coexistence lait cru, lait pasteurisé) qui déjà affecte les appellations : pont-l'évêque, neuchâtel, ossau-iraty, cantal, fourmes d'Ambert et de Montbrison, époisses, maroilles, munster. Demain les derniers producteurs d'AOP au lait cru comme le brie de Meaux ou le reblochon connaîtront le nivellement par le bas pour le goût, mais pas pour le prix, le monde rural, déjà en difficulté par ailleurs, verra la disparition de petits fermiers

- L'effondrement du viaduc autoroutier de Gênes (Italie) déclenche une prise de conscience de l'opinion française. L'Hexagone ne compte pas moins de 42 000 kilomètres de routes et autoroutes et 12 000 ponts. D'après un rapport du Sénat il ressort que la somme consacrée chaque année à la maintenance des ponts ne dépasse pas 45 millions d'euros. D'après l'OCDE il est impératif de consacrer à l'entretien d'un pont une somme annuelle équivalente à 1,5% de sa valeur à neuf. Or, le budget alloué aux ouvrages d'art ne dépasse pas 0,22 % de leur valeur ce qui est sept fois moins que requis. Il faudrait inscrire au moins 160 millions au budget 2019 en cours d'élaboration pour conserver dans l'état les ouvrages d'art de l'Hexagone. La ministre des Transports doit présenter au Parlement une loi de programmation des infrastructures.

- Interdiction du portable à l'école : le texte de la loi voté le 30/07/2018 interdit l'usage de tout objet connecté (portable, tablette, montre) dans les maternelles, écoles et collèges dans l'étendue de l'établissement (salle de classe et cour de récréation). Les lycées auront la possibilité, mais pas l'obligation, d'inscrire l'interdiction partielle ou totale dans leur règlement intérieur. Lorsque les écoliers ne respectent pas les règles ils peuvent se voir confisquer leur appareil une sanction considérée comme illégale par certains juristes) ou peuvent être exclus de la classe. Cette loi ne fait que compléter l'article L 511.5 du Code de l'éducation datant de 2010. Les mesures annoncées entreront en vigueur à la rentrée 2018. Question : pourquoi les parlementaires ne sont-ils pas soumis aux mêmes règles lorsqu'ils sont en session ?

- Le loup est une espèce protégée reconnue par la Convention de Berne de 1990 reprise par une Directive européenne de mai 1992. La population des loups sur le territoire de l'Hexagone est passé de 292 en 2016 à 430 en 2018. Le coût de cette protection de l'espèce (indemnisation du bétail tué, aides publiques) est passé de 1,8 millions en 2004 à 7,5 millions en 2010 puis à 6,3 millions en 2016 ce qui fait près de 90 000 euros annuels par animal. Le seuil de viabilité prévu par le plan loup est fixé à 500 individus. L'augmentation prévue de la population des ne peut que ravir les tenants du vegan ; plus il y aura de prédateurs moins il y aura de viande pour la consommation humaine. Les citoyens contribuables doivent considérer le coût de la protection du loup comme marginale puisqu'ils ont dépensé volontairement 3,3 milliards en 2017 pour l'alimentation de leurs animaux de compagnie (chiens et chats). Il serait souhaitable que les zélateurs du loup passent leurs vacances d'été avec les bergers en estive

pour partager leurs veilles nocturnes (9 788 attaques en 2016).

- Le 9 mai 2018 le plan national ours pour 2018-2028 a été signé par le ministre Nicolas Hulot. Le plan concerne 43 ours dénombrés en 2017 présents sur un territoire de 3800 km ² dans les Pyrénées françaises. Le plan prévoit d'atteindre une population de 50 animaux matures pour assurer une protection fiable de l'animal. Selon la Confédération paysanne le plantigrade a fait 1200 victimes en 2017 parmi le cheptel. Deux ourses importées de Slovènie seront lâchées en octobre 2018 dans la vallée d'Aspe (Pyrénées Atlantique). Pour être indemnisés de leurs pertes les propriétaires de troupeaux doivent avoir pris des mesures de protection pour lesquelles ils peuvent bénéficier de subventions (à la condition d'être éligibles) financées par le fonds européen agricole de développement rural (Feader). Les apiculteurs ne sont pas couverts pour la perte de leurs ruches qui font les délices du plantigrade

- Le 15 septembre 2008 la faillite de la banque américaine Lehman Brothers provoquait un écroulement du système bancaire mondial. La cause originale de ce krach : la prolifération de crédits immobiliers risqués dits « subprimes » qui sont des crédits hypothécaires à taux variables. Ils ont été accordés aux ménages américains y compris à ceux dont les revenus ne leur permettaient pas de s'offrir le logement acquis grâce à ce type d'emprunt. En 2006, 600 millions de dollars de financement de ce type ont été accordés soit 23% des crédits distribués sur le sol américain ; Lehman Brothers subit alors un passif de 613 milliards qui le conduit à la faillite. Dix ans après le spectre d'un krach se profile à nouveau alors que l'endettement mondial atteint des records : 145 000 milliards d'euros soit 225% du PIB. Cette situation laisse craindre un méga krach au cours des douze à trente-six mois à venir selon Steve Keen, professeur d'économie à la Kingston University.

- Le gouvernement veut arriver à un taux intégral de recyclage des plastiques d'ici à 2025. Actuellement seul un quart des emballages en plastique sont recyclés. Une piste évoque de consigner les emballages qui seraient remboursés lors de leurs restitution. De toute façon une solution partielle puisqu'elle est seulement envisageable pour les contenants rigides et que l'on voit mal acceptable par la grande distribution.

- Selon la Cour des comptes les radars routiers ne remplissent pas leur but initial de réduire le nombre des décès sur les routes. La Cour relève que la mortalité est en hausse : 3461 tués en 2015, 3384 en 2014. La Cour constate que les radars sanctionnent majoritairement les petites infractions de vitesse, ce qui n'a pas d'incidence en termes de sécurité routière.

- Quelques brèves :
  - La pollution atmosphérique fait 8 000 morts par an en France.
  - L'infidélité n'est pas un délit, selon les juges.
  - Le « sextoy » écolo en céramique incassable devient tendance.
  - Le délit de relent de friture reconnu en Italie.
  - Le seuil de pauvreté s'établit à 1015 euros pour une personne vivant seule.
  - 27% des français de plus de 60 ans n'utilisent jamais Internet.
  - Notre corps pourvu d'un nouvel organe, le mésentère qui relie l'intestin aux parois intestinales.
  - Une piscine gonflable découverte dans une cellule de la prison de Belfort.
  - Infestation de punaises de lit dans plusieurs villes de France.
  - Moins de vin cette année, en cause le gel de printemps et la sécheresse estivale.

- Conservatoire des mots :
  Poltron, sacripant, bravache, niais, espiègle, sagouin, cornecul, persifleur.

CORINDON
Tapuscrit du 23/10/2018

Que faire pour redresser le cours de l'action TechnipFMC quand celle-ci tombe dans le caniveau ?

Jean-Michel Gay et Philippe Robin

Certains d'entre nous possèdent dans leur portefeuille boursier des actions de TechnipFMC ou détiennent des placements dans le plan d'épargne entreprise géré par AMUNDI dont la valeur repose plus ou moins sur l'évolution du cours de l'action TechnipFMC en euros. Le capital financier d'un certain nombre d'entre nous est donc exposé à des degrés divers à l'évolution du cours de l'action TechnipFMC. Au-delà de cette perspective financière, du fait de notre implication passée dans l'essor de Technip, nous sommes tous intéressés à connaitre et à comprendre l'évolution du cours boursier de l'action TechnipFMC car il est révélateur de la bonne santé de l'entreprise et donc du bienêtre de nos anciens collègues et souvent collaborateurs salariés.

Ainsi à mi-octobre 2018 et depuis la fusion de Technip avec FMC le 17 janvier 2017, nous pouvons constater que nos investissements dans la société TechnipFMC ont perdu de l'ordre de 22 % de leur valeur en euros malgré deux décisions importantes prises par le conseil d'administration de TechnipFMC :

1. Le paiement de dividendes trimestriels depuis le 4ème trimestre 2017,
2. La mise en place d'un plan de rachat d'actions au « fil de l'eau » pour un montant global maximum de 500 millions de dollars US du 25 septembre 2017 au 31 décembre 2018.

L'objectif de ces deux décisions était de rendre de l'argent aux actionnaires en envoyant un signal positif aux marchés afin d'encourager les investisseurs à acheter et donc de faire augmenter le prix de l'action.

Intéressons-nous a la deuxième décision, le rachat d'actions, et tentons de voir ses conséquences.

Le programme de rachat d'actions

Le 25 septembre 2017, TechnipFMC a lancé son programme de rachat de ses propres actions ordinaires sur les marchés de cotation de ses actions à Paris (Euronext) et à New-York (NYSE). Ceci fait suite à l'autorisation donnée par le conseil d'administration le 25 avril 2017 et se fait par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissements. Le programme de rachat d'actions est valide pour un montant maximum de 500 millions de dollars d'ici à la fin 2018, ce qui représente un maximum de 18,5 millions actions environ, sur la base de la cotation au 25 septembre 2017, alors qu'il y avait environ 469 millions d'actions en circulation, soit le rachat de 3,9 % des actions en circulation.

Toutes les actions acquises à travers ce programme seront annulées et détruites, l'objectif du programme étant de réduire le nombre d'actions en circulation de la société TechnipFMC afin de faire remonter la valeur comptable de chaque action et, par voie de conséquence, sa valeur boursière.

Le 25 septembre 2018, après 1 an de rachats, 14,4 millions d'actions ont été rachetées (4,5 à Paris, 9,9 à New-York) pour un montant de 437 millions de dollars soit une moyenne de 25,29 euros ou 30,67 dollars par action. Le 25 septembre 2017, l'action cotait 22,69 €à Paris et 27,02 dollars à New-York. Un an plus tard, le 25 septembre 2018, l'action cotait 27,83 €à Paris et 32,55 dollars à New-York, soit +22,5 % à Paris et +20,4 % à New-York, la différence étant due au léger glissement de l'euro par rapport au dollar et à la différence d'heure de clôture entre les deux places boursières.

Dans quelle mesure ces hausses des cours de l'action sur 1 an sont-elles la conséquence du rachat d'actions ? Ou bien cette hausse est-elle due à l'évolution favorable de la conjoncture économique internationale ? Ou encore à l'augmentation du prix du pétrole ? Aux annonces et aux résultats de TechnipFMC ? de ses concurrents ? A une combinaison de l'ensemble de ces facteurs ? Est-ce une dépense en pure perte ou une dépense consolidant l'avenir du groupe ? Vous vous êtes posé ces questions ? Nous également et cet article vous livre le fruit de nos analyses.

Pourquoi racheter ses propres actions ?

En rachetant une partie de ses propres actions, l'objectif de l'entreprise cotée sur le marché boursier est de faire monter le cours des dites actions en réduisant le nombre d'actions en circulation. En détruisant ces actions pour autant que le capital propre reste stable[1], mécaniquement et d'un point de vue strictement comptable, le capital propre par action va alors augmenter et on peut espérer que la valeur de marché ou boursière de l'action va suivre cette augmentation[2].

C'est une des méthodes mais pas la seule qui permet en théorie de distribuer de la valeur aux actionnaires[3].

---

[1] Ceci nécessite que le prix de rachat soit faible.

[2] Patrick Artus : "les rachats d'actions préfigurent la fin de Wall Street » https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/0302217439371-patrick-artus-les-rachats-dactions-prefigurent-la-fin-de-wall-street-2202935.php
http://www.investir-en-actions.com/rachats-actions-une-ingenierie-financiere-qui-profite-a-actionnaire/

[3] Les échos : Rachat d'actions https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_rachat-dactions.html
Les échos : Réduction de capital https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_reduction-de-capital.html

Un des indicateurs les plus regardés que suivent les investisseurs en bourse est le PER (Price Earning Ratio) qui est le cours moyen de l'action rapporté aux bénéfices nets par action (BNA). Il donne une estimation du nombre d'années de bénéfices que l'investisseur est prêt à payer lorsqu'il achète une action. En diminuant le nombre d'actions tout en ayant le même bénéfice, on fait mécaniquement diminuer cet indice tout comme on augmente l'actif net par action.

Examinons la situation comptable à la fin du 2ème trimestre 2017, le 30 juin 2017, sur la base des informations non auditées et communiquées aux autorités anglaise dans le « 2017 Half Year Report ». Le capital propre de la société qui est la valeur comptable de la société TechnipFMC était de 13,5 milliards de dollars pour un nombre 467 221 709 actions en circulations. Ainsi donc le capital propre par action était de 28,90 dollars. Or, au 30 juin 2017, la valeur boursière de l'action à New York était de seulement de 27,2 dollars.

A ce stade, interrogeons-nous ! La valeur de marché de l'entreprise est inférieure à sa valeur comptable. Ceci est absolument anormal car la valeur de marché valorise outre la valeur des actifs pris en compte par la comptabilité, des actifs comme par exemple : le renom, la qualification de son personnel et de son encadrement, ses perspectives de contrats, etc. qui ne sont pas pris en compte par la comptabilité. La valeur de marché pour une entreprise « attractive » aux yeux des investisseurs est donc une entreprise dont le ratio valeur marché /valeur comptable est supérieur à 1. Force est de constater que ce n'est pas le cas de TechnipFMC.

Poursuivons notre analyse et tentons de déterminer la valeur comptable après rachat d'actions pour un montant de 500 millions de dollars. Faisons un simple calcul afin d'estimer la valeur comptable de l'action :

- Le capital propre 13,5 Mds $ est réduit de 500 M$ donc ramené à 13 Mds $
- Le nombre d'actions 467 221 709 est réduit de 18 500 000 donc ramené à 448 721 709.

La valeur comptable de l'action, après rachat, devient donc égale à 28,97 dollars, ce qui est très peu diffèrent de sa valeur hors rachat.

Dans ces conditions quel est l'intérêt d'utiliser du cash pour si peu ? Comment peut-on espérer que la valeur de marché de l'action soit impactée à la hausse ? Une analyse graphique exposée dans les paragraphes suivants montre en effet que le rachat d'actions n'a eu aucun impact visible sur la valorisation boursière de l'action.

Lorsque la trésorerie est abondante et que les taux d'intérêts sont faibles, les placements monétaires ne produisent plus de rentabilité sur ce poste. Pour mieux rémunérer les actionnaires en l'absence de projet d'investissement ayant un rendement économique égal à celui que l'actionnaire attend, certaines sociétés préfèrent racheter leurs propres actions et les annuler. « La pratique des rachats d'action est particulièrement répandue aux États-Unis, où ils ont contribué pour environ un tiers à la croissance des bénéfices par action en 2013-2014 et pourraient atteindre 1000 milliards de dollars en 2015, ce qui signale un manque de projets d'investissements, donc un essoufflement de la croissance. Elle prend aussi de l'importance en France : 11,4 milliards d'euros en 2014 » [4]

Dernièrement TOTAL a annoncé au marché qu'il allait procéder à un rachat d'actions jusqu'à 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020.

Le rachat d'actions présente également des avantages fiscaux pour l'entreprise et pour l'actionnaire, en particulier aux Etats-Unis. Le cout du rachat des actions étant pris sur la trésorerie, il n'est pas imputé sur les bénéfices et n'est donc pas imposé à ce titre. Les plus-values sur actions sont moins imposées que les dividendes qui sont imposés deux fois : une fois au titre de l'impôt sur les sociétés et une deuxième fois au titre des revenus perçus par l'investisseur.

Pourquoi TechnipFMC rachète ses actions ? Conséquence d'une trésorerie abondante ?

La décision remonte à la fusion de Technip avec FMC puisque l'assemblée générale du 11 janvier 2017 constituant la société TechnipFMC approuvait le principe d'un plan de rachat d'actions sur 5 ans. Très probablement le conseil d'administration en proposant cette motion aux votes des actionnaires anticipait une baisse possible de la valeur de l'action TechnipFMC pendant les cinq ans qui allaient suivre la naissance de l'entreprise.

Toutefois, on constate un certain empressement à réaliser cette opération qui sera bouclée moins de 2 ans après l'assemblée générale. Quelle interprétation peut-on lui attribuer ? Cet empressement traduit le fait que le conseil d'administration a été vraisemblablement très surpris par l'ampleur de la baisse du cours de l'action au cours des 9 mois qui ont suivi la fusion. Rappelons qu'au 17 janvier 2017, l'action en euro valait 33,25 €alors qu'elle n'en valait plus que 21,02 €le 29 aout 2017, soit une chute de plus de 36% ! Après avoir vanté « urbi et orbi » tous les mérites et avantages de cette fusion aux actionnaires, cette situation faisait extrêmement désordre. C'est sans doute ce qui a motivé en Avril 2017 la décision du conseil d'administration d'actionner le plan de rachat d'actions et d'annoncer le paiement d'un dividende trimestriel.

La trésorerie de TechnipFMC était effectivement importante en 2017, passant de 3 460 millions de dollars au début de 2017 à 3 255 millions à la fin du 3ème trimestre 2017 puis 1 690 millions à la fin du 2ème trimestre 2018 (voir nos articles sur les résultats trimestriels dans les TU précédents). Notons au passage que la majeure partie de cette trésorerie provient de Technip.

[4] Wikipedia Action (finance)

Mettons en perspective cette somme de 500 millions de dollars avec plusieurs montants caractéristiques pour l'entreprise, extraits des rapports annuels UK et IFRS [5]

- Bénéfices en 2017 : suivant le rapport annuel 10-K, 113,3 millions de dollars et 60,6 millions de dollars de dividendes distribués en 2017, soit un taux de distribution de 53 % ce qui est dans la norme (dividendes anticipés à environ 240 millions pour 2018, que deviendra ce taux ?),
- Masse salariale incluant les charges sociales : 3,3 milliards de dollars pour 37 000 salariés pour toute l'année 2017,
- Acquisitions de technologies en 2017 : 215,0 millions de dollars,
- Recherches et développements en 2017 : 212,9 millions de dollars,
- Amortissements sur l'année 2017 : 244,5 millions de dollars,
- Synergies (gains) devant être dégagées par la fusion Technip–FMC : 400 millions de dollars ou euros sur 2 ans (voir notre article dans TU103) / cout de la restructuration en 2017 : 312,2 millions de dollars (voir notre article dans TU107)

Ce montant est donc très significatif pour la société TechnipFMC. Utiliser 500 millions de dollars en 15 mois pour acheter des actions qui seront annulées (détruites) parait toutefois révéler un manque d'imagination pour consolider la croissance de l'entreprise. Cette somme aurait pu être destinée à d'autres fins, par exemple :

- Rendre plus attractives les actions, une augmentation des dividendes aurait eu un effet immédiat, il suffit de voir la hausse de l'action en avril lorsqu'il a été confirmé que de faibles dividendes trimestriels seraient payés en 2018,
- Mettre en œuvre des plans de fidélisation et de motivation du personnel bienvenus dans le contexte de morosité actuel du personnel, il suffit de voir les extraits de presse récents sur le malaise social dans l'entreprise,
- Alimenter la croissance, lorsqu'on se rappelle que Technip a cru en grande partie par l'acquisition et l'intégration de société élargissant son portfolio,
- Financer les recherches et développements pour conserver sa position de leader dans un monde où la technologie évolue très rapidement et où la transition énergétique remet en cause les références du passé.

Il y a déjà eu des rachats d'actions par Technip, mais jamais de cette ampleur et pas avec l'objectif de les annuler pour faire grimper la valeur boursière de l'action.

[5] TechnipFMC UK annual report and IFRS financial statements for the year ended December 31, 2017 – consolidated financial statements TechnipFMC plc as of December 31, 2017

Qui sont les principaux actionnaires de TechnipFMC ?

Avec 99,5% des titres aux mains du public, TechnipFMC est l'une des sociétés du CAC40 au capital le plus flottant. Parmi les principaux actionnaires du groupe TechnipFMC né de la fusion avec l'américain FMC technologies, les investisseurs français sont moins représentés que les investisseurs américains.

D'après le rapport annuel au format IFRS [6] , au 2 avril 2018, les 5 principaux actionnaires possédant un tiers du total des actions sont :

1. First Eagle Investment Management, LLC : 43,9 millions d'actions soit 7,54% du total des actions (462,4 millions)
2. The Vanguard Group, Inc. : 27,1 millions d'actions soit 5,86% du total des actions,
3. Black Rock, Inc. : 26,7 millions d'actions soit 5,77% du total des actions,
4. BPIFrance Participations SA : 24,7 millions d'actions soit 5,34% du total des actions,
5. State Street Corporation : 24,0 millions d'actions soit 5,19% du total des actions,
6. Crédit Agricole : 15,0 millions d'actions soit 3,24% du total des actions.

Les investisseurs institutionnels[7] détiendraient un peu plus de 80% du capital et seraient majoritairement américains.

[6] TechnipFMC UK annual report and IFRS financial statements for the year ended December 31, 2017 – chapter IV, page 42
voir également : Qui possède … TechnipFMC
https://business.lesechos.fr/directions-financieres/financement-et-operations/introduction-en-bourse/0302137094836-qui-possede-technipfmc-total-et-unibail-rodamco-322814.php

[7] Wikipedia : Les investisseurs institutionnels sont des organismes collecteurs d'épargne dont les engagements et/ou les actifs sont régis par un texte législatif ou réglementaire. Les rendements tirés de leurs investissements leur permettent de couvrir leurs engagements à moyen ou long terme
La particularité des investisseurs institutionnels réside dans le fait qu'ils ne disposent pas directement des capitaux qu'ils investissent, ils agissent pour le compte des ayants droit souscrivant à leurs contrats. Par conséquent, la gestion des actifs est particulièrement réglementée, elle est institutionnalisée.
Ces investisseurs se distinguent donc des entreprises (financières ou non financières) qui peuvent détenir pour leur propre compte différents types d'actifs financiers à titre d'investissement ou de placement.
Les actifs gérés par les investisseurs institutionnels sont généralement très importants (de l'ordre du milliard d'euros), d'où leur surnom de « grands investisseurs ».

Sur le premier semestre 2018, 171 investisseurs institutionnels ont renforcé leur position, dont 46 sont de nouveaux investisseurs, 56 sont restés stables et 171 ont réduit leur position dont 37 ont totalement liquidé leur position. La volatilité du titres TechnipFMC est un fait et la structure actionnariale explique l'importance des fluctuations de la valeur du titre.
Ces investisseurs américains poussent les directions des entreprises à racheter leurs actions pour faire monter les cours des actions et augmenter la capitalisation de ces fonds tout en « optimisant » la taxation des plus-values.
En dehors des investisseurs institutionnels, il reste donc moins de 20% du capital détenu par des petits porteurs et des salariés de TechnipFMC. Il ne faut pas oublier que le siège de TechnipFMC est maintenant à Londres (UK) et que, avec le Brexit dont on ne connait toujours pas les modalités, il se trouvera en dehors du Marché Commun le 29 mars 2019. A cette date, les actions TechnipFMC ne seront alors plus éligibles aux PEA en France ; ceci n'améliorera certainement pas le cours de l'action.

Incidence du programme d'achat sur les cours de l'action

Revenons sur les cours de l'actions sur un an, du 25 septembre 2017, début du rachat d'actions, au 25 septembre 2018. De 22,69 euros à 27,83 euros, l'action s'est appréciée de 22,6% à Paris tandis que de 27.02 dollars à 32,55 dollars, l'action s'est appréciée de 20,4% à New-York.

Le détail des rachats d'actions au jour le jour est disponible sur le site de TechnipFMC (http://investors-fr.technipfmc.com/phoenix.zhtml?c=254472&p=irol-sharerepurchase). Cela permet de voir l'évolution des cours des actions simultanément à la réalisation du programme d'achat.

On constate que les achats à Paris ont été assez réguliers avec une moyenne de 17 500 actions par jour. Coté New-York, les achats sont très irréguliers avec trois périodes de gros achats dépassant les 100 000 actions par jour et allant jusqu'à 259 490 actions et des périodes avec de très faibles achats, voir aucun achat. Globalement, sur un an, les rachats ont représenté 1,10 % des échanges à Paris et 1,12% des échanges à New-York.
Sur le graphe d'évolution des cours et des rachats, **on ne constate pas de de corrélation significative des cours entre les achats intensifs ou faibles ou nuls d'achat et les hausses et les baisses des cours**. Certains diront que les achats massifs ont permis de limiter les baisses mais cela tient surtout de la méthode Coué.

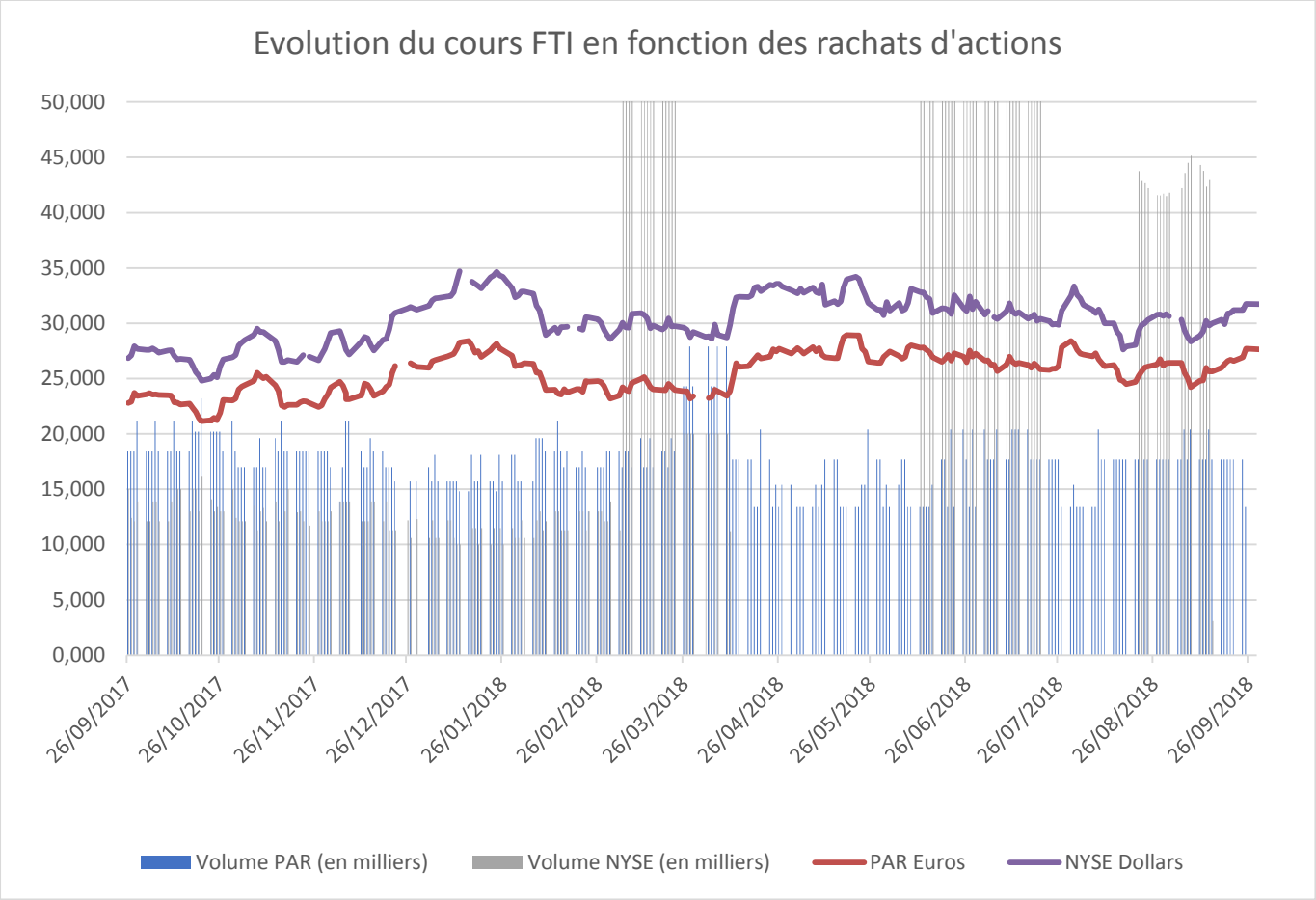

Comparaisons avec les concurrents du secteur

Sur cette période, la variation du taux du dollar avec l'euro est relativement faible, de 1,19 USD à 1,18 USD pour 1 € avec des variations entre 1,13 USD (-4,9%) et 1,25 USD (+4,8%), ceci doit néanmoins être pris en compte.

De plus, le business O&G est assez différent aux Etats Unis avec le pétrole et gaz de schistes et il est très orienté sur le pays lui-même. En Europe, le business O&G est orienté mer du nord et export sur les projets mondiaux.

Nous ferons donc les comparaisons des cours de Paris avec des sociétés européennes et des cours de New-York avec des sociétés américaines sur un an à partir du lancement du programme de rachat d'actions.

La comparaison avec le secteur européen place l'évolution du cours de l'action TechnipFMC dans la médiane. L'évolution sur cette période est assez homogène entre les différentes sociétés avec des décrochements de certaines. SAIPEM, PETROFAC et AKER ont plus que doublé la hausse de TechnipFMC, JOHN WOOD est proche de TechnipFMC tandis que SBM Offshore et SUBSEA 7 ont nettement sous performé par rapport à TechnipFMC.

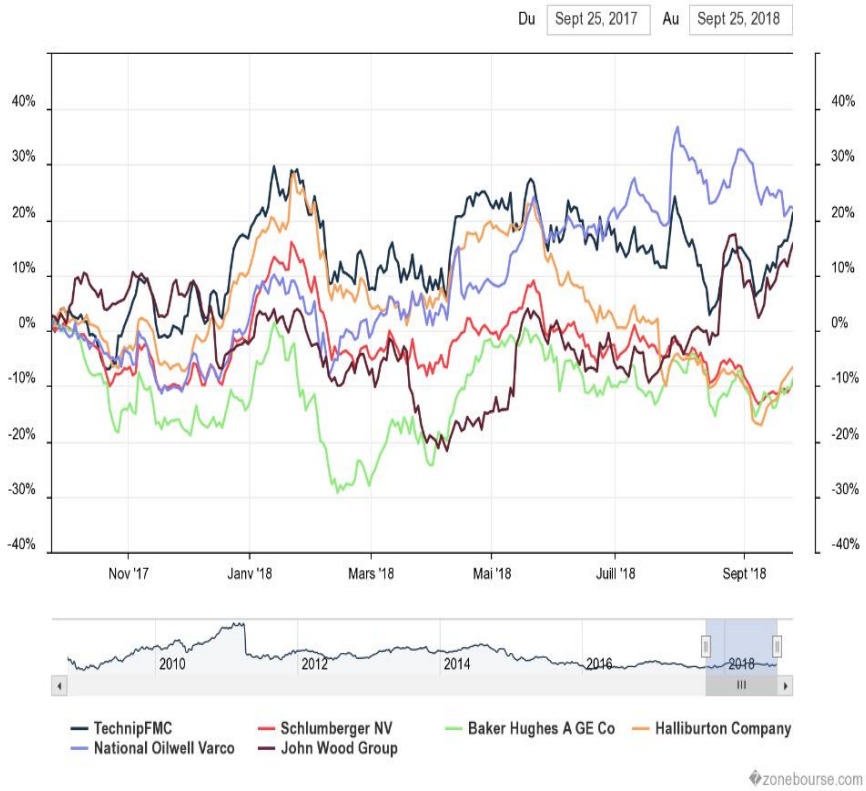

La comparaison sectorielle US place TechnipFMC dans le groupe de plus forte hausse avec NATIONAL OIL VARCO et JOHN WOOD tandis que les autres HALLIBURTON, BAKER HUGUES (GE) et SCHLUMBERGER ont baissé et sont groupées. L'évolution sur cette période est également assez homogène entre les différentes actions avec des décrochements de certaines.

A noter que Mc DERMOTT fusionnant avec CB&I au printemps 2018 n'ont pas été considérés dans cette comparaison car leur évolution est fortement perturbée par cette fusion.

Sur la période, **l'évolution de TechnipFMC est honorable mais pas spectaculaire par rapport à ses concurrents et suit globalement le mouvement d'ensemble sans avoir ni décroché ni surperformé.**

Si on regarde avant le lancement du rachat des actions en remontant jusqu'à la fusion (17/01/2017), la baisse de TechnipFMC était de -31,8% au 25 septembre 2018 assez homogène avec SAIPEM et JOHN WOOD, PETROFAC ayant une baisse encore plus importante. Avant et pendant la période de rachat, le cours de l'action TechnipFMC a évolué de façon homogène avec JOHN WOOD et en sous performant légèrement par rapport à SAIPEM et PETROFAC sur la période de rachat.

L'évolution des cours de l'action au gré des événements

L'actionnariat de TechnipFMC est très volatil et tout annonce ou toute rumeur relative au groupe ou à un de ses concurrents impacte immédiatement les cours dans un sens ou un autre tout comme les avis « autorisés » et recommandations des analystes spécialisés.

Cet effet est amplifié par la psychologie des boursicoteurs et le suivisme « mouton de panurge » des petits actionnaires. Plus que les nouvelles elles-mêmes, ce sont les interprétations qu'en feront les investisseurs en bourse qui guideront l'évolution du titre. Par exemple, lors de la publication de résultats, l'action peut chuter sur des résultats en hause et monter sur des résultats en baisse car ceux-ci ne correspondent pas aux attentes des analystes (le fameux consensus) et aux anticipations spéculatives.

De plus, les algorithmes des investisseurs institutionnels réagissant à la seconde peuvent accentuer ces variations et faire boule de neige avec le suivisme des petits porteurs.

L'action TechnipFMC doit également être analysée en fonction de l'évolution du secteur très orienté pétrole et gaz. Toute variation importante des cours de l'or noir se répercute immédiatement sur les cours.

Ces variations sont à cours terme. On eut se demander si elles ont toutes une influence à moyen et long terme ; on constate que le soufflé est souvent vite retombé.

Le graphe ci-dessus représente les évolutions du cours de l'action TechnipFMC à Paris (noir), à New-York (rouge), du dollar en euros (orange) et du Brent Oil (vert) sur la période d'un an suivant le lancement du programme de rachat d'actions.

Des événements sont indiqués sur le graphe :

- A : annonce par TechnipFMC hors des résultats trimestriels :
  - 19/10/2017 : reprise des activités de PLEXUS liée aux têtes de puits d'exploration
  - 28/11/2017 : TechnipFMC relève ses objectifs de synergie à l'horizon 2019 à 50 millions de dollars
  - 02/02/2018 : prise de contrôle d'ISLAND Offshore
  - 23/02/2018 : collaboration avec MAGMA GLOBAL pour concevoir de nouvelles conduites offshores
  - 24/04/2018 annonce de dividendes trimestriels de 0,13 dollar
- C : annonce de contrats remportés par TechnipFMC :
  - 28/09/2017 : subsea avec STATOIL au Brésil
  - 04/12/2017 : extension de la raffinerie de SITRA avec BAPCO à Bahreïn
  - 26/03/2018 : subsea EPCI avec LLOG Exploration dans le Golfe du Mexique
  - 10/04/2018 : SAUDI ARAMCO signe des accords avec TOTAL, SUEZ et TechnipFMC
  - 16/04/2018 ; réalisation d'un FPSO Tortue/Ahmeyim en Mauritanie
  - 22/05/2018 : deux usines de production d'engrais en Inde
  - 06/06/2018 : traitement d'eau en Australie pour WOODSIDE
  - 02/07/2018 : subsea avec TOTAL E&P en Angola

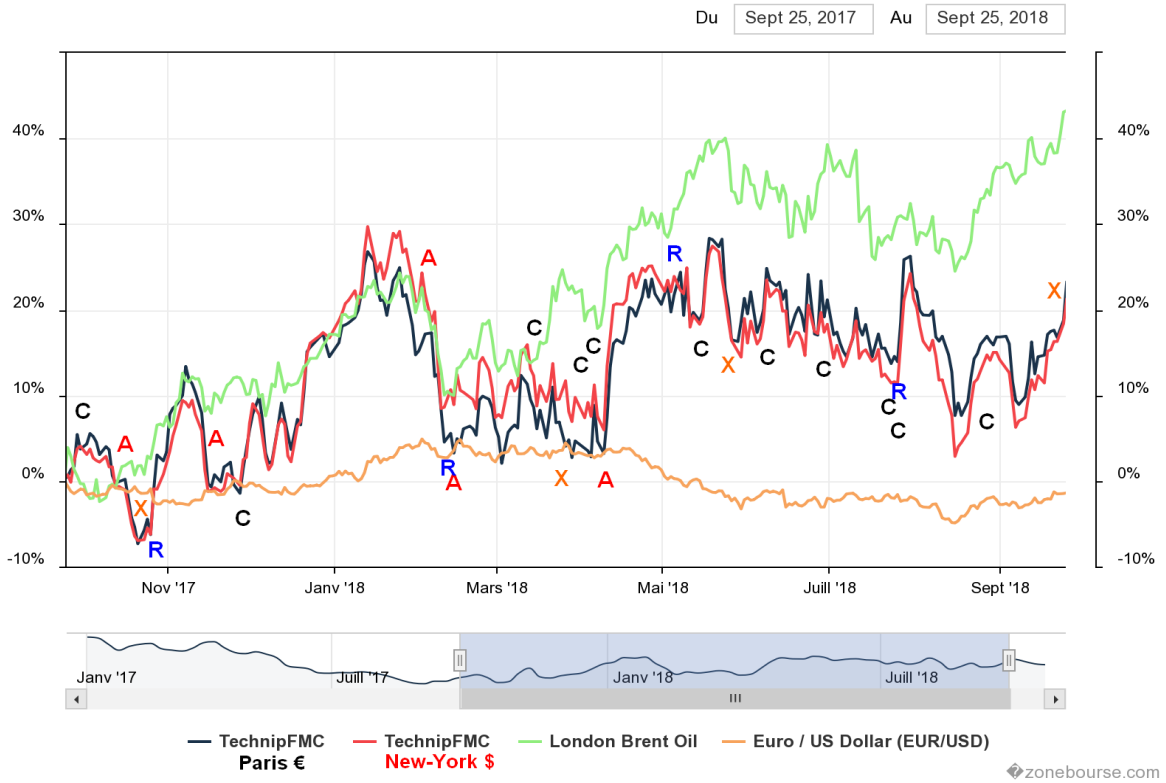

- 20/07/2018 : unité de génération d'hydrogène en Inde pour HPCL
- 26/07/2018 : installation d'équipements subsea avec CHEVRON Australie
- 28/08/2018 : construction d'une usine d'oléfines au Vietnam

- R : publication de résultats trimestriels par TechnipFMC :
  - 25/10/2017 : révision des objectifs à la hausse pour 2017 dans l'onshore/offshore
  - 22/02/2018 : prévisions des marges dans l'onshore/offshore relevées pour 2018 et annonce d'un dividende de 0,13 dollar pour le 1er trimestre
  - 09/05/2018 : résultats du 1er trimestre en repli pour le chiffre d'affaire, renoue avec les bénéfices et confiance affirmée pour 2018
  - 25/07/2018 : prises de commandes en hausse pour le 2ème trimestre
- X : publication d'information externe à TechnipFMC :
  - 24/10/2017 : SAIPEM bondit en bourse après son retour aux bénéfices
  - 23/07/2018 : HALLIBURTON (2ème mondial en service pétroliers) chute en bourse malgré de solides résultats
  - 05/09/2018 : HALLIBURTON pénalisé par la faiblesse des demandes de ses clients lance un avertissement sur ses résultats
  - 21/09/2018 : le pétrole passe les 80 dollars le baril (Brent)

On constate que des annonces de SAIPEM ou HALLIBURTON ont des impacts immédiats sur le cours de l'action TechnipFMC tout aussi importants que les annonces de TechnipFMC. **La communication des sociétés du secteur et, plus particulièrement celle de TechnipFMC, ainsi que la visibilité donnée aux marchés sont les facteurs influençant les cours de l'action à court terme**.

Pourquoi ne pas avoir versé plus de dividendes ?

Pourquoi avoir choisi le rachat d'action pour un montant de 500 millions de dollars et limité le paiement de dividendes à 60 millions de dollars ? Nous y voyons les raisons suivantes :

- ✓ Flexibilité : le rachat d'actions est ponctuel alors que le versement de dividendes crée des attentes pour le futur. Le rachat d'actions au fil de l'eau est particulièrement bien adapté pour rendre aux actionnaires des « cash-flow » temporairement excédentaires en attendant que la hausse du taux de distribution, de moindres résultats ou une forte hausse des investissements le rendent inutile.
- ✓ Signal : Le versement d'un dividende exceptionnel pouvait être envisagé car il est neutre. La distribution de dividendes réguliers contient en quelque sorte un engagement de la part des dirigeants de maintenir le dividende. C'est un signal fort. Un rachat d'actions ne contient pas ce type d'engagement implicite. C'est un signal très neutre.
- ✓ Impact sur actionnariat. Le rachat d'actions modifie le poids respectif des actionnaires. Sans doute que cette opération va donner, in fine, encore plus de poids au investisseurs américains.
- ✓ Fiscalité : la fiscalité est fluctuante dans le temps et géographiquement. Cependant nous avons vu que la fiscalité sur les plus-values est plus clémente que la fiscalité des dividendes
- ✓ Impact sur stock-options des dirigeants : le paiement de dividendes entraine une baisse du prix de l'action donc réduit la plus-value potentielle donc n'est pas favorisé par le management.

Conclusions

Le rachat d'actions, comme la distribution de dividende ou la réduction de capital permet de rendre de l'argent aux actionnaires mais il n'est pas parfaitement substituable à ces deux derniers. Le rachat d'actions à un caractère ponctuel, au contraire du dividende qui est récurent et, si son impact sur le cours de l'action n'est pas flagrant, ce sont des fonds dépensés en pure perte, de la destruction d'argent.

Le 25 avril 2017 en annonçant le paiement de dividendes et la mise en place d'un plan de rachat d'actions, TechnipFMC a voulu donner un signal positif aux marchés financiers qui étaient sur l'expectative de la réussite de cette fusion. Malgré l'annonce, n'oublions pas que du 17 janvier 2017 au 25 octobre 2017, soit un intervalle de 9 mois, le cours de l'action en dollars et en euros a chuté de manière continue pour atteindre et accuser une perte de respectivement 29% et 36%. C'est dire que le marché était extrêmement sceptique sur les dires et affirmations du CEO et de la CFO. Il faut aussi noter que durant cette période la chute du dollar US par rapport à l'Euro a amplifié les pertes potentielles des actionnaires européens.

L'action TechnipFMC a commencé à se redresser à partir du 25 octobre 2017 avec l'annonce de perspective optimistes pour l'on/offshore de TechnipFMC et l'annonce du retour aux bénéfices par SAIPEM, soit bien après le 25 avril 2017. Il n'est donc absolument pas démontré que l'annonce du paiement de dividendes et la mise en place d'un plan de rachat d'actions soit le facteur déclenchant du redressement du cours de l'action TechnipFMC.

Le programme de rachat n'a pas permis à TechnipFMC de faire une différence par rapport à ces concurrents

Européens, voire de faire aussi bien qu'eux. La situation est un peu différente côté sectoriel US, mais la forte composante internationale mondiale de TechnipFMC permet certainement de faire un écart avec les sociétés US très centrées sur le marché US.
On voit que le cours de l'action est plus sensible aux annonces de résultats de TechnipFMC et de ses concurrents, des cours de l'or noir et de la géopolitique mondiale.

Quand on examine la perception de TechnipFMC par les analystes[8], on identifie nettement où il est urgent d'agir :

- Qualité des publications : 0%
- Visibilité : 18%

Ces évaluations sont inchangées depuis la fusion !
De la COM, et de la bonne COM ! pour l'évolution à court terme … et de bons contrats bien réalisés pour la croissance à long terme … si le prix du brut reste à un niveau qui permet de relancer les perspectives d'investissements dans l'O&G !
Il serait d'ailleurs temps de réactiver le Club des Actionnaires, comme nous l'avons demandé plusieurs fois sans résultats.

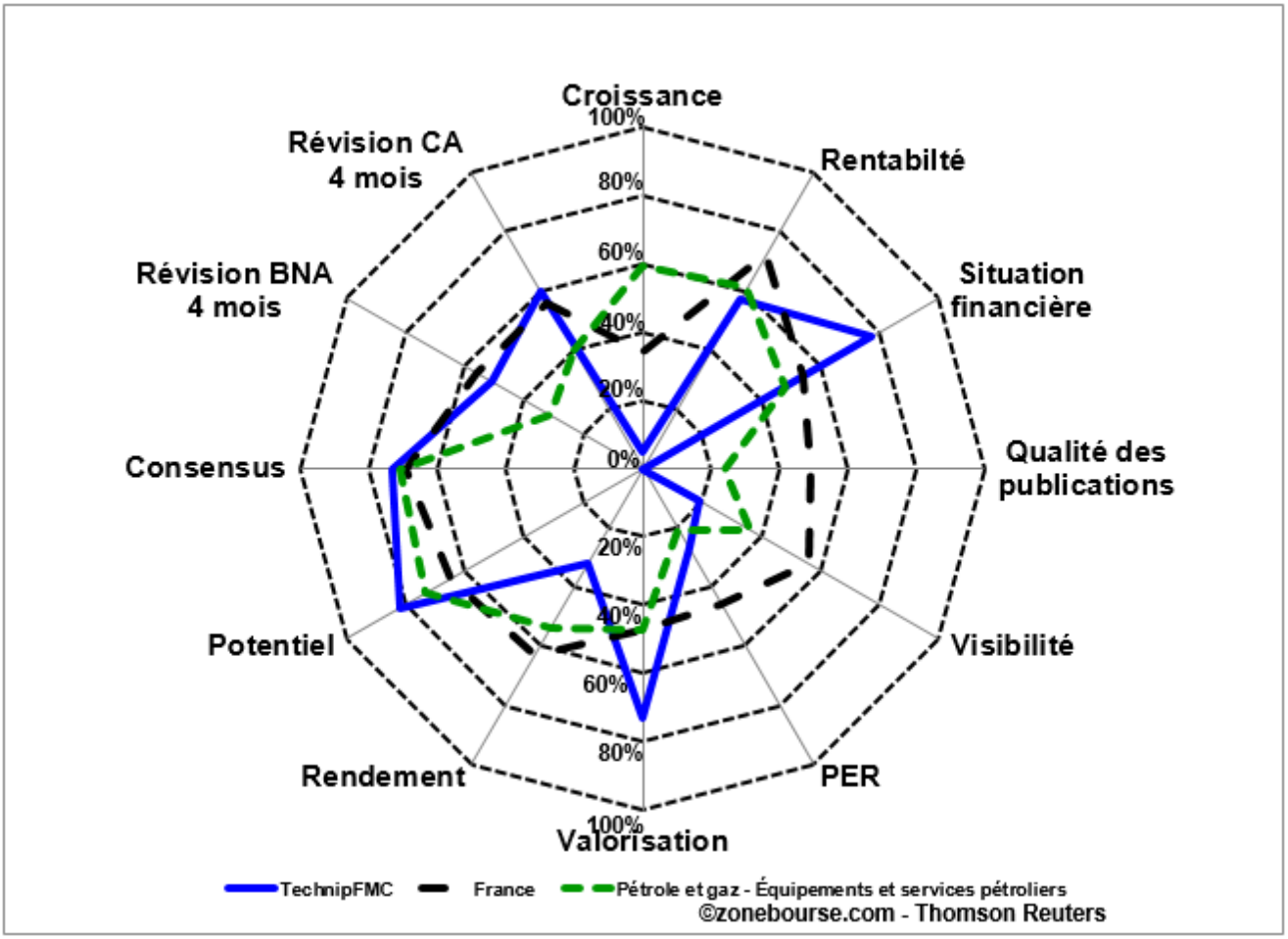

Vous avez une analyse semblable ou différente de la nôtre ? Vous voulez développer des éléments complémentaires ?

Rendez-vous sur le Blog du site artechnip.org.

A bientôt.

Jean-Michel Gay et Philippe Robin

[8] ZoneBourse https://www.zonebourse.com/TECHNIPFMC-33326591/analyses/

RÉSULTATS DE TECHNIPFMC – 3T2018

RÉSULTATS DE TECHNIPFMC	2017 GAAP						2018 GAAP			
PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ en millions de USD	1T2017	1T2017 corrigé	2T2017	3T2017	4T2017	Global 2017	1T2018	2T2018	3T2018	9 mois 2018
Chiffre d'affaire	**3 388,0**	**3 388,0**	**3 845,0**	**4 140,9**	**3 683,0**	**15 056,9**	**3 125,2**	**2 960,9**	**3 143,8**	**9 229,9**
Subsea	1 376,7	1 376,7	1 730,3	1 478,2	1 292,2	**5 877,4**	1 180,2	1 217,4	1 209,1	**3 606,7**
Onshore/Offshore	1 764,0	1 764,0	1 812,9	2 308,1	2 019,5	**7 904,5**	1 573,4	1 342,4	1 532,5	**4 448,3**
Technologies de Surface	248,4	248,4	300,0	353,9	372,3	**1 274,6**	371,6	401,1	402,2	**1 174,9**
Corporate et autres	-1,1	-1,1	1,8	0,7	-1,0	**0,4**	0,0			
Charges et dépenses	3 345,1	3 342,2	3 490,1	3 872,3	3 387,1	**14 091,7**	2 885,9	2 777,6	2 863,7	**8 527,2**
Marge brute	42,9	45,8	354,9	268,6	295,9	**965,2**	239,3	183,3	280,1	**702,7**
Eléments corporate	**122,5**	**-141,8**	**-194,4**	**-128,6**	**-209,6**	**-674,4**	**-147,2**	**-123,9**	**-174,1**	**-445,2**
Produit (charge) coprporate	204,2	-59,7	-122,3	-42,3	-86,8	**-311,1**	-59,8	-73,0	-68,1	**-200,9**
Charge d'intérêts	-81,7	-82,1	-72,1	-86,3	-122,8	**-363,3**	-87,4	-50,9	-106,0	**-244,3**
Résultat d'exploitation avant impôt des segments	**298,0**	**36,6**	**245,2**	**229,6**	**168,3**	**679,7**	**140,7**	**225,7**	**200,9**	**567,3**
Subsea	54,2	54,2	236,1	102,8	67,4	**460,5**	54,4	75,9	79,7	**210,0**
Onshore/Offshore	139,9	142,8	204,5	206,4	257,2	**810,9**	202,9	171,3	243,4	**617,6**
Technologies de Surface	-18,6	-18,6	-1,0	49,0	53,3	**82,7**	30,6	51,5	51,9	**134,0**
Corporate et autres	122,5	-141,8	-194,4	-128,6	-209,6	**-674,4**	-147,2	-73,0	-174,1	**-394,3**
EBITDA ajusté	**684,4**	**420,4**	**501,3**	**536,2**	**573,1**	**2 031,1**	**386,6**	**377,2**	**430,5**	**1 194,3**
Subsea	238,6	238,6	376,7	260,4	244,1	**1 119,8**	172,0	191,2	188,5	**551,7**
Onshore/Offshore	152,2	152,2	187,7	244,6	294,5	**879,0**	215,0	170,9	227,3	**613,2**
Technologies de Surface	36,0	36,0	35,9	71,2	75,8	**218,9**	50,3	72,6	72,5	**195,4**
Corporate et autres	257,5	-6,4	-99,0	-40,0	-41,3	**-186,6**	-50,7	-57,5	-57,8	**-166,0**
Résultats financiers										
Résultat net avant impôts	298,0	36,6	245,2	229,6	168,3	**679,7**	140,7	174,8	200,9	**516,4**
Résultat net après impôts	194,3	-15,2	159,0	117,9	-127,5	**134,2**	91,4	110,1	134,2	**335,7**
Résultat net publié attribuable à TechnipFMC	**190,8**	**-18,7**	**164,9**	**121,0**	**-153,9**	**113,3**	**95,1**	**105,7**	**136,9**	**337,7**
Résultat net ajusté hors charges et crédits	330,9	117,1	211,9	183,6	90,9	**603,5**		132,0	139,8	**271,8**
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)	468,9	466,6	468,4	469,7	466,2	**468,3**	465,7	463,3	459,0	
Bénéfice par action Dilué en USD $	0,41	-0,04	0,35	0,26	-0,33	**0,24**	0,20	0,23	0,30	
Trésorerie nette	3 459,90	3 459,90	3 406,60	3 255,50	2 882,40		2 397,60	1 689,40	1 457,80	
	backlog hors remboursables					Prise de commande	backlog incluant les remboursables			Prise de commande
Carnet de commande	**16 056,2**	**16 056,2**	**15 182,9**	**13 902,4**	**12 982,8**	**10 196,3**	**14 011,4**	**14 802,8**	**15 178,0**	**11 365,9**
Subsea	6 558,2	6 558,2	6 186,8	5 948,9	6 203,9	5 143,6	6 110,9	6 117,0	6 343,4	4 297,9
Onshore/Offshore	9 066,0	9 066,0	8 582,0	7 559,3	6 369,1	3 812,9	7 491,0	8 270,5	8 378,8	5 816,5
Technologies de Surface	432,0	432,0	414,1	394,2	409,8	1 239,8	409,5	415,3	455,8	1 251,5
Note : le carnet de commande ne reflète pas les parties remboursables des contrats existants										

Société au 17/01/2017
Technip
FMC Technologies
TechnipFMC

ARTS ET CULTURES

Le coin des artistes

Vannes - Tour du Connétable - 15e siècle - Rue des Remparts - Classée Monument Historique : 1927
Intégrée à la muraille orientale de la ville, cette majestueuse tour fut pensée lors de l'agrandissement des remparts engagé à la fin du 14e siècle. Cependant, ses caractéristiques architecturales font apparaître qu'elle est réalisée plus tard sous le règne du duc Jean V (1399-1442) pour Arthur de Richemont, le frère de ce dernier.
Source : http://www.mairie-vannes.fr/vannesdecouverte/histoire-et-patrimoine/qr-patrimoine/tour-du-connetable/

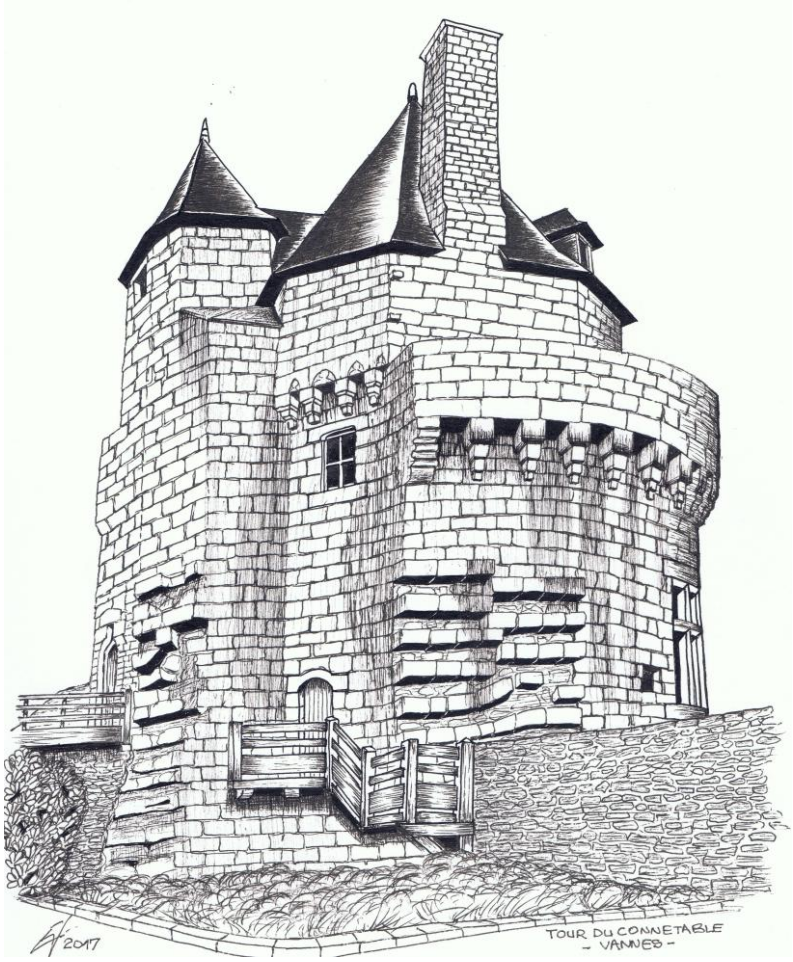

Dessin d'Éric VILLEMAIN

LES INVENTEURS MÉCONNUS

Jean Roy et Jean-Pierre Cohen

L'hélice pour la propulsion des navires

http://napoleon-monuments.eu/Napoleon1er/Sauvage.htm

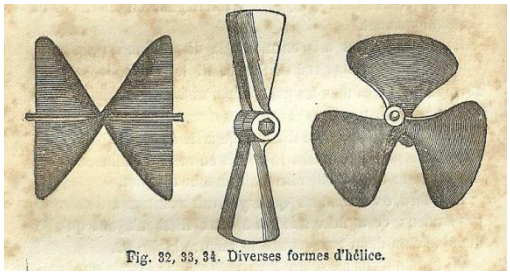

FRÉDÉRIC SAUVAGE (Boulogne sur mer 1786, Paris 1857)
Inventeur français il eut l'idée d'utiliser l'hélice pour la propulsion des navires (1832) mais c'est le constructeur Auguste Normand 1792-1871) qui concrétisa cette idée en substituant une hélice à 3 pales à l'hélice à spirale entière qu'il préconisait.

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Les taxis

https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxi
http://www.riquitotours.com/fr/histoire

NICOLAS SAUVAGE
Un certain Nicolas Sauvage, facteur des maitres cochers d'Amiens s'établit à Paris et y ouvre vers 1637 un dépôt de voitures de louage avec cocher dans la rue Saint Martin… Son parc de 20 carrosses se trouve en face d'un hôtel à l'enseigne Saint Fiacre et offre le premier service de voitures à la disposition du public, les fiacres ancêtres des taxis parisiens qui remplacent progressivement les chaises à porteurs.
Ces méthodes de transport sont l'apanage de privilégiés, avec d'un côté peu d'exploitants se partageant un monopole, et de l'autre une clientèle issue de la bourgeoisie.

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Le téléphone

https://fr.wikipedia.org/wiki/Téléphone

En France, **Charles Bourseul** agent de l'administration des télégraphes pose le principe du téléphone. Il déposa un article dans l'Illustration du 26 août 1854, sous le titre « transmission électrique de la parole « Un grand nombre d'inventeurs ayant participé de près ou de loin à l'invention et l'amélioration du téléphone, sa paternité fut et est encore l'objet de différentes controverses.

Philipp REIS, dans une déclaration à la société de physique de Francfort sur le Main prononce le mot « téléphone » le 26 août 1861. En 1863 son dispositif expérimental aurait permis de transmettre la voix avec une bonne qualité, quoique d'une faible intensité.

Antonio MEUCCI, italo américain, aurait fabriqué plusieurs dispositifs téléphoniques entre 1840 et 1870 et déposé un brevet descriptif le 28 décembre 1870.Il aurait confié ses prototypes à Edward B. Grant, vice-président de l'Américan District Télégraph Company of New-York qui les aurait par la suite perdus dans le laboratoire où travaillait Alexander Graham Bell ……. Le 11 juin 2002 la Chambre des représentants des États Unis a reconnu le rôle d'Antonio Meucci dans l'invention du téléphone, en soulignant que « si Meucci avait été capable de payer les 10 $ de frais pour maintenir la promesse de brevet après 1874, aucun brevet n'aurait été délivré à Bell ».

Elisha Gray déposa un brevet pour une invention équivalente deux heures plus tôt le même jour que Bell. Le brevet de Bell aurait cependant été examiné immédiatement à la demande de son avocat, tandis que celui de Gray ne le fut que le lendemain. Tous les procès intentés par ce dernier pour faire reconnaitre sa paternité se soldèrent par un avis en sa défaveur, et la paternité officielle de l'invention fut attribuée à Alexander Graham Bell

LLIVIA L'ENCLAVE ESPAGNOLE EN FRANCE

Jean Roy et Jean-Pierre Cohen

La petite ville n'est pourtant qu'une enclave catalane en terre… catalane.

La petite ville de Llívia (prononcer "Lyibia" en accentuant le premier L du début) a la particularité d'être une commune espagnole entièrement enclavée en France dans le département des Pyrénées-Orientales (66). Une route neutre de 4 km de long relie Llívia à l'Espagne.

Située dans la partie française de la Cerdagne (la Haute-Cerdagne), Llívia appartient cependant à la comarque (regroupement de communes) de Basse-Cerdagne (ou Cerdagne) en Catalogne.

Llívia est conquise avec la Cerdagne par les Romains, puis par les Musulmans entre 720 et 759 : la ville est alors nommée Medinat el bab, la ville de la porte (vers la Francie). Par la suite, Charles Quint donnera à Llívia le statut de ville, un élément déterminant pour l'avenir du petit territoire catalan.

En 1659 est signé le Traité des Pyrénées entre la France et l'Espagne. Louis XIV obtient ce qui est aujourd'hui la Catalogne française (Pyrénées-Orientales) : Roussillon, Vallespir, Conflent, Capcir et une partie de la Cerdagne. Cette dernière province, à cheval sur les Pyrénées revêtait une importance stratégique particulière.
La France accepte de laisser Puigcerdà (Puy Cerdan) et la basse Cerdagne à l'Espagne en l'échange des villages (pueblos en espagnol, pobles en catalan) de la haute Cerdagne située du côté nord des Pyrénées. Arguant du fait que le traité parlait de « villages » et que Llívia avait le statut de ville, les espagnols purent conserver le territoire, qui constitua ainsi une enclave dans le royaume de France, jusqu'à nos jours.

Si l'on considère la dimension catalane, Llívia n'est en fait pas vraiment une enclave : rattachée à la Catalogne sud (la communauté autonome de Catalunya), la ville est enclavée en Catalogne nord, mais toujours au cœur de la Cerdagne. Espagnole ou française, Llívia n'en demeure pas moins pleinement cerdane.

https://www.anecdote-du-jour.com/llivia-une-enclave-espagnole-en-france/
https://fr.wikipedia.org/wiki/Llívia - http://eric.hurtebis.chez-alice.fr/llivia.htm

HISTOIRE DE L'AVIATION

Le dernier vol du « HOMESICK ANGEL »
B17 Forteresse Volante N° de série 42-3147
Ils ont fait leur devoir

Gilbert LAURENT-GUYARD, documents joints diffusés avec l'aimable autorisation de M Jean-Pierre GARNIER Président de l'ARSA (Association Rhodanienne pour le Souvenir Aérien)

William L. WATERS – Summerville – West Virginia

16 Novembre 1943 – Terrain de Depienne dans le désert tunisien
Le terrain se réveille, le bruit est assourdissant.

Les équipages se préparent pour une mission dans le sud de la France. Les différents escadrons du 97th Bomb Group, y compris 9 avions du 341sst Bombardment Squadron, et d'autres appareils des 340th, 342nd, et 414th squadrons sont concernés, en tout 36 bombardiers lourds. L'objectif prévu est l'aérodrome d'Istres-Le Tubé, à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Marseille. Le terrain est maintenant occupé par la Luftwaffe allemande, c'est un relais opérationnel contre les bateaux et les avions Alliés. Il y a plusieurs pistes d'atterrissage, et de nombreux hangars pour faire des réparations et du stockage de matériel.

Les membres de l'équipage du B-17 Forteresse Volante, n° de série 42-3147 (Homesick Angel) sont nerveux, tandis qu'ils commencent à rouler vers la piste d'envol. Cette mission sera leur 17eme, ce sont des vétérans à bien des égards, mais c'est la guerre.

Dans le poste de pilotage, le Sous-lieutenant Richard Packard, le pilote, et le Lieutenant Warren Bien, le copilote, voient venir une jeep qui, au moyen de signaux par fanions, leur ordonne de s'arrêter. Un nouveau venu, le 2nd Lieutenant William Waters, remplacera le Lieutenant Bien qui souffre d'une crise de paludisme. Les deux moteurs intérieurs sont arrêtés pour permettre le transfert de ces deux hommes.

Le 2nd Lieutenant Waters vient juste d'arriver des Etats-Unis, et c'est la procédure de fonctionnement normale dans les squadrons de donner aux nouveaux venus une occasion d'acquérir une bonne expérience avec des membres d'équipage aguerris. On considère aussi qu'il est important que beaucoup des membres d'équipage de B-17 soient capables d'accomplir deux ou trois autres fonctions que la leur, y compris piloter l'avion, au cas où cela serait nécessaire. Cette méthode sera suivie tout au long de la guerre. Les deux moteurs qui avaient été arrêtés sont remis en marche et l'avion roule de nouveau vers la piste. Le Lieutenant Waters a été tellement bousculé pour participer à ce vol qu'il a passé ses heures de vol pardessus ses pantoufles. Ce sera sa première mission el il est nerveux.

Le vol jusqu'à l'objectif dure 3h30, plus de temps qu'il n'en faut pour penser à l'avenir. Peu de temps après le décollage, deux B-17 rencontrent des problèmes et doivent rentrer à la base. Cela ne constitue pas un mauvais présage. Avec une formation de si nombreux appareils, il est inévitable que certains aient des problèmes. Le ciel est clair, avec aucune formation nuageuse, et donc la visibilité devrait être bonne. Il est prévu que la formation dépassera l'objectif par l'ouest, puis virera vers l'est et enfin vers le sud pour commencer la passe de bombardement.

L'avion de tête, comme c'est toujours le cas, a la responsabilité de repérer l'objectif, de se caler visuellement sur lui et puis larguer ses bombes. Tous les autres avions de la formation suivront le B-17 de tête et largueront leurs bombes au même moment. C'est ce qui donne la plus grande puissance de feu possible sur l'objectif.

Pour une raison qui n'est toujours pas claire, le bombardier de l'avion de tête n'a pas choisi le bon objectif. Il est possible que cette erreur ait été due au grand nombre de hangars, ou à la nervosité du moment. En tout cas, aucune bombe n'a été larguée et le B-17 se dirige

maintenant vers la Méditerranée alors que la mission n'a pas été remplie. Les hommes sont stupéfaits et se demandent ce qu'il se passe.

Beaucoup de B-17, à l'avant de la formation, suivent leur commandant et reprennent le cap de la base en Tunisie.

Le Major Perkins, qui commande le 341st, voyant cela, donne l'ordre a ses équipages de se rassembler sur lui et de le suivre pour une seconde passe sur l'objectif. De telles missions sont couteuses, et il faut qu'elles soient accomplies. Plusieurs Forteresses Volantes des autres squadrons se joignent à la formation. Il est maintenant 12h30.

Le deuxième passage est effectué à la même altitude que le premier, une décision tragique. Plus tard, au cours d'entretiens, il sera dit qu'il y avait eu un ordre verbal de baisser l'altitude de 3 000 pieds pour tromper les Allemands. Mais pour une raison inconnue, cet ordre n'a pas été entendu, ou peut-être même jamais donné. Les équipages ont des doutes, et prononcent des paroles irrespectueuses et inquiétantes. Les mitrailleurs se préparent au pire, passent leurs parachutes et se rapprochent des issues de sortie. Quand ils tirent sur les chasseurs allemands, ils ne portent pas leur parachute qui générait leurs mouvements, mais là, il n'est pas nécessaire de s'inquiéter des chasseurs allemands, car ils ne se risqueront jamais dans les tirs de DCA que la formation va bientôt recevoir. Les allemands ont réglé les fusées de leurs obus en fonction du premier passage et ils sont maintenant prêts à accueillir la formation. Cette fois-ci, ils savent exactement à quelle altitude les B-17 volent. Le vol pour contourner l'objectif et revenir pour une deuxième passe a pris 30 minutes, largement le temps de se préparer.

A la radio de bord, les mots « commencez la passe de bombardement » ont bien été entendus. A ce moment-là, les soutes à bombes sont ouvertes pour dégager le chargement d'explosif des avions. On entend l'ouverture des portes, et le sifflement de l'air dans la soute ouverte. Quelques minutes plus tard, les mots « nous y voilà ! » se font entendre à la radio de bord, faisant référence aux éclatements de la FLACK que l'on peut voir un peu plus haut et droit devant. Le Lieutenant Packard sait que leurs chances ne sont pas bonnes. Un seul obus directement sur le B-17 serait fatal, pourtant il continue à voler vers l'objectif, décidé à remplir la mission.

Juste à ce moment-là, le Homesick Angel est touché en avant des portes de la soute à bombe, juste sous le siège du co-pilote. L'appareil est violemment secoué tandis que des flammes el de la fumée s'engouffrent dans l'avion blessé .

Tout le monde est en proie à la panique. Les corps se heurtent, chaque homme se débat pour se sauver comme il peut. L'ordre est donné de « sautez, nous tombons »

Le Staff Sergeant Ken Eslick, mitrailleur de sabord gauche fait tout ce qu'il peut pour se débarrasser de son casque radio et de ses sangles de sécurité, mais il est sur le point de s'évanouir. La puanteur de l'avion qui brûle, la fumée qui l'aveugle…

Les aviateurs des autres B-17 voient un avion gravement touché, avec des flammes qui sortent des deux moteurs droits. On considère que beaucoup des hommes ont été gravement blessés ou tués lors de l'explosion de l'obus. Le B-17 continue à voler vers l'objectif soit parce qu'il est toujours piloté, soit à cause de son élan. Dix secondes plus tard, l'avion commence à dériver lentement vers la droite et s'éloigne de la formation. Sa vrille devient plus serrée et plus rapide. C'est la pesanteur qui a pris le dessus, et le sort de ceux qui sont toujours à l'intérieur est déjà scellé. Finalement, le B-17 plonge dans l'étang de Lavalduc, laissant à la surface de la fumée et des flammes.

La formation continue vers l'objectif, largue ses bombes avec succès, détruisant plusieurs hangars ennemis. Sur le chemin du retour vers la Tunisie, deux B-17, touchés par l'artillerie ennemie au-dessus de l'objectif, s'écrasent dans la mer. On voit plusieurs parachutes, mais aucun aviateur ne sera sauvé, donc 29 hommes ont été perdus dans la mission de ce jour.

Le Sergeant Eslick reprend conscience au moment où il approche du sol. Il voit le ciel bleu au-dessus de lui, de la fumée et des flammes à la surface de l'étang et il sait que c'était son avion. Il voit aussi beaucoup d'allemands au sol qui l'attendent et il passera le reste de la guerre au Stalag Luft 13, un camp de prisonniers en Allemagne.

Les corps, quand ils sont retrouvés, sont enterrés par les français dans différents cimetières religieux. Les gens sont très reconnaissants pour le sacrifice des américains et font de leur mieux pour les enterrer correctement. Cela prendra 9 mois pour que tous les corps soient retrouvés et identifiés.

La famille du Sergeant Eslick sera prévenue de son état de prisonnier de guerre par la Croix Rouge américaine. Les neuf autres familles seront informées que leur enfant est porté disparu en France le 16 Novembre 1943. Un an plus tard, une lettre du Ministère de la Guerre changera ce statut en Mort en Service Commandé. Cette longue année d'espoir adoucira un peu l'inévitable nouvelle.

Au cours des années qui ont suivi la guerre, le gouvernement américain a fait tout ce qui était possible pour identifier les corps et arrêter un lieu d'inhumation répondant aux souhaits des familles.
Inhumés au Cimetière National Zachary Taylor, à Louisville, Kentucky dans la même tombe :

SSgt - Charles D. Atkins Jr - Mitrailleur de tourelle boule
2nd Lt - Leon E. Case Jr - Bombardier
TSgt - Leo F. Garrity - Mécanicien de bord
2nd Lt - Daniel E. Dustin - Navigateur
1st Lt - Richard A. Packard Jr. - Pilote
Dans un caveau de famille au Kansas
SSgt - James M. Elliott - Mitrailleur de queue

Inhumés au Rhône American Cemetery Draguignan France
SSgt - Eark W. Large - Mitrailleur de sabord droit
TSgt - Melvin E. Hertel - Radio mitrailleur
2nd Lt - William D. Waters - Copilote

Le SSgt Eslick est revenu de son camp de prisonniers et a passé le reste de sa vie à Big Fork dans le Montana.

Le 2nd Lt William Waters, mon oncle, a été identifié par sa fiche dentaire et la pointure de ses chaussures. Il avait toujours ses pantoufles aux pieds. Une autopsie complète avec rapport d'identification a été faite pour garantir une identification certaine. Cela s'appelle un Dossier Individuel de Soldat Mort. Il totalise 115 pages et rien n'est négligé.

Ont survécu au Lt Waters sa mère, madame O.D. Waters, de Bridgeport, Ohio, son frère John, qui avait servi au 3593rd Surgical Unit à Cambridge, Ohio et sa sœur Mary d'Athens, Ohio. Son père Oliver était décédé huit ans auparavant.

La guerre a duré 18 mois de plus. Quand ce fut fini, le nombre effroyable de 100 000 aviateurs américains avaient perdu la vie dans les ciels d'Europe. Il était absolument nécessaire que la puissance industrielle de l'Allemagne soit réduite en cendres, et sa capacité à se battre anéantie pour gagner la guerre. Le prix à payer a été lourd. Certaines missions ont entrainé la mort d'un seul aviateur, d'autres jusqu'à 800. Il fallait aussi faire la guerre dans les airs, les aviateurs le savaient, et ils ont fait leur devoir.

Après la guerre, l'étang de Lavalduc a été utilisé comme réservoir d'eau salée par une compagnie qui produisait du sel. Au début des années 60, à cause de sources d'eau douce qui s'écoulaient dans l'étang, il est devenu nécessaire de vider l'étang et d'obturer ces sources. L'épave du Homesick Angel est alors apparue, et beaucoup de reliques militaires, des ossements humains et les plaques d'identification de Leo Garrity, le mécanicien de bord, ont été retrouvés. Les plaques furent remises à l'ambassade américaine, les ossements confiés à un médecin légiste américain.

Le temps a passé, et les événements du 16 Novembre 1943 sont devenus plus flous. Et les années qui passent devenant des dizaines d'années, les histoires d'héroïsme pendant la guerre s'effaceront aussi. Le Général MacArthur a dit un jour : « les vieux soldats ne meurent jamais, leur souvenir s'efface lentement ». Il s'est trompé. Les vétérans et leurs familles qui ont supporté la grande dépression, qui se sont battus dans la guerre contre les ennemis de l'Axe, que ce soit sur le champ de bataille ou chez nous, et qui ont donné à leur pays plus que ce qu'ils lui ont demandé deviennent des histoires du passé. Des récits jamais dits de valeur et de sacrifice se perdent avec chaque jour qui passe.

Terry Smith habite quelque part en Pennsylvanie. Leo Garrity, le mécanicien de bord, était son oncle. Comme pour compléter un grand puzzle, Terry a passé des années à rassembler les différents éléments de ce jour néfaste pour pouvoir comprendre ce qui s'était passé. Il a interrogé ceux qui faisaient partie de la mission, et qui avaient vu ce qui s'était passé. Il a parlé avec les familles des membres de l'équipage. Les archives de l'Army Air Corps ont été aussi une aide précieuse. Morceau après morceau, le puzzle a pris forme, sauf pour le 2nd Lt William Waters. Qui était-il ? D'où venait-il ? Il avait rejoint la mission au tout dernier moment. Personne ne le connaissait.

Des annonces furent insérer dans plusieurs journaux de l'est et du sud de l'Ohio dans les années 1990, dans l'espoir d'entrer, en contact avec un proche du Lt Waters ou de sa famille. Plus tard, il s'abonna à plusieurs sites internet qui pouvaient lancer un appel. Et puis un jour, ma mère apporta une contribution au Mémorial de la 2eme Guerre Mondiale à Washington DC, au nom du 2nd Lt William D. Waters. C'était précisément ce que Terry recherchait, sauf qu'il n'y avait pas d'adresse. Plusieurs années plus tard, il fut frappé en lisant une annonce funéraire. C'était celui de ma mère, et elle donnait mon nom et mon adresse. Peu de temps après, j'ai reçu une lettre et la dernière pièce du puzzle a pu être mise en place.

Fin 2012, Terry se mit en rapport avec un certain Colonel retraité, Ron Albers, de Columbus dans l 'Ohio. Une association en France, appelée ARSA et Ron travaillaient à la création d'un monument commémoratif pour honorer les hommes du Homesick Angel. La cérémonie devait avoir lieu au début du printemps et se déroulerait tout près de l'endroit où l 'avion s'était écrasé. Terry donna au Colonel Albers mon adresse e-mail et nous avons alors commencé à nous écrire, ainsi qu'avec Jean-Pierre Garnier, le correspondant du Colonel Albers en France. Je me suis engagé fermement en début d'année à participer à cette cérémonie en l'honneur de ces 10 hommes.

Cindy, mon épouse, et moi-même avons pris l'avion vers la France pour participer à cette cérémonie inaugurale. Le vol vers la France nous a paru très long. Trois escales et 11 heures de vol plus tard, nous avons

atterri. Alors que nous nous dirigions vers le carrousel pour récupérer nos bagages, nous avons vu trois hommes qui tenaient un écriteau avec WATERS écrit dessus. C'était notre comité d'accueil français.

Jean-Philippe Adolphe a profité d'un congé pour aider à nous accompagner. Jean-Philippe sait très peu d'anglais, mais par gestes, et avec un sourire permanent, il s'est montré très utile. Joe, membre d 'ARSA ne parle pas un mot d'anglais, mais nous a aidé de bien des manières. Le troisième, Jean-Pierre Garnier, est le président d 'ARSA, une organisation de bénévoles qui font en sorte que les évènements aériens qui se sont déroulés dans le sud de la France ne soient pas oubliés. En tout l'association a organisé environ une douzaine* de cérémonies commémoratives pour honorer l'histoire de l'aviation. La plupart de ces cérémonies concernaient des pertes humaines américaines lors des combats pour libérer la France de l'occupation allemande. Jean-Pierre a 73 ans et il est français de souche. C'est un ancien professeur d'anglais, un skieur et un montagnard. Malgré son âge, il est en excellente forme et donne l'impression qu'il aurait pu s'occuper des allemands tout seul ! Nous avons passé cette première journée à faire du tourisme, à faire ce que les « étrangers » font quand ils visitent un pays.

Le matin suivant, j'ai fait la connaissance du Colonel Ron Albers. Le Colonel Albers est en retraite après avoir servi dans l'Air Force et la Garde Nationale de l'Ohio pendant 34 ans, son dernier poste a été de commander la 16th Expeditionary Force sur la Base Aérienne de Le Tubé, près d'Istres. A n'importe quel jour dans ce poste, il aurait pu se rendre sur le terrain proche et trouver probablement des morceaux de métal provenant des nombreuses bombes américaines qui ont été larguées sur ce terrain d'aviation pendant la 2eme Guerre Mondiale. Le Colonel Albers a près de 7 000 heures de vol, aux commandes de différents types d'avions et de Super Tankers KC-135. Il passe une grande partie de son temps au Motts Military Museum de Groveport, Ohio, pour la préservation de l'histoire militaire américaine.

Jean-Pierre Garnier et le Colonel Albers travaillent ensemble depuis une vingtaine d'années à préparer des cérémonies en l'honneur d'équipages d'aviateurs. Certaines sont simples et concernent un seul pilote, d'autres sont plus complexes et concernent 10 aviateurs, comme dans le cas du Homesick Angel. Que ces cérémonies soient modestes ou grandes, toutes concernent des tragédies personnelles et des pertes de vies humaines.

Nous avons passé beaucoup de temps à faire du tourisme, et à visiter des endroits que peu de gens connaissent. Le Colonel Albers connaît parfaitement tous les itinéraires annexes et nous n'avons pas perdu de temps dans les embouteillages. La campagne est belle, la nourriture est excellente, et on prend l'habitude de boire du vin...

Trois jours plus tard, nous sommes allés au Rhône American Cemetery, à Draguignan, pour voir l'endroit où repose mon oncle. Le trajet a duré environ deux heures et demie, à travers une campagne riche en vignes, oliviers, abricotiers et autres produits de jardin. La côte est très rocheuse et à forte pente, les gens ont tous des maisons couleur de terre, avec des toits de tuiles. Les maisons sont étagées sur les pentes des collines ou des montagnes, à différents niveaux. Au moment où nous nous sommes écartés un peu de la cote, le terrain est devenu un peu plus plat.

Le voyage est rapide et mon intérêt augmente au fur et à mesure que nous approchons de la ville. Ma sœur Barbara, qui est venue à ce cimetière l'année dernière, a été impressionnée par sa beauté et sa sérénité. J'attends beaucoup de cette visite.

Nous arrivons à l'entrée principale et descendons de voiture. Nous sommes une quinzaine environ. Cela m'impressionne que tant de gens prennent de leur temps pour venir sur la tombe de mon oncle.

Alison Libersa, guide-interprète du cimetière vient me parler personnellement pour me dire l'histoire de ce cimetière et des héros qui y sont enterrés. Au cours de la conversation, elle m'informe qu'elle est anglaise. Elle n'avait pas besoin de me le dire, son accent l'avait trahie sans erreur possible. Puis, Cindy et moi avançons tous seuls vers la tombe marquée 2nd Lt William L. Waters. La croix de pierre a été mouillée et du sable provenant des plages de Normandie a été projeté sur la croix. Ensuite, l'ensemble de la surface de la croix a été essuyé, de telle sorte que le nom, l'état d'origine et autres précisions gravés en creux soient plus lisibles pour les photos. Ensuite, elle m'offre une enveloppe qui contient le sable qui a été essuyé sur la croix. Alison a trouvé cette façon de faire plusieurs années auparavant, et cette méthode est maintenant utilisée dans tous nos cimetières militaires. On me donne aussi les petits drapeaux américain et français qui ornaient la croix.

Debout devant sa tombe, je me rappelle de la photo de mon oncle portant son blouson de vol. Mais dans la famille on a peu parlé de lui pour savoir qui il était. Plusieurs semaines auparavant, je suis allé à la Bridgeport High School pour voir son dossier. Il avait passé son diplôme en 1939, et c'était vraiment un beau garçon. C'était un excellent joueur de basketball, de très haut niveau, sélectionné pour faire partie de l'équipe de l'état. Il était très bien noté, participait à la rédaction de l'agenda de l'école et il jouait aussi au baseball. Il était élève de l'Ohio State University en section Commerce quand la guerre éclata. En Juin 1942, il abandonna ses études et s'engagea dans l'armée comme beaucoup d'autres.

En famille, nous ne parlions jamais de lui. La seule fois où j'ai mentionné son nom devant ma grand-mère, elle a été tellement émue que je ne l'ai plus jamais fait. C'est peut-être la raison pour laquelle son nom n'était

jamais prononcé. Après la mort de ma grand-mère, c'était peut-être devenu une habitude de ne jamais parler de lui.

Après quelques minutes, nous sommes allés vers les croix du TSergeant Melvin E. Hertel et du SSergeant Earl W. Large, des aviateurs du Homesick Angel, des hommes que mon oncle n'a peut-être jamais vus mais qui partagent avec lui le même sort et le même cimetière. Nous avons alors été rejoints par les autres membres du groupe et nous avons visité ensemble le cimetière et les monuments qui s'y trouvent.

Trois jours plus tard, nous sommes prêts pour l'inauguration du monument « Homesick Angel » à, un rond-point entre Istres et Martigues. Le temps est menaçant et plus l'heure avance, pire cela devient. Quelques gouttes au début se transforment en une énorme et incessante averse. En approchant du lieu, nous voyons un grand nombre de voitures garées. Il y a un orchestre militaire, une garde d'honneur, de nombreuses personnalités, des habitants de l'endroit et, bien sûr des hommes politiques. Je n'arrive pas à croire qu'il y ait tant de monde. Je suis intimidé.

La cérémonie commence à 11h30 par une allocution de Jean-Pierre Garnier, d'abord en anglais, puis en français. Ensuite le monument lui-même et la plaque portant le nouveau nom du rond-point, Homesick Angel, sont dévoilés. Des gerbes sont déposées au pied du monument de la part des Etats-Unis, des neveux et nièces, d'ARSA, et de la base aérienne d'Istres-Le Tubé toute proche, qui était l'objectif ce jour-là, il a tant d'années. Un long discours du Maire est suivi de la Sonnerie aux Morts, des hymnes nationaux des États-Unis et de la France, et la cérémonie s'achève.

Complètement trempés, nous nous rendons dans une grande salle, à environ 1 500m de là pour bavarder avec les uns et les autres, pour des rafraichissements et, bien sûr, un vin d'honneur. J'ai rencontré beaucoup de gens, serré beaucoup de mains, mais il y a eu deux personnes dont je me souviendrai longtemps. Le premier, un vieil homme qui avait servi dans la marine française, avait huit ans et vivait non loin de la Normandie en Juin 1944. Il lui fallait un interprète pour me parler, mais quand il en est venu à boum, boum, boum avec ses bras tendus et agités d'avant en arrière, j'ai compris ce qu'il essayait de me dire. Le second était un vétéran bien plus âgé. Des larmes coulaient sur ses joues et il ne pouvait que répéter :

« Thank you ! Thank you ! »

Plus tard, alors que le soleil se couchait, j'ai pensé à ce qui s'était passé au cours de cette journée. Une journée si longue à préparer, et si vite passée. Tant d'efforts déployés par tant de gens pour rendre hommage à ces dix hommes. J'ai repensé au discours de Jean-Pierre. Après avoir raconté ce qui était arrivé au Homesick Angel et toutes ces vies perdues, il a dit :

« Je voudrais qu'ensemble nous pensions à eux aujourd'hui. Ils sont venus de bien loin, de l'autre côté de la Terre, pour mourir ici, chez nous, pour leur pays, mais pour nous aussi. Ils étaient très jeunes, ils avaient vingt ans. Mais c'était une époque où la guerre changeait les enfants en hommes. Très vite. Trop vite.

Ils ne se posaient pas de questions sur ce qu'ils avaient à faire. Ils accomplissaient leurs missions sans marchander. Le lendemain, d'autres aviateurs, leurs copains, sont sûrement partis aussi, sans hésiter, vers d'autres objectifs, sachant pertinemment que certains d'entre eux ne reviendraient pas non plus.

N'est-ce pas cela que l'on appelle le courage ? Ils ont bien mérité l'hommage que nous leur rendons ce jour. Désormais, leurs noms sont gravés sur cette stèle. Les passants liront ces noms. Ainsi, même si c'est de façon fugitive, ils seront tirés de l'oubli.

Nous pensons que c'est bien. Nous pensons que c'est juste ».

J'ai réfléchi un moment à ce message. Cela m'a beaucoup rappelé le Memorial Day, chez nous, quand j'étais enfant. En famille, nous allions au cimetière, nous faisions du nettoyage, en pensant aux morts, chacun à sa propre façon. Pas de fantaisie, seulement une approbation silencieuse. Ce pouvait parfois être difficile à faire, et d'autres fois facile.

Il me semble qu'aujourd'hui nous sommes obnubilés par nous-mêmes. Il faut que tout soit grand. Dans une certaine mesure, nous nous servons de nos anciens pour faire en sorte de nous sentir meilleurs, et pour nous donner l'impression que nous sommes utiles. Les politiciens font toujours état de ce qu'ils apprécient, de leur propre bilan, ou de tout ce qui peut retenir l'attention des gens. Certains d'entre eux sont sincères, d'autres ne le sont pas. Les mots sont sans valeur. Mais on a les politiciens que l'on mérite. Apporter une aide efficace, matérielle à un ancien est peut-être la meilleure façon de lui dire merci. Et puis je me suis mis à penser à Terry Smith et à tous ses efforts pour retrouver les proches de mon oncle Bill.

J'ai parlé à Terry pour la première fois après mon voyage en France. Je l'avais appelé et j'avais laissé un message disant que je rappellerais. Mais il n'a pas pu attendre. Une heure plus tard le téléphone a sonné. Nous avons parlé, parlé longtemps, à ses frais. Je me suis senti coupable. Une chose qu'il m'a racontée m'a laissé un souvenir durable. Des années auparavant, il avait enterré sa mère. Il avait mis dans sa main deux plaques d'identification militaire. Celle de son frère Leo disparu avec le Homesick Angel, et celle d'un autre Leo, son fils, un Army Ranger tué au Vietnam. Ces plaques étaient-elles celles qui avaient été retrouvées sur le fond de l'étang de Lavalduc ? Ces deux-là étaient des héros. Nous utilisons ce mot trop souvent aujourd'hui.

Je roule vers Bridgeport en tentant de me remémorer le passé. J'ai vécu près d'ici, à Brookside, les dix premières années de ma vie. A l'époque, cela devait beaucoup ressembler à ce que c'était du temps d'Oncle Bill. La ville de Bridgeport est bordée par des collines et par le fleuve Ohio. Cela ne changera jamais. Mais il n'y a

plus de trains. Autrefois Bridgeport connaissait une grande activité ferroviaire. Des trains allaient au nord, d'autres au sud, chargés de charbon en provenance de Blaine ou d'autres petites villes. La plus grande partie des transports s'est reportée aujourd'hui sur l'autoroute 70. Juste à l'ouest de Brookside. Je tourne dans Walnut Avenue, où j'ai habité pendant 10 ans. Le magasin de télévision Marty n'est plus là, mais tout le reste a l'air normal. Là-haut, sur la colline, se trouve Brookside Avenue. C'est là que ma grand-mère a élevé sa famille. A peu de chose près, la maison est la même que sur cette photo que j'ai, prise à la fin de l'été 1943. Oncle Bill est d'un côté de sa mère, et maman de l'autre côté. Il était sans doute en permission avant de partir pour l 'Afrique prendre part à la guerre aérienne. Je me dirige vers la High School de Bridgeport. Un bâtiment vraiment impressionnant.

Assez pensé, il est temps de rentrer dans le sud. Je m'arrêterai au monument aux morts dédié aux fils et aux filles de la ville tombés à la guerre, pour prendre quelques photos. Ce monument est situé près de la caserne des pompiers et près de l'entrée du terrain de baseball ou j'ai joué des parties entre amis et où Oncle Bill a probablement joué dans l'équipe de son collège. Je suis allé à ce mémorial des centaines de fois, mais je n'ai jamais compris ce qu'il représente. La plupart des villes ont un monument aux morts. Ils illustrent l'âme et le caractère de l'esprit de l'Amérique.

Debout devant le monument, je regarde son nom avec fierté, en me demandant ce qu'il aurait pu être.

William L. Waters - son neveu
Summersville - West Virginia

Ecrit d'après les archives de Jeannette Gouldsberry et de Terry Smith
et des différents témoignages et des membres d'ARSA

Traduction de Jean-Pierre Garnier[1]

* Bill se trompe. Une vingtaine au moins

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

« HOMESICK ANGEL » revient à la lumière

L'étang de Lavalduc était utilisé à l'époque comme réserve d'eau salée, par une usine d'extraction de sel proche. Au début des années 60, on s'aperçu que la teneur en sel de l'eau baissait. On découvrit alors que des sources d'eau douce se déversaient au fond du lac. Cela ne faisait pas l'affaire de l'usine et on décida d'assécher le lac par pompage afin de faire le necessaire pour obturer les sources en question.
Sur le fond du lac vide, l'épave de « Homesick Angel » apparut. Avec un ami, habitant, M. Vincent Reynier, s'approcha de l'épave et, dans la boue retrouva un certain nombre d'objets, des mécaniques, des munitions, des bombes, des vêtements, et même des ossements humains. Parmi ces objets, une plaque d'identité au nom de Leo Garrity.
La plaque d'identité fut transmise à l'ambassade des États-Unis à Paris. Les ossements furent remis à un officier et un médecin légiste américains venus spécialement pour les recueillir.
Très impressionné, Vincent Reynier réalisa une maquette représentant le bombardier tel qu'il se trouvait au fond du lac.

[1] Jean-Pierre Garnier Président de l'ARSA est décédé le 6 mars 2017 - John Brian MILAR a été élu lors de l'AG du 15/09/18

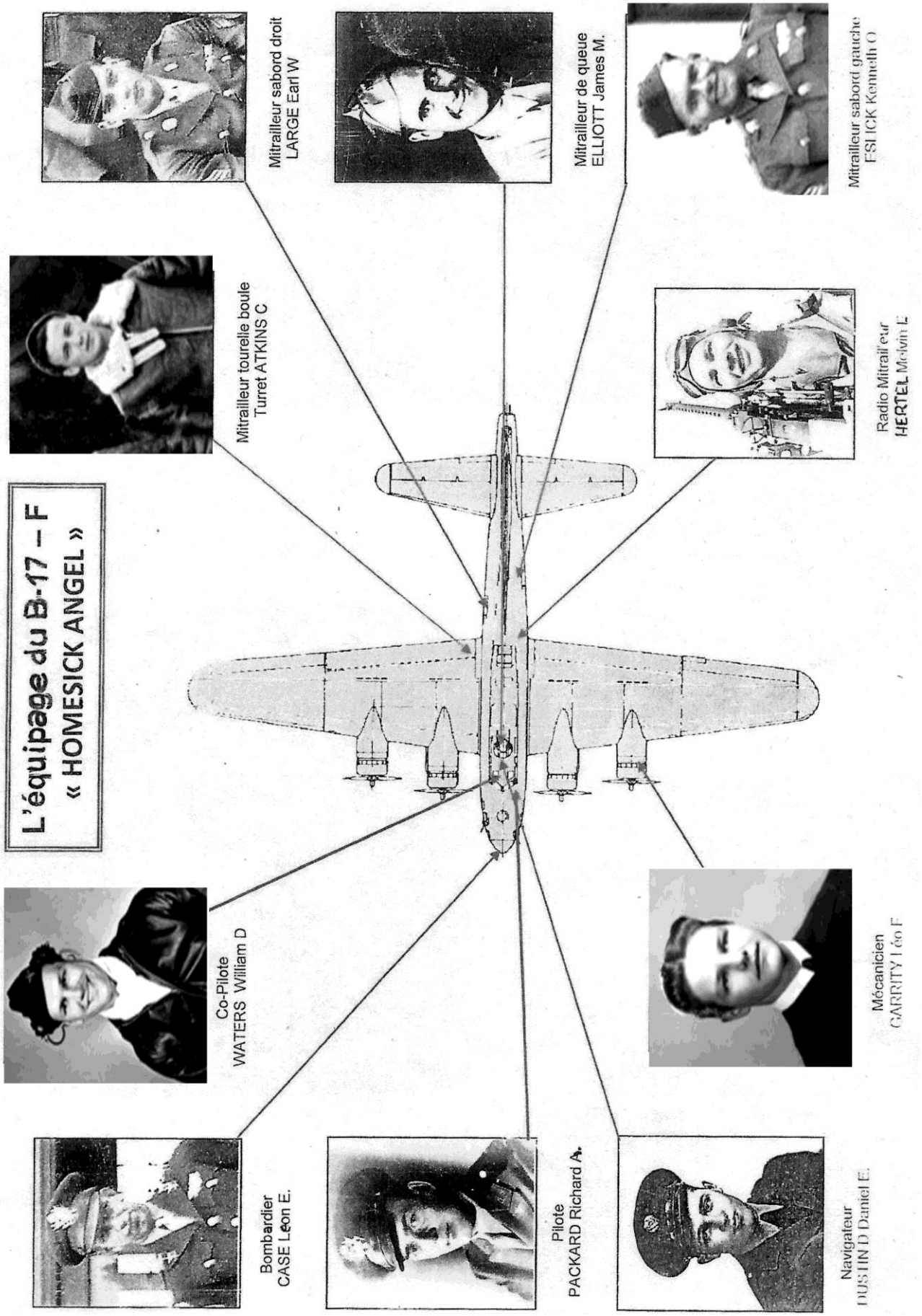
L'équipage du B-17 – F
« HOMESICK ANGEL »
Mitrailleur sabord droit
LARGE Earl W
Mitrailleur tourelle boule
Turret ATKINS C
Co-Pilote
WATERS William D
Bombardier
CASE Léon E.
Mitrailleur de queue
ELLIOTT James M.
Radio Mitrailleur
HERTEL Melvin E
Mitrailleur sabord gauche
ESLICK Kenneth O
Mécanicien
GARRITY Léo F
Pilote
PACKARD Richard A.
Navigateur
DUSTIN D Daniel E.

Caractéristiques techniques

Modèle : Boeing B-17G « Flying Forteress »
Envergure : 31,10 mètres
Longueur : 22,80 mètres
Hauteur : 5,80 mètres
Motorisation : 4 moteurs Wright R-1820-97
Puissance totale ; 4 x 1200 HP

Moteur Wright R-1280-97

Armement : 13 mitrailleuses de 127 mm
Charges offensives : 2724 kg
Charge utile : Poids en charge : 29 700 kg
Vitesse maximun : 462 km/h
Plafond pratique : 10 670 mètres
Distance franchissable : 1 760 km
Équipage : 10

Liens internet
http://www.aerosteles.net/stelefr-istres-b17

http://www.maritima.info/tv/programmes/la-revue/7056/la-revue-jean-pierre-garnier-assoc-rhodanienne-pour-le-souvenir-aerien.html
Vidéo de l'intervention de Jean-Pierre Garnier le Président de ARSA.

15th Air Force - 97th Bomber Group - 341st Bomber Squadron
November 16th 1943
MEMORIAL CEREMONY
APRIL 6th 2013
Homesick Angel
B-17 Flying Fortress
ARSA
HOMESICK ANGEL
ROUNDABOUT
ISTRES
ville d'istres

Article du journal La Provence

Un vibrant hommage à l'équipage du Homesick Angel

Un rond-point et un mémorial ont été inaugurés hier vers Audibert

Sous les parapluies, de nombreux visages recueillis, pour honorer la mémoire de l'équipage du "Homesick Angel" qui a péri le 16 novembre 1943, au cours d'une mission de bombardement à Istres (*lire l'historique ci-dessous*). Cet événement, l'ARSA, Association rhodanienne pour le souvenir aérien, a souhaité le tirer de l'oubli.

Hier matin, près du rond-point du Ranquet qui portera désormais le nom "Homesick Angel", un mémorial était inauguré en présence, notamment, de Madame le consul général des Etats-Unis, Diane Kelly, du colonel Moritz, commandant la base aérienne 125, du maire d'Istres François Bernardini et de plus d'une centaine de personnes, parmi lesquelles quelques enfants. "*C'est émouvant. C'est une reconnaissance pour ces jeunes qui sont venus nous libérer*", glissent Jean-Louis et Jean-Pierre, anciens militaires, tous deux passionnés d'histoire.

De g. à dr. : Nicole Joulia, première adjointe, Diane Kelly, consul général des Etats-Unis, Jean-Pierre Garnier, président de l'ARSA, François Bernardini, maire d'Istres et le colonel Moritz commandant la BA 125, devant le mémorial. / PHOTOS G.D

"Ils sont venus de l'autre côté de la terre pour mourir ici, chez nous, pour leur pays mais pour nous aussi. Ils avaient vingt ans. Mais c'était une époque où la guerre transformait les enfants en hommes. Très vite. Trop vite."

JEAN-PIERRE GARNIER, PRÉSIDENT DE L'ARSA

Des "liens fraternels" avec les Etats-Unis

Pour Jean-Pierre Garnier, président de l'ARSA, cet hommage était important. "*Ils sont venus de l'autre côté de la terre, pour mourir ici chez nous, pour leur pays mais pour nous aussi. Ils étaient très jeunes. Ils avaient 20 ans. Mais c'était une époque où la guerre transformait les enfants en hommes. Très vite. Trop vite. Ils ne se posaient pas de questions, ils remplissaient leurs missions, sans marchander*, déclarait-il. *Le lendemain, d'autres aviateurs, leurs copains, sont sûrement partis aussi sans hésiter vers d'autres objectifs, sachant pertinemment que certains d'entre eux ne reviendraient pas non plus. N'est-ce pas cela que l'on appelle le courage ? Ils ont bien mérité l'hommage de ce jour. Désormais leurs noms seront gravés sur cette stèle. Les passants liront ces noms. Ainsi, même si c'est de façon fugitive, ils seront tirés de l'oubli. Nous pensons que c'est bien, nous pensons que c'est juste.*"

Madame le consul général insistait sur la "*coopération*" entre les Etats-Unis et la France "*depuis notre indépendance*". "*Merci pour cet honneur*", ajoutait-elle.

Le maire d'Istres François Bernardini évoquait à son tour les "*liens fraternels qui nous unissent à votre pays.*"

Après les dépôts de gerbes puis la sonnerie aux morts, l'hymne américain puis La Marseillaise résonnèrent entre les gouttes de pluie.

Stéphanie DURAND-VIAL
sdurand@laprovence-presse.fr

Des gerbes ont été déposées, notamment par Madame le consul des Etats-Unis.

Venus des Etats-Unis tout spécialement à Istres pour cette cérémonie, Bill Waters et son épouse ont fait un crochet par le cimetière américain de Draguignan pour se recueillir sur la tombe de leur oncle, qui se nommait aussi Bill Waters, et qui est mort dans le crash du Homesick Angel. / PHOTO DR

LE RAPPEL HISTORIQUE

Le 16 novembre 1943 : le B17 s'écrase dans l'étang de Lavalduc

Le 16 novembre 1943, le Homesick Angel, Boeing B17 "Flying Fortress", participait à une mission de bombardement sur la zone d'Istres-Le Tubé, alors occupée par la Luftwaffe, l'armée de l'Air allemande. Touché par la Flak, l'avion, en feu, s'est abîmé dans l'étang de Lavalduc. Sur les dix membres de l'équipage, un seul a survécu. Il a été capturé par les Allemands, puis fait prisonnier dans un Stagluft jusqu'à la fin de la guerre avant de retourner auprès de sa famille dans le Montana. Il est décédé en 1998. Les neuf autres corps ont été repêchés jusqu'au mois d'août 1944.

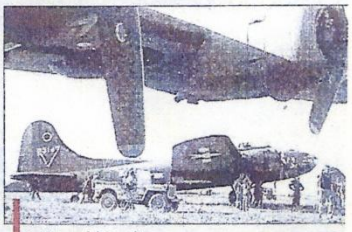

Le "Homesick Angel". / PHOTO D

Au milieu des années 60, l'étang de Lavalduc a été asséché et l'épave du Homesick Angel a ressurgi. La plaque de l'un des soldats, Léo Garrity, a alors été découverte et envoyée à l'ambassade des Etats-Unis à Paris. De nombreux effets personnels, des munitions, des pièces méca niques ainsi que des ossements ont aussi été trou vés. Un officier et un médecin légiste américain sont venus les récupérer à Istres.

ISTRES 16 novembre 1943 - 6 avril 2013

Veiller à ce que les événements aériens civils ou militaires, qui se sont produits dans le quart sud-est de la France ne tombent pas dans l'oubli, c'est la mission de l'ARSA.

Pour ce faire, l'association établit le contexte historique de ces documents et se base si possible sur des déclarations de témoins oculaires.

Sollicitée il y a environ 9 mois par l'ARSA, la ville d'ISTRES a accepté d'organiser une cérémonie commémorative le samedi 6 avril 2013 à 11h30. Le sens giratoire du Ranquet sera désormais appelé rond-point « HOMESICK ANGEL ». A quelques mètres de là se dressera un mémorial où seront inscrits les noms et les grades des membres de l' équipage du bombardier.

La cérémonie ouverte à tous s'est déroulée en présence entre autres du Consul Général des États-Unis, Madame Diane KELLY, du Colonel MORITZ Commandant de la base aérienne 125, du maire d'ISTRES Monsieur François BERNARDIN et de plus d'une centaine de personnes dont quelques enfants.

C'est émouvant. C'est une reconnaissance pour ces jeunes, qui sont venus nous libérer, glissent Jean-Louis et Jean-Pierre anciens militaires tous deux passionnés d'histoire

ACTIVITÉS DE TECHNIP - ACTUALITÉS

20 septembre 2018

TechnipFMC désigné Top Petroleum International Contractor par ENR

Pour la deuxième année consécutive, TechnipFMC s'est classé numéro 1 dans la Top 10 list of Petroleum International Contractors publiée par le magazine Engineering News-Record (ENR). Ce classement récompense la solidité de notre exécution et de notre performance financière en 2017 dans le secteur pétrolier et gazier.

Il nous place devant d'autres entreprises comme Petrofac, JGC Corp, Tecnicas Reunidas et China Petroleum Engineering Co, entre autres. Le magazine ENR qui fait autorité dans le secteur mondial de l'ingénierie et de la construction publie chaque année plusieurs classements : les Top 250 International Contractors, Top 250 Global Contractors et Top 225 Design Firms. Ces récompenses bénéficient d'une reconnaissance forte dans le secteur de l'ingénierie.

En 2018, TechnipFMC s'est classé au 6ème rang des Top 250 International Contractors, gagnant une place par rapport à l'année dernière, et au 21ème rang des « Top250 Global Contractors », soit une progression de deux places en un an.

TechnipFMC améliore en outre son classement dans la liste2018 des « Top225 International Design Firms » d'ENR, arrivant à la 23ème place pour la deuxième année consécutive.

Nello Uccelletti, Président des activités Onshore/Offshore de TechnipFMC a déclaré : « *Ces récompenses reflètent notre position de leader sur les marchés mondiaux de la construction et de la conception au sein du segment onshore/offshore. Notre excellent classement et notre progression dans les rangs sont des indications extrêmement précieuses pour nos clients lorsque nous soumissionnons à leurs appels d'offres*. »

0 – 0 – 0 – 0 – 0

26 septembre 2018

TechnipFMC signe un accord de collaboration stratégique avec Equinor

LONDRES & PARIS & HOUSTON - (BUSINESS WIRE) - TechnipFMC (NYSE : FTI) (Paris : FTI) a signé un accord de collaboration stratégique avec Equinor. (ex Statoil)

L'accord stipule que les deux parties collaboreront dans un objectif d'amélioration continue pour le développement de projets offshore appartenant à Equinor à l'échelle mondiale. L'accord couvre l'ensemble de la gamme de produits et services de TechnipFMC, depuis les premières phases, jusqu'à l'exécution du projet, incluant l'installation ainsi que les services d'opérations sous-marines. Il reflète la volonté des parties de s'impliquer dès les premières phases, à travers les phases de pré-ingénierie d'avant-projet détaillé (pré-FEED) et du développement de concept afin de générer des réductions de coûts durables.

Cet accord s'appuie sur la relation de long terme entre les deux entreprises, dont les succès récents de notre offre iEPCITM (EPCI intégré) dans le cadre des projets Trestakk et Visund Nord d'Equinor.

Doug Pferdehirt, Directeur Général de TechnipFMC, déclare : « *Nous sommes très fiers d'étendre notre partenariat avec Equinor à l'échelle mondiale tout en créant une nouvelle façon de travailler ensemble, depuis l'implication en amont jusqu'à la réalisation de projets intégrés – en intégrant la prochaine génération de technologies et la digitalisation. Nous sommes profondément convaincus que la collaboration est la clé du succès et que cet accord renforcera la compétitivité de nos deux entreprises* ».

ACTIVITÉS DE TECHNIP - LES CONTRATS

02 juillet 2018

TechnipFMC remporte un contrat subsea pour le champ Zinia 2 de Total

TechnipFMC (NYSE : FTI) (Paris : FTI) a remporté un contrat auprès de Total E&P Angola pour la Phase 2 du développement du champ Zinia, situé au large de l'Angola à des profondeurs d'eau comprises entre 800 et 1000 mètres.

Le contrat couvre l'ingénierie, la fourniture et la construction d'équipements sous-marins, dont 9 arbres sous-marins ainsi que des têtes de puits, des systèmes de contrôle sous-marins, les systèmes de connexion et les équipements associés. Ce contrat couvre également les services assurés par TechnipFMC en Angola concernant les phases d'assemblage, de test, de mobilisation et d'installation.

Hallvard Hasselknippe, Président des activités Subsea de TechnipFMC, souligne : « *Nous sommes ravis d'avoir été sélectionnés par Total pour un nouveau projet majeur de développement au large de l'Angola. Ce contrat illustre notre relation de long terme basée sur la collaboration. Il témoigne ainsi de la position de leader technologique qu'occupe TechnipFMC sur le marché des services et équipements sous-marins à l'échelle mondiale, et démontre notre engagement sur le marché angolais* ».

Note : ce contrat était inclus dans les résultats financiers du second trimestre.

0 – 0 – 0 – 0 – 0

26 juillet 2018

TechnipFMC remporte un contrat subsea en Australie

LONDRES & PARIS & HOUSTON--(BUSINESS WIRE) - TechnipFMC (NYSE : FTI) (PARIS : FTI) a remporté un contrat portant sur l'installation d'équipements sous-marins auprès de Chevron Australia, pour la Phase 2 du développement du champ de Gorgon, situé au large de l'Australie occidentale à des profondeurs d'eau allant de 250 à 1 340 mètres.

Le contrat comprend la gestion du projet ainsi que les services d'ingénierie, de transport, d'installation et de pré-mise en service des ombilicaux, des raccords flexibles et des collecteurs. Le contrat comprend également la fabrication, le transport, l'installation et les tests des conduites rigides de type « spool ».

TechnipFMC s'appuiera sur ses capacités locales ainsi que sur la flotte mondiale de navires de pose de conduites de pointe pour la campagne en mer.

Hallvard Hasselknippe, President Subsea de technipFMC, déclare : « *Nous nous félicitons d'avoir été sélectionnés pour cet important contrat, qui témoigne de notre relation de long terme basée sur la collaboration. Nous sommes ravis de mettre nos meilleurs actifs et notre solide expérience en matière d'exécution de projets, de fabrication et d'installation d'équipements, au service du développement du champ* ».

Le projet Gorgon, opéré par Chevron Australia, est une coentreprise entre les filiales australiennes de Chevron (46,3 %), ExxonMobil (25 %), Shell (25 %), Osaka Gas (1,25 %), Tokyo Gas (1 %) et JERA (0,417 %). Le développement de la Phase 2 vise à moderniser les équipements sous-marins existants du projet afin d'assurer le maintien de la production en vue des approvisionnements futurs en gaz.

28 août 2018

TechnipFMC remporte un grand contrat pour la plus importante usine d'oléfines du Vietnam

LONDRES & PARIS & HOUSTON--(BUSINESS WIRE) - TechnipFMC (Paris:FTI) (NYSE:FTI) (ISIN:GB00BDSFG982) a remporté auprès de Long Son Petrochemicals Co., Ltd. (ci-après « LSP »), un grand(1) contrat portant sur la licence technologique, l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction, la mise en service et le démarrage des activités de la plus importante unité de production d'oléfines(2) du Vietnam, située à Long Son Island, dans la province de Ba Ria-Vung Tau.

Conçue comme un vapocraqueur flexible, l'unité de production d'oléfines peut fonctionner aussi bien à partir de naphta que de GPL (3) pour produire jusqu'à 1,6 million de tonnes d'oléfines par an, en fonction de la répartition des charges d'alimentation. Les oléfines produites contribueront à répondre à la demande croissante de produits pétrochimiques du Vietnam. L'usine comportera également des unités de production sous licence propriétaire (4) et fonctionnera à partir des technologies propriétaires de TechnipFMC dans le domaine de l'éthylène (5).

TechnipFMC assure l'exécution du projet au sein d'un consortium formé avec l'entreprise sud-coréenne SK Engineering & Construction Co., Ltd. TechnipFMC est le leader du consortium, et en tant qu'entreprise mondiale, assurera toutes les opérations d'ingénierie, ainsi que la fourniture des équipements critiques, depuis ses centres opérationnels de Houston (États-Unis), de Rome (Italie) et de Kuala Lumpur (Malaisie).

Nello Uccelletti, président des activités Onshore/Offshore de TechnipFMC, souligne : « *Nos technologies exclusives de conception d'unités d'éthylène ainsi que nos compétences reconnues dans l'ingénierie, la fourniture d'équipements et la construction ont joué un rôle décisif dans l'obtention de ce contrat majeur et très disputé, tout en confirmant notre leadership sur ce marché. En partenariat avec SK Engineering & Construction, TechnipFMC veillera à ce que ce mégaprojet ambitieux soit réalisé dans les temps et dans le budget imparti, tout en respectant les normes de qualité et de sécurité les plus exigeantes* ».

Ce contrat vient s'ajouter à l'impressionnante liste de références de TechnipFMC dans les réalisations onshore au Vietnam, notamment la toute première raffinerie de pétrole du pays, la raffinerie de Dung Quất, et le complexe d'engrais de Phu My.

(1) Pour TechnipFMC, un « grand » contrat se situe entre 500 millions de dollars et 1 milliard de dollars (part de TechnipFMC)

(2) Famille de molécules comprenant en particulier l'éthylène et le propylène qui constituent la matière première permettant la fabrication de nombreuses matières plastiques.

(3) GPL : gaz de pétrole liquéfié.

(4) Hydrogénation C3, hydrogénation C4/C5, hydrogénation des essences de pyrolyse et les unités de récupération de butadiène.

(5) La technologie exclusive d'éthylène englobe ces composantes clés :
Les fours USC® (Ultra Selective Conversion), appréciés pour leur haute sélectivité et leurs faibles coûts.
Le système rectificateur intégré de chaleur (Heat Integrated Rectifier System®, HRS), qui constitue la meilleure technologie pour une récupération de l'éthylène efficace énergétiquement.

23 octobre 2018

TechnipFMC remporte un contrat subsea pour la phase 2 du projet Liza d'ExxonMobil

LONDRES & PARIS & HOUSTON (BUSINESS WIRE) TechnipFMC (NYSE : FTI) (Paris : FTI) (ISIN : GB00BDSFG982) a remporté un contrat auprès d'une filiale d'Exxon-Mobil Corporation (NYSE : XOM), portant sur l'ingénierie du système sous-marin pour la phase 2 du projet Liza.

Après la phase d'ingénierie et sous réserve des approbations gouvernementales requises, de la validation du projet et de l'autorisation de procéder à la phase suivante, TechnipFMC assurera la fabrication et la livraison des équipements sous-marins. Le périmètre comprend 30 arbres verticaux améliorés en eaux profondes et outils associés, ainsi que huit collecteurs et les équipements de contrôle et de raccordement associé.

« *Nous sommes heureux qu'ExxonMobil ait choisi TechnipFMC pour commencer les études d'ingénierie des équipements sous-marins de la phase 2 du projet Liza. Nous partageons les valeurs d'ExxonMobil de collaboration, de confiance et d'engagement général à l'égard de l'excellence opérationnelle et pour le développement réussi sur le long terme du projet* » déclare Doug Pferdehirt, Directeur Général de TechnipFMC.

TechnipFMC continuera à recruter et à former des ingénieurs guyaniens pour soutenir le projet.

Le développement de la phase 2 du projet Liza est situé à environ 193 km au large du Guyana, sur le bloc de Stabroek, à des profondeurs d'eau comprises entre 1 500 et 1 900 mètres de profondeur. Il est opéré par une filiale d'ExxonMobil, Esso Exploration and Production Guyana Limited (EEPGL).

0 – 0 – 0 – 0 – 0

31 octobre 2018

TechnipFMC signe un contrat majeur auprès de MIDOR pour l'extension et la modernisation de leur raffinerie en Egypte

LONDRES & PARIS & HOUSTON (BUSINESS WIRE) TechnipFMC (NYSE:FTI) (Paris:FTI) (ISIN:GB00BDSFG982) a signé un contrat majeur(1) portant sur l'ingénierie, la fourniture des équipements et la construction (EPC) auprès de Middle East Oil Refinery (MIDOR) pour la modernisation et l'extension de leur complexe existant situé près d'Alexandrie en Egypte.

Ce contrat EPC couvre le dégoulottage d'unités existantes ainsi que la livraison de nouvelles unités, dont une unité de distillation du brut, une unité de distillation sous vide, une installation de production d'hydrogène basée sur notre technologie de reformage à la vapeur, ainsi que des unités de procédé, les réseaux d'interconnexion, les offsites et les utilités.

A partir de 2022, le complexe modernisé produira exclusivement des produits Euro V et la capacité initiale de la raffinerie augmentera de 60 %, de manière à atteindre une production pouvant aller jusqu'à 160 000 barils par jour de pétrole brut.

Nello Uccelletti, President des activités Onshore/Offshore de TechnipFMC, souligne : « *Ce contrat démontre notre relation de long terme avec MIDOR qui a débuté en 2001, avec la livraison d'une nouvelle raffinerie. Au fil des ans, nous avons accompagné notre client avec des services d'études et d'ingénierie. En 2015, nous avons finalisé un accord commun avec SACE de manière à assurer un crédit à l'exportation destiné à soutenir un projet majeur d'extension et de modernisation, tout en réalisant les travaux en amont incluant le FEED et une estimation documentée. Nous sommes fiers de soutenir notre client MIDOR pour l'amélioration de la qualité de la production de sa raffinerie, considérée comme étant la plus moderne de la région Méditerranée et du continent africain.* »
TechnipFMC travaille avec MIDOR afin de compléter les conditions suspensives restantes pour permettre le démarrage du projet. TechnipFMC inclura l'attribution du contrat dans ses prises de commandes lorsque toutes les conditions seront remplies.

Par ailleurs, dans un esprit de collaboration avec le gouvernement égyptien, TechnipFMC a également remporté un contrat portant sur l'ingénierie de base du complexe d'hydrocraquage de la raffinerie d'Assiut.

(1) *Pour TechnipFMC, un contrat « majeur » se situe au-delà d'un milliard de dollars.*

LOISIRS

Nous avons le plaisir de vous proposer dans le cadre de la commission loisirs, des billets coupe file valables deux ans pour tous les musées de la Ville de Paris, selon liste ci-après :

MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS	
Adresse	12-14 avenue de New York 75116 Paris
Téléphone	01 53 67 40 00
Site	http://www.mam.paris.fr
Transport	Métro : M9 - Alma-Marceau ou Iéna Bus : 32, 42, 72, 80, 82, 92
MAISON BALZAC	
Adresse	47 rue Raynouard 75016 Paris
	En travaux actuellement - Réouverture été 2019
Téléphone	01 55 74 41 80
Site	http://www.maisondebalzac.paris.fr
Transport	Métro : M6-Passy – M9-La Muette RER C : Boulainvilliers ou Radio France Bus : 22, 32, 52, 70, 72
MUSÉE BOURDELLE	
Adresse	18 rue Antoine Bourdelle 75015 Paris
Téléphone	01 49 54 73 73
Site	http://www.bourdelle.paris.fr
Transport	Métro : lignes 4, 6, 12, 13 - Montparnasse- Bienvenüe-sortie 2 Bus : 28, 48, 58, 88, 89, 91, 92, 94, 95, 96
MUSÉE CARNAVALET	
Adresse	16 rue des Franc-Bourgeois 75003 Paris
	En travaux actuellement - Réouverture 2020 Pendant les travaux, suivez l'actualité sur le site internet du musée.
Téléphone	01 44 59 58 58
Site	http://www.carnavalet.paris.fr
Transport	Métro : M1-Saint-Paul - M11-Rambuteau - M8-Chemin Vert Bus : 29, 69, 76, 96
MUSÉE CERNUSCHI - MUSÉE DES ARTS DE L'ASIE	
Adresse	7 avenue Velasquez 75008 Paris
Téléphone	01 53 96 21 50
Site	http://www.cernuschi.paris.fr
Transport	Métro : M2-Villiers ou Monceau - M3-Villiers Bus : 30, 84, 94
MUSÉE COGNACQ-JAY	
Adresse	8 rue Elzévir 75003 Paris
Téléphone	01 40 27 07 21
Site	http://www.museecognacqjay.paris.fr
Transport	Métro : M1-Saint-Paul - M11-Rambuteau - M8-Chemin Vert Bus : 29, 69, 76, 96

PALAIS GALLIERA – MUSÉE DE LA MODE	
Adresse	10 avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris
	En travaux actuellement - Réouverture fin 2019 Pendant les travaux, suivez l'actualité sur le site internet du musée.
Téléphone	01 56 52 86 00
Site	http://www.palaisgalliera.paris.fr
Transport	Métro : M9-Alma-Marceau ou Iéna - M6-Boissière RER C : Pont de l'Alma Bus : 32, 42, 63, 72, 80, 82, 92
MUSÉE DU GÉNÉRAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE ET DE LA LIBÉRATION DE PARIS MUSÉE JEAN MOULIN	
	Fermé pour son déménagement Place Denfert Rochereau Ouverture - Fin 2019 - Visite virtuelle sur le site internet du Musée
Téléphone	01 40 64 39 44
Site	http://www.museesleclercmoulin.paris.fr
PETIT PALAIS – MUSÉE DES BEAUX ARTS	
Adresse	Avenue du Président Wilson 75008 Paris
Téléphone	01 53 43 40 00
Site	http://www.petitpalais.paris.fr
Transport	Métro : M1 - M13 - Champs-Elysées Clemenceau RER C : Invalides Bus : 28, 42, 72, 73, 80, 83, 93
MAISON DE VICTOR HUGO	
Adresse	6 place des Vosges 75004 Paris
Téléphone	01 42 72 10 15
Site	http://www.maisonsvictorhugo.paris.fr
Transport	Métro : M1-Saint-Paul - M5-Bréguet-Sabin - M8-Chemin Vert Bus : 20, 29, 65, 76, 96
MUSÉE DE LA VIE ROMANTIQUE	
Adresse	16 rue Chaptal 75009 Paris
Téléphone	01 55 31 95 66
Site	http://www.museevieromantique.paris.fr
Transport	Métro : M2-Blanche ou Pigalle - M12 Pigalle ou Saint-Georges Bus : 74, 67, 68
MUSÉE ZADKINE	
Adresse	100 bis rue d'Assas 75006 Paris
Téléphone	01 55 42 77 19
Site	http://www.zadkine.paris.fr
Transport	Métro : M4-Vavin - M12-Notre-Dame des Champs RER B - Port-Royal Bus : 83, 38, 58, 82, 91

Ce billet est valable pour toutes les expositions temporaires - **Au prix de 9 €**
Heure d'ouverture de 10 h à 18 h - Fermeture hebdomadaire le lundi et certains jours fériés

Nous avons le plaisir de vous proposer dans le cadre de la commission loisirs, **des billets coupe-file valables** pour toute la durée des expositions temporaires suivantes :

Un voyage des Impressionnistes aux Fauves

Du 13 septembre 2018 au 10 février 2019

Au prix de 7,5 €

MUSÉE MARMOTTAN
2 RUE LOUIS BOILLY - 75016 Paris - Métro La Muette (M9)
HORAIRES
10h à 18h - Nocturne le jeudi jusqu'à 21h
Fermeture tous les lundis

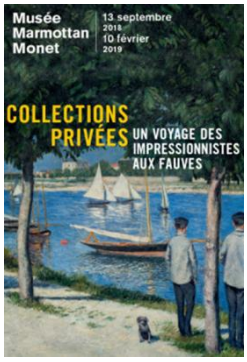

« Maison des collectionneurs », le musée Marmottan Monet réunira, du 13 septembre 2018 au 10 février 2019, une soixantaine d'œuvres provenant exclusivement de collections particulières, séculaires ou récentes, du monde entier. Cet ensemble sera composé de peintures, sculptures et dessins, qui seront présentés pour la première fois au public parisien ou qui ont rarement été montrés auparavant. Ces chefs-d'œuvre, signés entre autres par Monet, Degas, Caillebotte, Renoir, Rodin, Camille Claudel, Seurat, Signac, Émile Bernard, Gauguin, Van Gogh, Redon, Vuillard, Bonnard, Derain, Vlaminck ou Matisse, témoignent de la vitalité des arts, de l'impressionnisme au fauvisme. Conçu grâce à la générosité des collectionneurs et pour leur rendre hommage, le parcours offrira aux visiteurs une promenade inédite à travers les arts de la fin du 19éme au début du 20éme siècle

0 – 0 – 0 – 0 – 0

Picasso : Bleu et rose

18 septembre 2018 au 6 janvier 2019

Au prix de 14 €

MUSÉE D'ORSAY
62 RUE DE LILLE – 75007 PARIS - Métro Solférino (M12) - RER C Musée d'Orsay
HORAIRES
9h30 à 18h, y compris les jours fériés - Nocturne le jeudi jusqu'à 21h45
Fermeture tous les lundis

Le musée d'Orsay et le Musée national Picasso-Paris organisent une manifestation exceptionnelle consacrée aux périodes bleue et rose de Pablo Picasso. Cette exposition est la première collaboration de grande ampleur entre nos deux musées. Elle réunit des chefs-d'œuvre et propose une lecture renouvelée des années 1900-1906, période essentielle de la carrière de l'artiste qui n'a à ce jour jamais été traitée dans son ensemble par un musée français.
La présentation de cette exposition au musée d'Orsay manifeste la volonté d'inscrire le jeune Picasso dans son époque et de reconsidérer son œuvre sous le prisme de son appartenance au XIXe siècle.
L'exposition rassemble un ensemble important de peintures et de dessins et ambitionne de présenter de manière exhaustive la production sculptée et gravée de l'artiste entre 1900 et 1906.

Le Cubisme

17 octobre 2018 – 25 février 2019

au prix de 11,90 €

CENTRE GEORGES POMPIDOU
PLACE GEORGES POMPIDOU - 75004 PARIS - Métro Rambuteau (M11)
Galerie 1 – niveau 6
HORAIRES
11h à 21h - Nocturne jusqu'à 23 h le jeudi
fermé le mardi

Le Centre Pompidou consacre une exposition à un des mouvements fondateurs de l'histoire de l'art moderne, le Cubisme (1907-1917). Une traversée inédite de l'un des mouvements fondateurs de l'histoire de l'art moderne : le cubisme Il s'agit d'une première en France depuis 1953.
Cette ample rétrospective, riche de trois cents œuvres et documents, met non seulement à l'honneur les plus grands noms de ce courant, tels que Pablo Picasso, Georges Braque ou Juan Gris, mais aussi des figures moins connues telles qu'Albert Gleizes ou Jean Metzinger.
Le discours remonte aux sources d'inspiration des artistes, notamment l'art premier, mais aussi Paul Gauguin et Paul Cézanne. Il s'achève en montrant toute la postérité de ce bouleversement plastique qui a introduit une rupture dans l'appréhension de la réalité. L'influence de cette révolution sur Piet Mondrian, Kasimir Malevitch ou encore Marcel Duchamp est ainsi mise en lumière.

0 – 0 – 0 – 0 – 0

Un rêve d'Italie
La collection du marquis Campana
Hall Napoléon

du 7 Novembre 2018 au 18 Février 2019

Au prix de 13 €
Gratuit pour les moins de 18 ans (sur présentation d'un justificatif)

MUSÉE DU LOUVRE
Accès prioritaire par le passage Richelieu
Rue de Rivoli et le Carrousel - Métro Palais Royal (M1-M7)
HORAIRES
9h à 18h – sauf les mardis et les jours de fermetures exceptionnelles
Nocturnes jusqu'à 21 h 45 les mercredis et vendredis

Giampietro Campana a constitué la plus grande collection privée du 19e siècle, qui rassemblait aussi bien des objets archéologiques que des peintures, des sculptures et des objets de la Renaissance. Cette collection se caractérisait à la fois par l'abondance et la qualité de ses pièces, incluant de nombreux chefs-d'œuvre, du Sarcophage des Époux à La Bataille de San Romano de Paolo Uccello et aux sculptures de Della Robbia. À travers cette collection, Campana souhaitait mettre en lumière le patrimoine culturel italien, au moment même où émergeait l'Italie comme nation.
L'exposition permettra de donner, pour la première fois depuis 160 ans, une image complète de la collection, grâce à une collaboration exceptionnelle entre le musée du Louvre et le musée de l'Ermitage. Elle présentera la personnalité romanesque de Campana et la société dans laquelle il évolua, l'histoire de la collection, la reconstitution de salles du musée Campana à Rome, le goût du collectionneur pour les pastiches et les faux. Elle mettra également en lumière l'influence immense de la collection Campana dans l'art et l'artisanat de la seconde moitié du 19e siècle

0 – 0 – 0 – 0 – 0

Merci de bien vouloir m'indiquer vos demandes par courriel : **huguettelivernault@orange.fr**,
et ensuite m'adresser une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse,
et du **règlement par chèque à l'ordre de : ARTP - Huguette Livernault - 101 Rue Haxo 75020 – PARIS**

NÉCROLOGIE

Jean-Marie AUGIER

Décédé le 21 mai 2018 à Antibes dans sa 93ème année.

Après un début de carrière en Afrique (à Fort-Lamy au Tchad) comme responsable administratif et financier dans l'établissement local d'une entreprise française,
M. Jean AUGIER-FAYDIIT a exercé, à son retour en France où il s'est marié, des responsabilités commerciales dans une entreprise du domaine des matières plastiques. Il a ensuite, peu de temps après, intégré TECHNIP où son expérience de la gestion des personnels expatriés a été particulièrement appréciée.

Après avoir assuré la gestion des personnels expatriés de TECHNIP, notamment en Chine, il a progressivement assumé plus de responsabilités à la DRH de TECHNIP jusqu'à en prendre la Direction. C'est à ce poste qu'il a pris sa retraite [par anticipation] en 1984.

Ces derniers temps, M. Jean AUGIER-FAYDIT souffrait d'insuffisance rénale et est décédé le 21 mai 2018, à l'hôpital, trois jours après son hospitalisation. Il n'a pas souffert. Sa veuve, Mme Odile AUGIER-FAYDIT a été très marquée par ce départ si rapide.

Colette MC NAMARA et famille de M AUGIER FAYDIT
Le 30 juin 2018

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Jacqueline TREUVELOT

Je l'ai connue en avril 1969, lors d'un stage effectué à la Compta/Cost, c'était une dame très active, qui savait vous orienter et vous « manager » à être opérationnel rapidement. Elle était en charge en outre de la comptabilité du « retour de chantier », où certains expatriés revenaient pour demander des informations, souvent sur les heures supplémentaires non payées. Elle savait écouter, et un accord concluant était souvent trouvé.
Sincères condoléances a sa famille. RIP.

Roland VOLTO (TP/CN)
Le 26 juillet 2018

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Madame TREUVELOT vient de nous quitter. Pour mon épouse et moi-même c'est bien triste car nous lui avions rendu visite chez elle et son mari mi-février 2017.
Nous nous étions aperçus qu'elle avait des difficultés à se souvenir du nom des personnes qui avaient travaillé avec elle.
Dans le travail, c'était une personne très autoritaire envers son personnel qu'elle avait sous ses ordres.
Personnellement je n'ai travaillé que d'avril 1970 à août 1971, mon épouse l'a été de mi-1968 à fin mars 1978, sachant qu'elle lui a été très prometteuse dans l'évolution de sa carrière.
D'ailleurs lors de son départ en pré-retraite en 1983, ma femme l'a honoré de sa présence en signe de reconnaissance.

Voilà ce que nous pouvions dire de Mme TREUVELOT, laquelle fut représentative dans notre carrière.

VAUX/SEINE le 23 Septembre 2018.
Josette et Henri DESVAUX

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Jean ABADIE

Décédé le 29 avril 2018 dans sa 100ème année, ancien du service Achats.

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Solange HAMON

Jean Hamon nous 'informe du décès de son épouse Solange survenu le 28/9/2018 dans sa 90 éme année suite à une longue maladie

Michel PORTIER

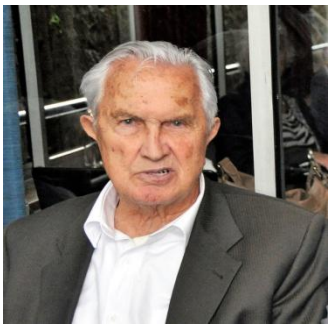

Nous apprenons le décès de Michel PORTIER le 18 aout 2018 à l'âge de 90 ans, ancien de l'Association de Retraités de CLE. Michel Portier. La cérémonie religieuse a été célébrée le 28 août à 14h30 en l'église Saint François de Molitor, suivie de l'inhumation au cimetière du Père Lachaise.

Jean-Pierre SIMON

Jean-Pierre SIMON est décédé le 01 septembre 2018 des suites d'une longue maladie.

J'ai connu Jean-Pierre Simon en 1970. Nous étions détachés à La Haye par Badger.
Badger France avait envoyé les nouveaux embauchés pour formation à La Haye avant d'être rapatriés à la tour Atlantique à la Défense.
Jean-Pierre a été ensuite embauché par Technip Géoproduction et il a passé de très nombreuses années à Abu Dhabi.
Nous avions eu l'occasion de nous revoir à Paris et notamment aux réunions de l'ARTP.
Je garderai le souvenir d'un ami fiable, sérieux, et très attaché à son travail.
Il a fait preuve de beaucoup de courage en luttant contre la maladie. J'avais gardé un contact téléphonique fréquent pendant toute cette période où j'essayais de lui faire oublier sa maladie.
Je souhaite du courage à sa femme et son fils pour surmonter cette dure épreuve.

Jean DECOUT
Le 04 septembre 2018

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Jean Pierre était un garçon techniquement sérieux, sympathique, d'une humeur toujours égale et toujours prêt à apporter son aide à ses collègues.

Gille BEDIKIAN
04 Septembre 2018

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Patrick PILLON

De Alain Poincheval, SVP Centre Opérationnel de Paris

Chers Collègues

C'est avec une grande tristesse que nous vous faisons part du décès de Patrick Pillon, survenu le samedi 6 octobre 2018.

Patrick a rejoint la société en 1983 et travaillait au sein du Département Environnement de Travail (DET). Il avait 59 ans et venait de partir en congés avant une retraite prévue fin janvier 2019.

Patrick était reconnu pour son professionnalisme et pour son caractère profondément humain et discret. Ses collègues le décrivent comme une personne attentionnée et serviable.

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Patrick, était l'un de nos principaux correspondant, au sein du DET, et nous rendait mille et un services, en particulier, pour l'organisation de notre AG et ce fût une grande émotion d'apprendre son décès si brutal, le jour de notre AG.

Le bureau de l'ARTP

Jean-Claude JACQUEMARD

du service Electricité puis Acheteur Electricité & Instrumentation,

Jean-Claude Jacquemard est décédé le 04 septembre 2018 des suites de la maladie d'Alzheimer. Les obsèques ont eu lieu le mardi 11 septembre à 15h au crématorium du Mont Valérien

J'ai bien connu Jean-Claude dans les années 90 alors qu'il était acheteur spécialisé dans le matériel électricité et instrumentation et que j'étais « lead discipline engineer » en instrumentation sur un projet au Qatar puis sur le projet Leuna en Allemagne.
Nous avions rapidement établi de bonnes relations de travail en équipe dans un esprit de coopération et de confiance réciproque, relation qui s'est enrichie au fil du temps avec de la sympathie.
Sa connaissance du domaine technique facilitait les échanges mais surtout, son sens du service et de l'intérêt des projets, permettaient de travailler efficacement. C'était avant les outils ERP et les enchères internet ; on travaillait avec du papier et des fichiers Lotus. Les relations entre collègues étaient à la base de la réussite. Son domaine de prédilection, c'était les câbles de tous types. Avec lui, il n'y avait pas de problème sans solution et aucun conflit entre acheteur et spécialiste comme cela est parfois le cas.
Très souvent, au téléphone, avant de raccrocher, alors que je l'avais remercié pour ses actions, il concluait « à ton service », cela était bien à l'image de sa personnalité.
Il est parti en retraite peu après et nous nous sommes perdus de vue.
La nouvelle de son décès m'a attristé et je repense à ce collègue avec qui j'ai eu du plaisir à travailler et que j'ai beaucoup apprécié.

Philippe ROBIN
10 septembre 2018

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Très attristée par la nouvelle du décès de Jean-Claude Jacquemard, je souhaite témoigner du souvenir de l'homme si investi par son travail et du collègue plein d'humanité qu'il était.
Lorsque jeune femme dans cet univers si masculin qu'était Technip il m'a considéré comme « un » jeune collègue qu'il faut aider et pas comme une femme qui venait chambouler l'ordre établi. J'ai pu apprécier combien il était humain et désintéressé. Ce n'était pas le cas de tout le monde alors je ne pouvais pas l'oublier.
Si sa famille a accès d'une manière ou d'une autre à ce message, je souhaite leur faire part de mes sincères condoléances et leur dire combien c'était un type bien mais ce n'est sans doute pas un scoop.

Christiane TERRIER ANGOT
11 septembre 2018

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

J'ai redécouvert Jean-Claude Jacquemard, lorsque venant de l'Estimation, j'ai été affecté en 1988 à la direction du service Achats. Jusqu'à cette date je ne l'avais en effet rencontré que sur les terrains de foot, en particulier lors des rencontres inter-services. Avec une spécialité d'électricien, cadre maison, un statut que nombre d'acheteurs de l'époque ambitionnaient, il venait de se réorienter au sein du service Achats. J'ai été rapidement frappé par la gentillesse, la modestie et la discrétion, la rigueur et le professionnalisme, l'honnêteté de Jean-Claude. Certes, diront certains, cela fait beaucoup de qualités, mais je suis sûr que ceux qui l'ont côtoyé partageront ce point de vue. Je suis triste d'apprendre la fin difficile de celui qui à chaque fois que je lui demandais quelque chose me quittait en disant « à ton service ».

Didier BRIFFAUD
13 septembre 2018

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris le décès de Jean-Claude Jacquemard. J'ai travaillé quelques années avec Jean-Claude à Rueil dans les années 70. Il dirigeait le bureau de dessin électricité. Jean-Claude était très apprécié de tous et particulièrement de ceux qui faisaient partie de son équipe. C'était quelqu'un d'une grande conscience professionnelle.
Les problèmes de travail de chacun étaient ses problèmes et il n'avait de cesse de vous aider à les résoudre.
Il était d'une très grande disponibilité.

Jacques CHANU
Le 19 septembre 2018

Très attristé d'apprendre le décès de Jean-Claude
Nous avions travaillé ensemble sur plusieurs contrats, ce qui avait créé des liens de sympathie entre nous.
Le travail se déroulait toujours d'une manière calme et sereine en dépit des difficultés que nous pouvions rencontrer.
Nous étions partis en retraite le même jour en 1997.
Je garde de lui, le souvenir d'un collègue d'une grande gentillesse.

André CONSTANT
Le 20 septembre 2018

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Jacques Massol

Jacques MASSOL est décédé le 10 septembre 2018 des suites d'un AVC.
Les obsèques ont eu lieu le vendredi 14 septembre à 9h au crématorium de Clamart.

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Profondément touchée des hommages rendus à Jacques par ses anciens collègues de Technip, je me joins à vous avec ce message d'adieu à mon compagnon de toujours.

Mona MASSOL

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Association des Retraités de Technip ARTP
Décès et cérémonie du 17 sept 2018 Jacques MASSOL
De Jean-Marie Ternisien membre du bureau

Bien triste nouvelle que la disparition soudaine de notre ami Jacques.
C'est quelqu'un que je connaissais depuis sa période d'activité au sein de TP. Nous nous sommes retrouvés à l'ARTP dans le cadre du bureau. C'était notre « rédacteur en chef » du TU (Trait d'Union). Il était très impliqué dans la rédaction et la mise en page tout en étant l'auteur de l'histoire de la Musique. Nous avons également apprécié ses qualités humaines et ses dons de conteur qu'il déployait en évoquant « ses mémoires de Technip », et ses multiples anecdotes liées à ses nombreux déplacements.
A tout cela s'ajoutait la gentillesse, la générosité et l'aspect chaleureux qu'il amenait lors de nos réunions au sein de l'Association.
Jacques tu vas nous manquer.

Jean-Marie Ternisien.

Le décès brutal de Jacques me touche à plus d'un titre.
D'abord parce que je l'ai connu au service Inspection dès mon arrivée à Technip en 1975.
J'ai pu apprécier ses qualités professionnelles et de leader dans sa spécialité. Sa compétence faisait autorité tant auprès de nos fournisseurs que de nos clients
Je me souviens particulièrement du contrat Aromatiques Omsk - Oufa où son action permit de régler de nombreux litiges avec le client.
Ensuite c'est grâce à lui - entre autres - que j'ai rejoint le bureau de l'ARTP. J'y ai découvert le rôle essentiel qu'il jouait dans la confection de notre journal interne, le Trait d'Union. A ce titre, j'ai pu lui rendre hommage lors de notre dernière assemblée générale.
Je garderai de Jacques l'image d'un homme sérieux, travailleur et rigoureux.

Daniel Bailly
Président ARTP
Le 11 septembre 2018

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Ancien du service Inspection à Technip, il était spécialisé dans le matériel électricité et instrumentation. La retraite venue, Jacques s'était beaucoup impliqué dans l'association en participant au bureau de l'ARTP et assurant la fonction de rédacteur en chef du Trait d'Union pendant de longues années. En 2016, il avait pris sa retraite du bureau et du Trait d'Union tout en continuant de proposer des articles. Nous l'avions remercié pour son investissement dans notre association pendant de longues années lors de l'assemblée générale de 2017.

Philippe ROBIN
Le 10 septembre 2018

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

C'est avec beaucoup de tristesse que j'apprends la disparition de Jacques Massol. Je l'ai connu lorsque j'ai adhéré à l'Association ARTP et fait partie du bureau en 2006. J'ai beaucoup apprécié sa collaboration au sein du bureau et en garde un excellent souvenir. Je retiens particulièrement de lui sa participation régulière et soutenue à la rédaction du T.U., au sein duquel il apportait ses talents de musicologue éclairé et pédagogue domaine dans lequel il nous a tous beaucoup appris.

Huguette LIVERNAULT
Le 10 septembre 2018

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Je n'ai rien à ajouter. J'ai connu Jacques lorsque j'ai rejoint l'ARTP. Présent systématiquement à toutes les réunions de bureau, j'ai apprécié son dévouement et son engagement pour que l'association puisse publier régulièrement un TU de qualité. Jacques était aussi une des mémoires de Technip puisqu'il a connu et vécu toute son histoire depuis sa création jusqu'à ce jour. Nous lui devons un grand merci et une pensée émue.

Jean-Michel GAY
Le 10 septembre 2018

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Bonjour mes amis de l'ARTP,
Je suis vraiment consterné de cette mort subite.
J'appréciais beaucoup à titre personnel ses articles sur l'histoire de la musique.
Quelle tristesse,

Patrice GARCIA

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Avec Jacques nous avons fait un long chemin ensembles ; aussi sa disparition me peine. Nous avons fait nos premières armes au service instrumentation en 1961. Ce service comptait 5 personnes ! Pour lui comme pour moi, premier chantier pour la SNPA á l'usine de Lacq. Après14 mois vécus en Chine á Lio Yang en 1980, le bureau était devenu pour moi une prison d'où dépression dont Jacques m'a sorti plus vite que des médicaments en m'accueillant au service inspection dont il est devenu patron pour l'instrumentation et l'électricité MERCI Jacques ! J'ai passé 8 ans á l'inspection et été rappelé au service instrumentation jusqu'á ma retraite en 1995.
Nous nous sommes retrouvés á l'ARTP où je fus membre du bureau pendant 10 ans.
Peut-être ai-je parlé autant de moi que de lui. Je suis sûr qu'il me le pardonnerait ! Ce d'autant plus qu'il avait fait plusieurs fois appel á moi pour la rubrique nécrologie du TU. Les "survivants" m'ayant connu se font de plus en plus rares aussi lorsqu'à mon tour je "casserai ma pipe" ces quelques lignes aideront les nouveaux rédacteurs !
Adieu Jacques de ton collègue mais d'abord copain.

Bernard DUPONT

Je suis très triste d'apprendre la disparition de Jacques, très connu au sein de Technip et apprécié de tous. Il a accompagné mes premiers pas à Technip dès 1974. Notre coopération, lors de la réception des équipements avec les Inspecteurs soviétiques de Machino-Import, lui comme Inspecteur déjà chevronné, moi comme spécialiste Instrumentation, m'a apporté non seulement son expérience, mais aussi le support moral et amical dont le débutant que j'étais avait besoin. C'est un grand professionnel qui nous quitte, mais aussi un ami sincère, honnête et généreux, que je n'ai jamais cessé d'apprécier tout au long de ma carrière.

Jean-Jacques LACHETEAU

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

J'ai connu Jacques lors de mon arrivée chez Technip en 1966 et jusqu'à son départ en retraite.
J'ai toujours apprécié sa rigueur et son professionnalisme.
Mes problèmes de santé ne me permettront pas malheureusement d'assister à ses obsèques. Je me déplace difficilement avec deux cannes anglaises.
Je me joins donc à l'ARTP pour présenter mes sincères condoléances à son épouse et à sa famille.

Jean-Claude BOULNOIS

Daniel Bailly a parfaitement résumé ce qu'était Jacques. Je rajouterai aussi son côté humain qui, lors de mon arrivée à l'inspection en 1981, a bien contribué à mon intégration au sein du groupe.

Jacques LADOUE

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Très attristé d'apprendre le décès de Jacques qui m'a embauché et avec qui j'ai travaillé pendant une bonne partie de mon parcours chez Technip. Au-delà de sa grande compétence et de sa rigueur exemplaire dans son travail, j'ai gardé le souvenir d'une personne très humaine et au grand cœur, particulièrement avec ses collaborateurs de l'inspection.
Je ne pourrai malheureusement pas être présent à ses obsèques. C'est pourquoi je souhaite que vous transmettiez à sa famille et ses proches mes plus sincères condoléances.

Dominique ORLANDO

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Je suis bouleversé par le départ de Jacques. Je l'ai connu dès mon entré à Technip en 1965. Nous avons fait ensemble notre carrière jusqu'en 1985. C'est pour moi un coup violent et douloureux, difficile de m'en remettre. Je connaissais son épouse.
Amicalement

Michel DELERCE MAURIS

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

Très triste d'apprendre le décès de Jacques Massol.
Nous nous connaissions de longue date.
J'ai été embauché chez Technip en 1960 au service Instrumentation où Jacques faisait déjà partie de l'équipe en place.
Cette période étant principalement consacrée à la production des documents techniques (standards, feuilles de calculs etc…)
Plus tard, Jacques est devenu responsable du service inspection (instrumentation/électricité) et moi, spécialiste au département Automation et Systèmes.
Indépendamment de nos relations professionnelles nous avions conservé des liens amicaux.
L'année dernière encore, il m'avait téléphoné et nous avions échangé longuement de tout et de rien et évoqué l'évolution de notre métier :
Moyens d'exécution des documents passé de "manuel" en mode informatisé (CAO, DAO, logiciel de calcul etc…)
Révolution des technologies : instruments pneumatiques abandonné a profit du numérique, DCS, PLC…
Pour moi, Jacques est de ceux qui ont marqué mon parcours professionnel.
Par ailleurs, Merci pour son implication importante au sein de l'ARTP.
Je garde de lui le souvenir d'un grand professionnel, ami convivial et chaleureux.

André CONSTANT
Le 17 septembre 2018

☼ ☼ ☼ ☼ ☼

L'ARTP adresse aux familles et amis sa sympathie et ses sincères condoléances